



*Une autre vie s'invente ici !*

# Qu'est-ce qui différencie un parc naturel régional d'un parc national ?

## Tout simplement : vous-même !

Un parc naturel régional est un territoire habité. C'est une de ses richesses et le gage de sa vitalité. On ne dira jamais assez combien nos paysages, qui abritent une biodiversité exceptionnelle, ont été façonnés par la tradition agropastorale, par les usages humains. Notre vocation est, ainsi, de veiller à l'équilibre harmonieux entre l'homme et la nature.

**Aujourd'hui, le Parc naturel régional des Grands Causses prépare sa Charte 2022-2037.**

La Charte du Parc est notre document de référence, le socle de notre projet. Elle guide toutes nos actions. Écrire la Charte de demain, cela revient à décrire le territoire que nous souhaitons dans les années qui viennent.

**Ce livret vous invite, habitants du Parc naturel régional des Grands Causses, à construire la Charte 2022-2037.**

Il vous présente les 23 objectifs de la Charte en vigueur (2007-2021), illustrés par plusieurs actions récentes. Pour chacun de ces objectifs,

donnez-nous votre avis : a-t-il été atteint, a-t-il une importance particulière pour demain ? N'hésitez pas non plus à formuler vos suggestions, vos attentes et vos espérances pour ce territoire où nous vivons.

La préparation de la Charte 2022-2037 s'effectue dans une large concertation. Il s'agit d'inventer ensemble l'avenir de notre sud-Aveyron.

Bonne lecture à tous et, par avance, merci de votre contribution !

---

Alain Fauconnier,  
*Président du Parc naturel régional des Grands Causses*

**Merci de déposer ce carnet complété** auprès de votre **mairie** ou au siège du **Parc naturel régional des Grands Causses**, 71 boulevard de l'Ayrolle à Millau avant le 31 octobre 2019.

Vous pouvez aussi accéder à une version numérique de ce livret, sur :

**[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)**

### Je suis :

- UN HABITANT
- UN PARTENAIRE TECHNIQUE
- UN ÉLU
- AUTRE précisez .....

## LES AXES DE TRAVAIL ACTUELS

### Axe

# I

04 > 12

*Développer une gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, en concertation avec les élus, les administratifs, les associatifs et les habitants*

### Axe

# II

13 > 17

*Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs*

### Axe

# III

18 > 24

*Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire*

### Axe

# IV

25 > 30

*Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire*

## 23 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 1 Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion
- 2 Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
- 3 Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine
- 4 Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti
- 5 Maîtriser les impacts environnementaux des activités
- 6 Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources
- 7 Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages
- 8 Contribuer à la gestion cynégétique et piscicole
- 9 Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire
- 10 Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire
- 11 Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité
- 12 Développer des infrastructures et des outils adaptés au développement économique et à la vie locale
- 13 Veiller à l'accès équitable et harmonieux à l'habitat, aux équipements et aux services
- 14 Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable
- 15 Dynamiser et rendre accessibles les actions et potentialités culturelles au service du développement local
- 16 Former les acteurs du territoire
- 17 Communiquer et promouvoir l'image du territoire
- 18 Renforcer la solidarité ville-campagne (transport, main d'œuvre, emploi, formation)
- 19 Stimuler le rôle relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale
- 20 Renforcer les partenariats
- 21 Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation
- 22 Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager
- 23 Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès



Axe

I



*DÉVELOPPER UNE GESTION DES PATRIMOINES NATUREL,  
CULTUREL ET PAYSAGER, EN CONCERTATION AVEC LES ÉLUS,  
LES ADMINISTRATIFS, LES ASSOCIATIFS ET LES HABITANTS*



## Objectif

# 1

### PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION

*Nous étudions et surveillons les rivières, les eaux souterraines  
et les sources d'alimentation en eau potable.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous surveillons, grâce à nos stations de mesures, la qualité et la quantité des eaux du sous-sol, qui alimentent les rivières et les sources d'approvisionnement en eau potable. Nous vérifions les installations d'assainissement non collectif.
- ❖ Nous identifions le parcours des eaux dans le sous-sol, pour mieux connaître les sources et mieux maîtriser les risques de pollution.
- ❖ Nous mettons en place des stratégies globales de prévention des crues et nous conseillons les riverains pour qu'ils soient le moins impactés possible.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires,  
n'hésitez pas à compléter :

.....

.....

.....

.....

“

*On peut protéger la ressource en eau qui est notre bien commun, par une meilleure connaissance du sous-sol et de nos rivières, et mieux gérer ensemble le risque inondation.*



## Objectif

2

### PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES (BIODIVERSITÉ)

*Nous protégeons et revitalisons nos paysages, qui abritent une faune et une flore d'une richesse incomparable.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous contribuons à la réintroduction des vautours dans les Grands Causses : lâchers de gypaètes barbus, suivi de la reproduction du percnoptère... Nous participons aussi à la restauration de sites de nidification des busards.
- ❖ Nous restaurons des sites de tradition agropastorale, comme la Devèze du Puech de l'Oule à Millau, et nous oeuvrons à la plantation de vergers sur des coteaux à l'abandon (Verrières, projet à Calmels-et-le-Viala,...)
- ❖ Plus largement, nous veillons à la préservation écologique des 19 espaces classés Natura 2000 (label européen) en sud-Aveyron, ainsi qu'à la protection de la faune et de la flore, souvent exceptionnelles, qui s'y épanouissent.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
**On peut protéger la beauté et la vie de nos espaces naturels, en poursuivant la réintroduction de l'avifaune (rapaces) et en favorisant l'harmonie écologique des paysages : landes, prairies, rivières, bocages...**

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
 .....  
 .....  
 .....



## Objectif

# 3

### ACCOMPAGNER UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE ET DU PATRIMOINE

*Nous encourageons un développement local respectueux  
des espaces naturels et agricoles.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous avons réalisé un document de référence qui édicte des règles de construction, de respect du paysage et de l'environnement : le SCoT, schéma de cohérence territoriale, véritable plan pour l'aménagement harmonieux du sud-Aveyron.
- ❖ Nous apportons un conseil aux élus locaux pour que les projets de construction et de rénovation s'intègrent bien dans le paysage et dans la tradition architecturale de leur commune.
- ❖ Nous agissons pour une meilleure gestion des espaces boisés, en conseillant les propriétaires forestiers, en recensant les chemins d'accès et en encourageant l'exploitation de la repousse quand la forêt empiète sur les parcours d'élevage.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
*On peut oeuvrer à la gestion  
raisonnée de nos espaces  
et de notre patrimoine,  
par la mise en place et le  
respect de règles spécifiques  
au territoire et par des  
pratiques responsables.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré  
d'importance doit-on donner à cet  
objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires,  
n'hésitez pas à compléter :

.....

.....

.....

.....



## Objectif

4

### PRÉSERVER LE CARACTÈRE ET LA DIVERSITÉ DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE BÂTI

*Nous protégeons et revalorisons notre patrimoine traditionnel,  
pour préserver nos paysages de la banalisation.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous avons obtenu le classement de la vallée du Tarn et de son vignoble en « Zone agricole protégée », pour protéger les vignes, les vergers et les jardins maraîchers face aux tentatives d'urbanisation.
- ❖ Nous apportons des recommandations qui visent à protéger le causse du Larzac, ses paysages caractéristiques et l'architecture de ses hameaux. Elles sont alors prises en compte dans les règles d'urbanisme.
- ❖ Nous aidons les communes à enlever les publicités sauvages qui gâchent le paysage et à installer, à la place, une signalétique sobre et harmonieuse, la même sur tout le sud-Aveyron.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



*On peut protéger notre patrimoine bâti en lauzes et en grès, nos paysages splendides qui témoignent si souvent de nos traditions d'élevage et de culture.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



## Objectif

# 5

### MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS

*Nous sommes vigilants quant aux activités humaines et à leurs conséquences éventuelles sur l'environnement.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous apportons des préconisations pour une meilleure intégration des zones d'activités économiques et artisanales, afin qu'elles ne fassent pas « tache » dans le paysage.
- ❖ Nous vérifions les installations d'assainissement non collectif (fosses septiques, fosses toutes eaux, épandage dans le sol) et nous conseillons les particuliers sur les améliorations à apporter.
- ❖ Nous avons conseillé et accompagné les communes afin qu'elles recourent désormais à des pratiques de désherbage (brûlage, fauchage, etc.) n'utilisant pas de pesticides.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....

“

*On peut veiller à ce que les activités ne causent pas de nuisances ni de pollutions dans le milieu naturel et ne dégradent pas nos paysages.*



## Objectif

6

### CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FAVORISER LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES

*Nous tenons à ce que notre territoire prenne une part active dans la lutte contre le réchauffement climatique.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous finalisons le Plan Climat Air Énergie Territorial : un document de référence pour préparer le sud-Aveyron aux enjeux du changement climatique : baisse des dépenses d'énergie, production d'énergie renouvelable, amélioration de la qualité de l'air.
- ❖ Nous sensibilisons les écoliers aux économies d'énergie, nous aidons les communes dans la rénovation thermique de leurs bâtiments, nous encourageons l'extinction partielle de l'éclairage public. Plus largement, nous apportons un conseil pour la réduction des consommations d'énergie.
- ❖ Nous posons des conditions à l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques, afin que le développement d'énergies renouvelables ne se fasse pas aux dépens de nos paysages et n'aille pas à l'encontre du territoire.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



*On peut contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, par des comportements économes, par l'utilisation de matériaux de construction sains, par une bonne maîtrise des énergies renouvelables.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



## Objectif

# 7

### FAVORISER LA CONCERTATION POUR MIEUX CONCILIER LES USAGES

*Nous encourageons la discussion pour que chacun s'entende  
autour des enjeux environnementaux.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Concertation avec les éleveurs sur l'agroécologie, avec les salariés sur les modes de transport collectif domicile-travail, information des spéléologues sur la protection des chauves-souris au Boundoulaou : pour nous, la concertation des usagers est cruciale.
- ❖ Nous veillons, dans un esprit de dialogue avec les pratiquants, à maîtriser le développement des sports de pleine nature, motorisés en particulier, et leurs nuisances éventuelles (érosion, conflit d'usage, sécurité...)
- ❖ Nous aidons les mairies à prendre des arrêtés interdisant les chemins ruraux aux engins motorisés tout en favorisant la concertation avec les clubs motos et organisateurs d'événements.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
*On peut privilégier  
l'esprit de dialogue et  
de concertation, afin de  
concilier les usages et de  
favoriser le respect de  
l'intérêt général.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré  
d'importance doit-on donner à cet  
objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires,  
n'hésitez pas à compléter :

.....

.....

.....

.....



## Objectif

8

### CONTRIBUER À LA GESTION CYNÉGÉTIQUE ET PISCICOLE

*Nous contribuons au développement de la pêche écologique  
dans les rivières et lacs sud-aveyronnais.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous accompagnons la mise en place d'une « Destination pêche » qui consacre le sud-Aveyron comme un paradis pour les pêcheurs, dans le cadre d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement.
- ❖ Nous encourageons l'activité de pêche en contribuant à la mise en place de parcours « famille », « passion » et « découverte » à Montjoux, Broquiès, Saint-Rome-de-Tarn, au lac de Pont-de-Salars,...
- ❖ Nous surveillons régulièrement la qualité des rivières et le maintien des équilibres écologiques, nécessaires à la présence et à la variété des poissons dans nos cours d'eau.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



*On peut contribuer à la bonne gestion cynégétique et piscicole, par exemple en accompagnant et en valorisant une pêche de loisirs durable, soucieuse de la biodiversité de nos rivières.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



Axe  
II



*METTRE EN ŒUVRE SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE UNE STRATÉGIE  
DE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS CENTRÉE  
SUR LES INITIATIVES LOCALES ET L'ACCUEIL D'ACTIFS*



## Objectif

9

### FACILITER LA MISE EN PLACE OU LA CONSOLIDATION DE FILIÈRES LOCALES ET DE STRATÉGIES CONCERTÉES, NOTAMMENT FORÊT-BOIS, TOURISME, AGROALIMENTAIRE

*Nous favorisons l'émergence ou la consolidation de filières en prise avec le territoire.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous lançons un projet d'alimentation qui soutient la production fermière et le maraîchage bio : l'approvisionnement des cantines et maisons de retraite en produits locaux. Remarqué par le Ministère de l'Agriculture, ce projet va bénéficier d'aides nationales. De plus, nous soutenons les AOP (appellations d'origine protégée) Roquefort et Côtes de Millau.
- ❖ Nous donnons l'impulsion à une filière de chauffage bois qui utilise la repousse des forêts locales : la démarche doit rejaillir positivement sur les métiers du bois, l'environnement (énergie renouvelable), l'équilibre de nos paysages.
- ❖ Nous coordonnons le Pôle de Pleine Nature, qui permet à 44 projets (escalade, vol libre, VTT, nautisme...) d'être aidés financièrement (Europe, Etat, Région, Département...).  
Un bonus pour le tourisme durable !

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
**On peut organiser les conditions favorables au développement de filières ancrées au territoire, pour une meilleure qualité de vie en sud-Aveyron.**

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



## Objectif

10

### SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE

*Nous accompagnons les agriculteurs dans l'adoption de pratiques favorables à l'environnement.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Au travers d'ateliers et de journées d'information, nous encourageons les agriculteurs à adopter des pratiques d'agroécologie, respectueuses de la biodiversité et adaptées au changement climatique en sud-Aveyron.
- ❖ Nous proposons des formations et des visites aux exploitants agricoles : pour les sensibiliser à une conduite moins polluante des tracteurs, à l'efficacité du séchage du foin dans une grange à toiture solaire... et à d'autres solutions écologiques encore.
- ❖ Nous accompagnons la Confédération générale de Roquefort afin que le « roi des fromages » devienne la première Appellation d'origine protégée (AOP) à énergie positive, autrement dit : productrice d'énergie renouvelable dans son processus industriel.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
On peut, par nos pratiques professionnelles (agricoles) et de consommation (citoyens), favoriser le développement d'une agriculture en harmonie avec nos valeurs : alimentation saine, proximité et qualité, respect de l'environnement.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....

.....

.....

.....



## Objectif

11

### GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉ

*Nous favorisons la venue et le maintien de nouveaux habitants et porteurs de projets.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Par toutes nos actions en faveur des bourgs de village, des modes de déplacement, de la diffusion culturelle, de la production agricole et de nos paysages, nous rendons le territoire plus attractif et incitons les nouveaux habitants à y rester.
- ❖ Nous avons contribué aux actions « Osons l'emploi », « Territoire d'accueil » et « Entreprendre en milieu rural », toutes initiatives mettant en valeur les opportunités d'une installation en sud-Aveyron.
- ❖ Notre projet pour l'attractivité du sud-Aveyron a été retenu par le Comité du Massif central, instance interrégionale. Cela nous a permis de créer, en 2019, une cellule d'accueil qui accompagne les nouveaux arrivants dans leur installation et leur projet de vie.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
*On peut rendre le sud-Aveyron véritablement attractif pour les personnes qui s'y installent avec un projet de vie apaisant, loin du rythme des métropoles.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



## Objectif

# 12

### DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ET DES OUTILS ADAPTÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA VIE LOCALE

*Nous créons des outils appropriés aux réalités  
et aux potentiels économiques du sud-Aveyron.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous avons créé une société d'économie mixte, **Causses Energia**, qui rend possible, économiquement, la construction de réseaux de chaleur et de chaufferies bois sur les communes sud-aveyronnaises.
- ❖ Fabriqué au pays des Grands Causses ! Nous allons lancer une gamme d'abris de troupeau modulables, qui s'intégreront en douceur dans le paysage. Une solution pratique pour les éleveurs de brebis !
- ❖ Nous créons un fonds d'investissement qui permettra aux citoyens d'entrer au capital des projets d'énergie renouvelable. Cette démarche coopérative rappelle que les projets autorisés doivent aller dans le sens du bien public.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

Vos idées, vos commentaires,  
n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....

“  
*On peut imaginer des outils  
et des formes d'organisation  
qui rendent possible un  
développement économique  
adapté à notre territoire et  
respectueux de celui-ci.*



Axe  
III



*RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ  
ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE*



## Objectif

# 13

### VEILLER À L'ACCÈS ÉQUITABLE ET HARMONIEUX À L'HABITAT, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

*Nous luttons contre la désertification des services en milieu rural et la vétusté de l'habitat.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous accompagnons les communes dans la revitalisation de leurs centres et bourgs, dans les domaines du patrimoine bâti, des espaces publics mais aussi, par exemple, de l'offre de santé.
- ❖ Nous encourageons des solutions de déplacement solidaires (covoiturage, autostop Rezopouce, liaison avec la gare routière, adaptation des horaires de train) pour permettre l'accès de tous aux services, équipements, commerces et bassins d'emploi.
- ❖ Extension d'école, construction d'un gymnase, d'une maison d'activités, valorisation de château... Du causse Noir au Rougier, du Lévézou au pays des 7 Vallons, 145 projets ont été soutenus en deux ans (2016-2017) grâce aux fonds régionaux et européens que nous obtenons.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....

.....

.....

.....

“  
*On peut veiller à la qualité des logements et à la bonne répartition des services en sud-Aveyron, pour garantir une égalité d'accès à un habitat décent, aux services publics, aux soins.*



## Objectif

14

### VALORISER LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN OEUVRE D'UN TOURISME DURABLE

*Nous donnons l'impulsion à l'essor d'un tourisme vert et respectueux de nos paysages.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Débroussaillage, balisage, entretien : nous gérons plus de 1500km de chemins de randonnée ! Nous contribuons aussi aux « itinérances » qui passent en sud-Aveyron : la Grande traversée du Massif central, le parcours « Au fil du Tarn ».
- ❖ Nous apportons une aide à la reconversion des jasses et granges en hébergeries (gîtes d'accueil rénovés dans le souci de l'environnement) et nous contribuons à leur communication.
- ❖ Nous attribuons la marque « Valeurs Parc » aux hébergements touristiques du territoire qui respectent nos valeurs environnementales et sociales.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
*On peut encourager le tourisme durable, un tourisme respectueux de l'environnement et de nos paysages, un tourisme paisible qui correspond aux valeurs de notre sud-Aveyron.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



## Objectif

15

### DYNAMISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES ACTIONS ET POTENTIALITÉS CULTURELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

*Nous encourageons la vitalité culturelle sur l'ensemble du territoire.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous avons créé les « Bistrot du Parc » : des soirées-concerts dans les cafés de vos villages, pour amener la culture partout en sud-Aveyron et soutenir les petits commerces de proximité.
- ❖ Notre appli mobile « Balades Grands Causses » propose aux visiteurs d'arpenter les villages sud-aveyronnais en découvrant leur histoire, leur patrimoine et leur vitalité, de façon amusante et ingénieuse.
- ❖ Nous proposons à des artistes locaux de puiser dans la nature et les traditions (végétaux, chants d'oiseaux, contes...) la matière de créations originales. Ce sont nos « passerelles paysage-culture ».

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

.....  
 .....  
 .....

“  
 On peut favoriser la vie culturelle, porteuse de partage, d'une connaissance plus fine de notre patrimoine, d'expressions originales au coeur du sud-Aveyron.



## Objectif

16

### FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

*Nous veillons à l'actualisation des connaissances  
et des pratiques des acteurs locaux.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Afin de lutter de façon méthodique contre la progression des invasives (pyrale, chenille processionnaire), nous avons organisé spécialement des formations pour les agents municipaux en charge des espaces verts.
- ❖ Nous avons organisé une formation sur la faune et la flore des rivières auprès des agents de l'usine hydroélectrique du Pouget, au Truel.
- ❖ Nous mettons en place des formations professionnelles dans des secteurs qui correspondent à notre projet de territoire : bâtiment, services aux personnes, énergies renouvelables, tourisme...

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
*On peut proposer davantage encore de formations, répondre toujours plus aux besoins, pour partager les connaissances et les compétences au service du territoire.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



## Objectif

17

### COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE

*Nous mettons en avant la beauté paysagère  
et les initiatives du sud-Aveyron.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous avons lancé la web-série « Les Curiosités du Parc », qui présente le territoire sous toutes ses facettes et sur un ton décalé. « Les Curiosités » totalisent plus de 100 000 vues sur internet et les réseaux sociaux.
- ❖ Nous faisons la publicité de la destination « Aveyron plein sud » au travers de campagnes d'affichage en région (sur la randonnée), de clips vidéos sur les activités de pleine nature, de participations à des salons touristiques et sportifs (festival des Templiers,...)
- ❖ Nos initiatives pour favoriser les modes de déplacement écologiques en milieu rural retiennent l'attention de la presse nationale ! *Le Monde, L'Express, Les Échos, La Gazette des Communes* ou encore *France Info* nous ont consacré des reportages en 2018.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires,  
n'hésitez pas à compléter :

.....

.....

.....

.....

“

*On peut faire la promotion de notre sud-Aveyron, au niveau régional et même national, pour mettre en avant la beauté et la dynamique de notre territoire.*



## Objectif

18

### RENFORCER LA SOLIDARITÉ VILLE-CAMPAGNE (TRANSPORT, MAIN D'ŒUVRE, EMPLOI, FORMATION)

*Nous œuvrons pour un meilleur équilibre dans l'aménagement du territoire.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous avons proposé à huit villes et villages, qui ont des projets solaires photovoltaïques en toiture, de passer une commande groupée : c'est le moyen d'intéresser des opérateurs qui, d'habitude, n'interviennent guère en milieu rural.
- ❖ Nous œuvrons au bon équilibre ville-campagne sur le territoire, par la revitalisation des bourgs de villages et le développement de modes de déplacement solidaires.
- ❖ A quand une meilleure desserte du sud-Aveyron par le train ? De meilleures liaisons ferroviaires avec Paris, Montpellier, Toulouse ? Avec le soutien de la Région, nous réunissons tous les interlocuteurs autour de la table pour que des possibilités soient mises à l'étude.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



*On peut raffermir les relations de solidarité urbain/rural, entre villes et villages au sein de notre territoire, entre sud-Aveyron et métropoles régionales au sein de l'Occitanie.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



Axe  
IV



*RENFORCER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE  
ET LA PERFORMANCE DE LA GESTION DU TERRITOIRE*



## Objectif

19

### STIMULER LE RÔLE RELAIS DES PARTENAIRES ET DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

*Nous souhaitons que toutes les compétences se rassemblent au service du territoire.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Nous travaillons en liaison avec les Communautés de communes du territoire, qui sont membres de notre instance de décision. Elles nous délèguent des missions essentielles pour le sud-Aveyron et relayent nos orientations localement.
- ❖ Après avoir mené à bien notre Schéma de cohérence territoriale (SCoT, lire page 7), nous faisons bénéficier le Lézéou de notre expérience. A sa demande, nous collaborons à la réalisation du SCoT du Lézéou.
- ❖ Nous apportons régulièrement notre aide et nos préconisations aux communes : par exemple pour la rénovation du bâti public, pour la restauration de terrasses en pierres sèches, pour le montage de dossiers. Aveyron Ingénierie, qui assiste et conseille les collectivités locales, est un partenaire constant.

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



*On peut, partenaires et relais, œuvrer pour l'avenir du sud-Aveyron et l'implication de tous les habitants.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



## Objectif

20

### RENFORCER LES PARTENARIATS

*Nous travaillons régulièrement  
dans une approche partenariale.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Obtention du label Grand Site Occitanie (tourisme), Pôle de Pleine Nature (sports loisirs), contrats territoriaux (aides de la Région) : nous avons mené tous ces dossiers, avec succès, en partenariat avec le Lévézou, au service du sud-Aveyron tout entier.
- ❖ Nous travaillons avec le Bureau des recherches géologiques et minières (le BRGM), pour une connaissance toujours plus fine de la ressource en eau potable du sous-sol.
- ❖ Notre projet alimentaire Grands Causses Lévézou (*lire page 14*) est conduit en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, l'association Apaba pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron et l'association des Loco-Motivés (circuits courts, production fermière).

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
*On peut renforcer encore plus les démarches de partenariat, pour rassembler tous les acteurs au service du sud-Aveyron, dans une logique d'intérêt général.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....

.....

.....

.....



## Objectif

21

### POSITIONNER LE PARC COMME UN OUTIL DE CONCERTATION ET D'ANIMATION

*Nous faisons vivre le territoire au travers d'échanges, de débats, de positionnements sur les questions d'actualité.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMIS BIEN D'AUTRES :

- ❖ Avec les « Controverses du Parc », nous proposons au public des soirées-débats : sur les espèces invasives (proceSSIONNAIRES, pyrale du buis...), sur les abeilles, sur les défis agricoles de demain, sur la question du loup...
- ❖ Un millier de personnes, soucieuses du changement climatique, ont participé à la réalisation de notre Plan Climat Air Énergie Territorial, lors de séances de groupes de travail, d'ateliers, de réunions publiques.
- ❖ La future Charte 2022-2037 du Parc des Grands Causses découlera de la plus large concertation. Le livret que vous avez entre les mains en témoigne... et d'autres rendez-vous vous seront proposés !

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
*On peut, grâce à la participation de tous, accentuer les démarches de concertation, pour que les regards et les avis de chacun nourrissent davantage encore les travaux du Parc.*

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



Objectif

22

**AMÉLIORER ET CAPITALISER LA CONNAISSANCE  
DU TERRITOIRE ET LA PARTAGER**

*Nous enrichissons en permanence nos données sur le territoire,  
notre connaissance de ses caractéristiques.*

VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Grâce à l'étude des eaux souterraines des causses, que nous terminons aujourd'hui sur le causse Noir, nous possédons une bien meilleure connaissance du cheminement des sources et de nos réserves d'eau potable.
- ❖ Tous les bassins de vie se doivent de posséder un SCoT, Schéma de cohérence territoriale, qui définit leurs orientations d'aménagement. La diversité des connaissances du Parc (sur les paysages, l'environnement, l'économie, la démographie...) a permis de mener à bien ce document essentiel pour notre territoire et ses communes.
- ❖ A l'attention des visiteurs et des habitants, nous installons des panneaux explicatifs dans les villages. Ils présentent les dernières connaissances en date (histoire, archéologie, biodiversité...) et proposent de mieux comprendre le patrimoine et le paysage.

**DONNEZ VOTRE AVIS**

Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?

0      5

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



**DONNEZ VOTRE AVIS**

Vos idées, vos commentaires,  
n'hésitez pas à compléter :

Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?

0      5

.....  
.....  
.....  
.....

“  
**On peut acquérir une connaissance toujours plus fine du territoire où nous vivons et la partager auprès du plus grand nombre.**



## Objectif

23

### TRAVAILLER DANS LA TRANSPARENCE POUR UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS

*Nous tenons à agir dans la transparence, selon les valeurs du service public.*

#### VOICI 3 EXEMPLES PARMI BIEN D'AUTRES :

- ❖ Les études, les documents stratégiques, les dossiers de candidature élaborés par le Parc naturel régional des Grands Causses sont publiés sur notre site internet : Schéma de cohérence territoriale, analyses du réseau d'eaux souterraines, etc.
- ❖ Les délibérations prises par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, les comptes-rendus de ses réunions, sont consultables sur notre site internet.
- ❖ Nous organisons de nombreuses réunions publiques, pour informer les habitants et les associer aux dynamiques en cours : sur la transition écologique, la stratégie de territoire, la gestion des espèces invasives, le développement de la randonnée...

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

.....  
Sur une échelle de 0 à 5, estimez-vous que cet objectif a été atteint ?



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS SUR  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



“  
**On doit maintenir notre attachement à la transparence, qui est le gage d'une relation de confiance.**

#### **DONNEZ VOTRE AVIS**

.....  
Sur une échelle de 0 à 5, quel degré d'importance doit-on donner à cet objectif dans l'avenir ?



Vos idées, vos commentaires, n'hésitez pas à compléter :

.....  
.....  
.....  
.....



# LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES



← 70 000 → ← 93 → ← 7 →  
 HABITANTS COMMUNES COMMUNAUTÉS  
 DE COMMUNES

## PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

← +26 →  
 COMMUNES  
← +14 241 →  
 HABITANTS  
← +526.3 →  
 KM2

## PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

71, boulevard de l'Ayrolle  
 BP 50126 - 12 101 Millau cedex  
 05 65 61 35 50  
[info@parc-grands-causses.fr](mailto:info@parc-grands-causses.fr)  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)



# PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSES

Élaboration de la Charte 2022-2037



Phase 1 :  
Évaluation de la Charte en vigueur 2007-2021

## **AXE I**

**Développer une gestion des patrimoines naturel,  
culturel et paysager, en concertation avec les élus,  
les administratifs, les associatifs et les habitants**

## OBJECTIF 1

### Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

#### ***Par une meilleure connaissance des eaux de surface et souterraines***

Le Parc naturel régional des Grands Causses possède maintenant une connaissance précise des bassins d'alimentation de ses sources captées. Succédant à celles du Larzac, du causse Rouge, du Sauveterre, du Guilhaumard et de l'avant-causse saint-affricain, l'étude hydrogéologique du causse Noir touche à sa fin. Elle parachève une vaste campagne de traçages et d'acquisition de données nouvelles (géologie, hydrochimie, débit des sources,...) sur les zones aquifères. Les masses d'eau souterraines, le fonctionnement et les vulnérabilités du milieu karstique sont désormais bien identifiés. Les études favorisent aussi une évaluation de la ressource en eau potable.

Grâce à une soixantaine de stations de mesures déployées sur le territoire, le Parc procède au suivi quantitatif, qualitatif et bactériologique de ses eaux superficielles et souterraines. Une nouvelle station de mesure des débits vient d'être installée au captage d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Léons.

Le Parc a passé une convention de cinq ans avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour un partage des données sur le sous-sol karstique et une surveillance renforcée de la ressource en eau. Il s'attache ainsi à tisser des partenariats scientifiques et à diffuser ses connaissances.

#### ***Par la lutte contre les pollutions***

Pour une meilleure maîtrise des risques de pollution, le Parc a choisi d'assumer les compétences du Spanc, service public d'assainissement non collectif. Quatre techniciens interviennent sur 63 communes pour vérifier la conformité des installations (fosses septiques et toutes eaux, épandage dans le sol). Leur travail de détection a permis, en l'espace de quatre ans, la réhabilitation de 200 dispositifs situés en secteurs sensibles tels les zones de baignade et bassins d'alimentation de sources captées. Depuis peu, leur mission (diagnostics et préconisations) est étendue à l'accompagnement de l'assainissement collectif.

Le Parc a contribué à mettre en place des solutions de traitement des effluents agricoles (eaux blanches, jus d'ensilage...) et des pollutions de fromageries artisanales.

Dans un objectif zéro phyto, le Parc a accompagné les collectivités locales dans la mise en place de leur plan de désherbage en préconisant des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides : fauchage, brûlage, réaménagements préventifs, etc. A ce jour, 61 plans de désherbage communaux ont été menés à bien. Parallèlement, la DIR Massif central a réalisé le sien sur l'autoroute A75 et a pris l'engagement de ne plus recourir aux produits chimiques. Le Parc négocie dans le même sens avec la SNCF.

Depuis peu, enfin, le Parc assume une mission de sensibilisation du public et des acteurs locaux à la protection de la ressource en eau.

#### ***Par le portage et l'accompagnement d'actions de gestion de la ressource***

Le Parc contribue à la gestion du réseau de rivières et à la réduction des pressions hydromorphologiques, mais aussi à la prévention des risques inondation.

Le Parc porte le PAPI d'intention (programme d'actions de prévention des inondations), labellisé par le comité d'agrément début 2018. Outil opérationnel pour la gestion intégrée du risque de crues, ce PAPI couvre l'unité hydrographique Tarn-Dourdou-Rance. Cela représente une superficie de 1800km<sup>2</sup> et 61 communes : plus de la moitié occidentale du Parc ainsi que les franges du Lévézou, du Ségala, du département voisin du Tarn.

En parallèle, le Parc a accompagné l'élaboration du PAPI Tarn Amont. Celui-ci englobe 59 communes du Gard, de la Lozère et de l'Aveyron, dont la partie orientale de son territoire.

L'animation du PAPI Tarn-Dourdou-Rance est entrée en phase opérationnelle, avec validation définitive prévue en 2020. Des diagnostics de vulnérabilité du bâti ont commencé sur trois communes (Coupiac, Saint-Affrique et Vabres-l'Abbaye) : les propriétaires de logements en zone inondable bénéficient, à titre gratuit, de préconisations pour prévenir et réduire l'impact des crues. Une même démarche de diagnostic est proposée aux entreprises incluses dans l'unité hydrographique.

Le Parc apporte son expertise aux syndicats mixtes de bassin, chargés de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Sous leur maîtrise d'ouvrage et en collaboration, il élabore les contrats de rivière et PPG (programmes pluriannuels de gestion) des cours d'eau et assume le pilotage des travaux afférents. Par exemple : restauration de la ripisylve, gestion des embâcles, mise en place de points d'abreuvement du bétail, restauration de zones d'expansion des crues, études hydrodynamiques, répartition des débits d'un ruisseau générant des conflits d'usage et restauration de sa continuité écologique.

Le Parc a accompagné les communes dans l'élaboration de leur PPRi (plan de prévention des risques d'inondations), outil réglementaire pour la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable. 62 communes du territoire, en l'occurrence, ont l'obligation de se doter de ce document. Entre autres contributions, le Parc a aussi réalisé une étude sur le bassin de la Muse, relative à l'érosion des versants et à ses incidences sur les milieux aquatiques.

Le Parc a œuvré à la concertation pour une gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique, en contribuant au portage du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Tarn-Amont. Une convention cadre avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne consolide la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la ressource en eau (bassins d'alimentation, masses souterraines...) et d'une meilleure connaissance de l'hydrogéologie du territoire.

### **Questions évaluatives**

- A-t-on préservé les secteurs karstiques utilisés pour l'adduction d'eau potable ?
- A-t-on préservé les ressources stratégiques ou alternatives et fait aboutir les procédures de périmètre de protection sur l'ensemble des ressources du territoire ?
- S'est-on réapproprié les espaces de mobilité de cours d'eau ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre de collectivités ayant une connaissance de leur ressource karstique et l'ayant protégée
- ◆ Taux de mesures qualitatives conformes pour l'alimentation en eau potable
- ◆ Évolution du nombre de captages dotés de périmètres de protection
- ◆ Suivi des zones humides
- ◆ Proportion de masses d'eau superficielles en bon état écologique et chimique
- ◆ Nombre de communes dotées d'un système d'assainissement collectif (bourg) et/ou d'un Spanc
- ◆ Nombre de communes engagées dans un programme de réduction des pesticides
- ◆ Nombre d'exploitations agricoles aux normes
- ◆ Linéaire de cours d'eau restauré

## OBJECTIF 2

### Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

C'est par une meilleure connaissance des espaces naturels et de leur biodiversité, une pleine conscience des apports mais aussi des impacts humains sur ceux-ci, une attention constante aux risques de dégradation et au changement climatique, que le Parc peut engager les actions propices à la protection de ses milieux.

#### ***Le recensement d'un patrimoine naturel remarquable***

Le Parc a inventorié ses espèces florales exceptionnelles et/ou endémiques, à commencer par les variétés d'orchidées sauvages protégées (Ophrys d'Aymonin, Ophrys de l'Aveyron...).

Il a également recensé ses écosystèmes forestiers remarquables (forêts rupicoles à pin sylvestre, genévriers de Phénicie millénaires...) ainsi que la biodiversité inféodée aux hêtraies matures. Il a procédé à l'inventaire participatif de ses arbres remarquables (300 espèces).

Le Parc a identifié 1073ha de milieux humides, viviers de biodiversité : tourbières, prairies humides, boisements rivulaires, ripisylves.

Il a aussi étudié les plantes messicoles, espèces compagnes des moissons, qui sont de vrais indicateurs de la fonctionnalité écologique des milieux agricoles.

Les travaux du Parc ont permis de réaliser un diagnostic des connectivités écologiques au 1/25000 du territoire (cf. infra), annexé à son Schéma de cohérence territoriale.

Face au changement climatique, le Parc encourage les agriculteurs à adopter des pratiques d'agroécologie : diversification des cultures, allongement des rotations, filières biologiques, réduction des intrants, préservation et entretien des refuges de biodiversité tels que haies arbustives, mares, milieux enherbés, bosquets. Un emblème de cette adaptation est la prairie naturelle permanente, havre de biodiversité dont la vitalité dépend d'un fauchage et d'un pâturage raisonnés. Pour valoriser l'importance agronomique et écologique des milieux prairiaux, le Parc relaie localement le concours national des pratiques agroécologiques. Il s'est d'ailleurs vu attribuer, en 2018 et 2019, la médaille d'or pour des parcelles remarquables à Saint-Laurent d'Olt et Saint-Juéry.

La démarche de recensement des espèces est constamment approfondie et actualisée.

Les Sites naturels de compensation (SNC) et Paiements pour services environnementaux (PSE) sont autant de leviers activés par le Parc pour la préservation des espaces naturels et de leur biodiversité.

#### ***L'animation du réseau Natura 2000***

Le Parc veille à la préservation écologique des 19 sites classés, dans son périmètre, au réseau écologique européen Natura 2000 (17 zones spéciales de conservation, directive Habitats faune flore, et 2 zones de protection spéciale, directive Oiseaux).

Il contribue à la réintroduction progressive du gypaète barbu dans les Grands Causses, depuis plusieurs années. Parmi d'autres exemples, il procède au suivi de la reproduction du Percnoptère d'Égypte, seul vautour migrateur subsaharien. Le Parc accompagne également la restauration des sites de nidification du busard et participe au comptage hivernal des craves à bec rouge dans les cavités des gorges de la Dourbie.

Le Parc a installé une signalétique pour protéger la grotte du Boundoulaou à Creissels, seul site du territoire à bénéficier d'un arrêté préfectoral de protection de biotope : cinq espèces de chauves-souris nichent dans la grotte.

Le Parc est chargé, plus spécifiquement, de l'animation des Documents d'objectifs pour 16 sites Natura 2000 : Plateau et corniches du Guilhaumard, Causse Noir et ses corniches, Cirque et grotte du Boundoulaou, Gorges de la Dourbie et causses avoisinants, Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire, Vallée du Tarn de Brousse aux gorges, Gorges du Tarn, Gorges de la Jonte, Gorges de la Dourbie, les Allasses, le Rajal del

Gorp, Buttes-témoins des avant-causses, Gorges du Trévezel.

Le Parc a orchestré l'aménagement de la Devèze de Lapanouse-de-Cernon : mise en place de clôtures et passages canadiens favorisant le retour du pâturage (vaches Aubrac).

Il réalise actuellement un diagnostic écopastoral sur la Devèze du Puech de l'Oule (Millau), dans la perspective d'une restauration de ses milieux ouverts herbacés. Il accompagne aussi des projets d'aménagement et de plantation de vergers à Verrières et Calmels-et-le-Viala.

### ***Le recensement des infrastructures écologiques constituant la Trame verte et bleue (TVB)***

La Trame verte et bleue a pour objectif le maintien et la reconstitution des continuités écologiques : l'enjeu est de garantir les liaisons et les échanges nécessaires à la survie de la faune et de la flore sauvages.

La définition de la Trame verte et bleue, chantier d'importance pour le Parc, s'est déclinée en plusieurs étapes :

- l'identification, à titre expérimental, d'une trame écologique du Massif central au 1/100 000, dans le cadre de l'Ipamac
- une contribution à la mise en place du Schéma de cohérence écologique (SRCE) de l'ancienne région Midi-Pyrénées
- le diagnostic d'une trame écologique du Parc au 1/25 000 avec réalisation d'une cartographie identifiant les cœurs de biodiversité, les zones relais et les corridors potentiels pour huit sous-trames (milieux ouverts calcicoles, milieux ouverts neutro- à acidiclins, milieux prairiaux, milieux agricoles, milieux boisés, milieux rupicoles, milieux humides, cours d'eau) ; un diagnostic analogue pour le PETR du Lévézou lors de élaboration de son SCoT
- la prise en compte des continuités écologiques dans le SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses et la rédaction, dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), de prescriptions et préconisations sur les connectivités écologiques, détaillées par trame
- la prise en compte, pareillement, des continuités écologiques dans le SCoT du Lévézou
- l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi, SCoT) qui doivent intégrer la Trame verte et bleue
- une expérimentation pour la mise en place de sites naturels de compensation (SNC), à partir d'une analyse territoriale et du diagnostic des connectivités écologiques (milieux ouverts).

Le Parc œuvre à la sauvegarde des habitats naturels caractéristiques des Grands Causses : pelouses sèches, zones humides, milieu forestier, milieu souterrain, sites géologiques (patrimoine fossifère et paléontologique). Il assure l'animation nécessaire à une démarche concertée.

### **Questions évaluatives**

- A-t-on garanti la continuité écologique des cours d'eau ?
- A-t-on limité l'enfrichement des grands espaces ouverts et encouragé la gestion des espaces par l'élevage ?
- A-t-on préservé la biodiversité et favorisé le maintien de l'activité agropastorale sur les Grands Causses ?
- A-t-on permis une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature (escalade,...) et l'exigence de préservation des sites naturels ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre d'inventaires (habitats, espèces)
- ◆ Nombre d'actions de gestion/protection (habitats, réservoirs de biodiversité, faune et flore)
- ◆ Degré de fragmentation du territoire
- ◆ Évolution des superficies de pelouses sèches et de zones humides
- ◆ Évolution de la surface enherbée et du linéaire de haies
- ◆ Évolution du nombre d'obstacles aux continuités écologiques

## OBJECTIF 3

### Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine

Le Parc naturel régional des Grands Causses aide les communes et Communautés à prendre, en cas de projet d'aménagement, les décisions les plus judicieuses en termes d'impact sur les connectivités écologiques et en termes de compensation.

Outil de référence, son SCoT (schéma de cohérence territoriale) comprend un Atlas qui identifie quatre zones de sensibilité :

- d'abord la tache urbaine, où l'implantation de projets doit être privilégiée,
- puis les espaces où des aménagements ne perturbent pas les équilibres naturels,
- ensuite les espaces où les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels et envisager si nécessaire des compensations
- enfin les espaces d'une valeur écologique telle que les aménagements y sont proscrits.

Le Document d'orientation et d'objectifs, assorti d'un second Atlas, précise les prescriptions et recommandations en matière de respect de la Trame verte et bleue, en fonction des trames écologiques (cours d'eau et milieux humides, milieux ouverts, milieux forestiers).

Les préconisations en vigueur sur le SCoT peuvent être appliquées au territoire du Parc des Grands Causses dans son ensemble.

Antérieurement à la réalisation du SCoT, le Parc a publié un livret intitulé *Référents du paysage : socle commun*, consacré à l'écologie et l'intégration du bâti en fonction de la variété paysagère du territoire. Ce guide, destiné aux communes et Communautés de communes lors de la révision de leurs documents d'urbanisme, est consultable en téléchargement sur [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr). Ce document est accompagné, au cas par cas, d'un cahier de compatibilité.

Le Parc apporte un conseil et un accompagnement technique aux communes et Communautés de communes pour la bonne intégration paysagère et écologique des aménagements envisagés. Il a mis en place des cellules de conseil architectural auprès des collectivités locales, afin d'accompagner le plus en amont possible les porteurs de projets de bâtiments d'activité. Il examine également les demandes de permis de construire.

Le Parc plaide pour une meilleure gestion des espaces boisés, en apportant un conseil aux propriétaires forestiers, en inventariant les chemins d'accès et en favorisant (au travers de projets de chauffage bois) l'exploitation raisonnée de la repousse, tant pour la santé des forêts que pour la préservation des parcours d'élevage, paysage spécifique des Grands Causses.

#### Questions évaluatives

- A-t-on favorisé les nouvelles formes d'habitat en les adaptant aux enjeux du territoire (éco-hameaux, etc.) ?
- A-t-on mis en œuvre une politique active d'accueil des nouveaux habitants, fondée sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire ?
- A-t-on développé une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation ?

#### Indicateurs possibles

- ◆ Nombre de communes ayant intégré les enjeux de la Trame verte et bleue
- ◆ Évolution du degré d'artificialisation des sols
- ◆ Évolution de la surface agricole utile
- ◆ Pourcentage de documents d'urbanisme compatibles avec la Charte du Parc
- ◆ Évolution de l'empreinte urbaine

## OBJECTIF 4

### Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

Le Parc naturel régional des Grands Causses œuvre à la valorisation du Larzac, plateau emblématique inclus dans le périmètre Causses & Cévennes classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des paysages culturels, évolutifs et vivants de l'agropastoralisme méditerranéen. Il a en l'occurrence appuyé cette démarche de classement.

En lien avec la DREAL, le Parc accompagne les Communautés de communes Larzac & Vallées et Millau Grands Causses afin que soient intégrées, au sein des documents d'urbanisme en révision (PLUi), des préconisations spécifiques en matière de paysage, d'habitat patrimonial, de protection des espaces naturels, de préservation des continuités écologiques. Le Parc a également veillé à ce que l'adaptabilité du patrimoine bâti aux exigences d'économie d'énergie soit prise en considération dans le dossier « Site patrimonial remarquable de Millau ».

Le Parc porte un projet d'abri de troupeaux modulable (cf. également Objectif 12) qui doit permettre aux éleveurs ovins de reconquérir les pâturages, paysages façonnés par des siècles de tradition agropastorale. Il soutient et accompagne la plantation de haies champêtres, veille à la bonne insertion environnementale des bâtiments professionnels, aménage l'installation de conteneurs à déchets et lutte pour la résorption des points noirs paysagers.

Conformément à la loi du 13 juillet 2015 relative à la publicité en bord de route, cause de pollution visuelle, le Parc naturel régional des Grands Causses supervise la mise en place d'une Signalisation d'information locale (SIL). Un travail d'harmonisation sur l'ensemble du territoire, que le Parc a choisi d'orchestrer en concertation avec les commerçants-artisans, les acteurs du tourisme et les Communautés de communes. Les implantations sont définies avec le service Routes du Département de l'Aveyron. La démarche, qui contribue à la sobriété des paysages, s'est déployée à ce jour sur les Communautés de communes Millau Grands Causses, Larzac et Vallées, Monts Rance et Rougier, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Lévézou-Pareloup.

Le Parc naturel régional des Grands Causses valorise l'approche, la connaissance et la lecture des paysages au travers de la création artistique. Ce sont les « passerelles paysage-culture ». Elles ont donné lieu à :

- la publication d'un ouvrage, « Dessus-dessous, carnet de voyage sur le Larzac »
- la création d'un documentaire sonore, véritable expérience sensorielle, à partir de la collecte de sons sur les chemins des Rougiers
- la confection d'un kamishibai, théâtre de papier, à partir d'un conte de Jean Boudou avec le Causse Noir pour décor
- la création de trois totems en forme de personnages, à partir de matières de toutes sortes collectées sur le Lévézou (vallée du Viaur, secteur de Pareloup, plateaux bocagers du sud-ouest), pour une exposition assortie de photos et d'un recueil de paroles.

Toutes ces créations font l'objet, selon les supports, d'une diffusion, auprès des écoles et médiathèques, ou d'une mise à disposition auprès des collectivités et associations.

Le Parc naturel régional des Grands Causses, enfin, multiplie les démarches pour le maintien des caractères fondamentaux des paysages : information et sensibilisation, conseil aux acteurs locaux, mise en œuvre de diagnostics et chartes paysagers, de plans paysagers, de chartes d'itinéraires.

#### Questions évaluatives

- Apporte-t-on, pour la valorisation du Larzac, des solutions pour développer les équipements agropastoraux et favoriser la rénovation énergétique du bâti patrimonial ?
- Favorise-t-on une meilleure compréhension des paysages et de leurs spécificités ?

**Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre de rénovations patrimoniales dans le respect des prescriptions
- ◆ Pourcentage de documents d'urbanisme compatibles avec la Charte
- ◆ Diffusion des supports de lecture culturelle du paysage

## **OBJECTIF 5**

### **Maîtriser les impacts environnementaux des activités**

En menant à bien la réalisation du SCoT (schéma de cohérence territoriale), le Parc naturel régional des Grands Causses a fourni au territoire un outil d'anticipation pour maîtriser l'impact des activités économiques sur l'environnement. Les prescriptions et préconisations du SCoT permettent d'aborder un projet d'activité en fonction des connectivités écologiques, des marqueurs paysagers, des enjeux agricoles et de la protection de la ressource en eau.

Le SCoT, en ce domaine, se substitue avantageusement à une grille d'évaluation multicritères d'implantation des projets (la matrice Score), utilisée jusqu'ici et peu opérationnelle.

Le Parc naturel régional des Grands Causses impulse et accompagne les démarches de management environnemental auprès des entreprises et des porteurs de projets économiques. Il contribue à la maîtrise des activités extractives et à la résorption paysagère des carrières désaffectées. Il apporte des recommandations pour la création, l'intégration paysagère et la réhabilitation qualitative des zones d'activité. Aménagement des talus, gestion de l'éclairage, préservation d'éléments patrimoniaux, optimisation des mobilités, stationnement, voiries et signalisation, approche architecturale... Toutes ces préconisations sont rassemblées dans un guide de 60 pages que les chefs d'entreprise et porteurs de projet peuvent consulter en téléchargement sur [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr).

Le Parc vérifie les installations d'assainissement non collectif et les dispositifs de traitement des effluents agricoles. Il a également conseillé et accompagné les communes dans la mise en place de leur plan de désherbage, pour l'adoption de méthodes (fauchage, brûlage, etc.) n'utilisant pas de pesticides.

#### **Questions évaluatives**

- A-t-on maîtrisé les impacts environnementaux des activités ?
- A-t-on mis en œuvre des mécanismes pour éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux des nouveaux équipements économiques ?
- A-t-on restitué en zones naturelles ou agricoles les parcelles inondables, les parcelles dédiées à l'agriculture qui ne correspondent plus à une réserve foncière crédible ?
- A-t-on encouragé la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activité et tendu vers une labellisation ?

#### **Indicateurs possibles**

- ◆ Pourcentage de décharges brutes ou sauvages résorbées
- ◆ Nombre d'acteurs économiques engagés dans une démarche de qualité environnementale
- ◆ Évaluation de l'implication du Parc dans le traitement des effluents agricoles
- ◆ Degré de contribution à la maîtrise des activités extractives
- ◆ Suivi de la requalification des zones d'activité

## OBJECTIF 6

### Contribuer à la lutte contre le changement climatique et favoriser la gestion économe des ressources

Le Parc naturel régional des Grands Causses a finalisé en 2019 son Plan Climat Air Énergie Territorial, qui définit la stratégie de transition écologique du territoire à l'horizon 2050.

Les cinq Communautés de communes du Parc lui ont délégué la réalisation de ce PCAET, alors même qu'une seule d'entre elles est soumise à l'obligation (loi de transition énergétique pour la croissance verte) de disposer de ce document. C'est le témoignage d'une vraie volonté territoriale, en symbiose avec l'ambition de la région Occitanie, qui entend devenir la première région européenne à énergie positive d'ici 2050. C'est aussi la reconnaissance du positionnement du Parc comme opérateur de la transition écologique en sud-Aveyron. Voici déjà dix ans que le Parc, conscient des enjeux du changement climatique, a lancé un PCET (Plan Climat Énergie Territorial) : sensibilisation du public et des professionnels aux économies d'énergie, accompagnement et régulation des projets d'énergie renouvelable. Le PCAET s'inscrit à la fois dans la continuité et l'accentuation de cette dynamique.

La construction du PCAET est le résultat d'une large concertation jalonnée d'ateliers avec les habitants, de séances d'un groupe de travail (élus, experts, acteurs économiques, agriculteurs, associations, public...), de réunions publiques dans chaque Communauté de communes.

Le PCAET s'appuie sur :

- le soutien à l'agriculture, qui est le gage de la vitalité économique du territoire, de la dynamisation des circuits courts alimentaires et de la préservation des paysages sud-aveyronnais, viviers de biodiversité
- l'exploitation raisonnée de la forêt, qui permettra à la fois d'endiguer son avancée sur les parcours agropastoraux et de développer la filière locale du bois, notamment en déployant des réseaux de chaleur biomasse qui réduiront la facture énergétique des abonnés
- la sensibilisation de tous à l'adoption de comportements vertueux : écocestes (familles, entreprises), pratiques agroécologiques (agriculteurs), démarche de filière à énergie positive (AOP Roquefort), pratiques sylvicoles adaptées (forestiers), extinction partielle de l'éclairage public (collectivités),...
- l'incitation à la rénovation thermique des bâtiments publics et privés
- un meilleur cadencement des transports en commun
- l'émergence progressive de nouvelles mobilités, dans une approche de cohésion sociale
- l'encadrement des projets d'énergie renouvelable pour restreindre leur impact sur les paysages et l'environnement : priorité donnée, pour l'éolien, à l'extension des parcs existants ou autorisés à ce jour ; autorisation du photovoltaïque au sol exclusivement sur les terrains dégradés ; installation de micro-centrales hydroélectriques sur les seuils déjà existants...
- l'obligation, pour les porteurs de projets éoliens et photovoltaïques, d'ouvrir le capital de ceux-ci à la participation publique et citoyenne, afin que le déploiement des énergies renouvelables soit guidé par le projet de territoire et non par la convoitise d'opérateurs privés
- l'exportation d'énergie renouvelable auprès des métropoles de la région Occitanie, sur la base de réciprocitys urbain/rural à inventer.

Le scénario de transition écologique 2050 se fonde sur :

- une diminution de 53% de la consommation énergétique annuelle
- une augmentation de 266% de la production annuelle d'énergie renouvelable
- l'atteinte de l'équilibre énergétique dès 2022
- la diminution des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre
- l'atteinte progressive de la neutralité carbone

- une baisse de 77% de l'utilisation des produits pétroliers comparativement à 2017.

D'ores et déjà, dès 2009, le Parc a déployé des actions qui participent à l'atteinte de ces objectifs :

- la sensibilisation de tous, et notamment des scolaires, à l'adoption de gestes et comportements économes
- la promotion des mobilités alternatives : covoiturage, autostop sécurisé, autopartage, vélos à assistance électrique
- la formation des agriculteurs à l'écoconduite et à un meilleur réglage des tracteurs
- la sensibilisation des agriculteurs aux pratiques d'agroécologie et au séchage solaire du foin
- l'engagement des industriels de Roquefort dans une filière AOP à énergie positive
- la sensibilisation des collectivités et professionnels à la rénovation thermique des bâtiments
- la réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux, touristiques et de santé
- l'accompagnement des collectivités dans l'extinction partielle de l'éclairage public
- le déploiement de réseaux de chaleur bois, alimentés par la ressource forestière locale
- l'aide à la création, par des groupements d'agriculteurs, d'unités de méthanisation
- le déploiement de projets photovoltaïques majoritairement en toiture et sur des emprises dégradées (anciennes carrières, friches...)
- le développement de micro-centrales hydroélectriques sur les seuils existants.

Le Parc a pris des initiatives pour familiariser les habitants avec les solutions de mobilité durable : prêt-test de vélos à assistance électrique, adhésion au dispositif d'autostop sécurisé Rezopouce, adhésion au réseau d'autopartage Citiz, élaboration de plans de déplacement inter-entreprises en concertation avec les salariés, promotion du covoiturage, réflexion pour un meilleur cadencement des trains et cars...

Cette implication a été saluée à l'échelon national par l'attribution du prix French Mobility, qui a permis notamment le recrutement d'une chargée de mission dédiée.

### Questions évaluatives

- A-t-on contribué à l'adaptation au changement climatique ?
- A-t-on réduit les consommations d'énergie ?
- A-t-on inscrit dans le SCoT un schéma des zones favorables au développement de l'éolien et de centrales photovoltaïques ?
- A-t-on réduit les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre ?

### Indicateurs possibles

- ◆ Évolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire
- ◆ Nombre d'opérations d'information sur les économies d'énergie
- ◆ Évolution des dépenses énergétiques annuelles des ménages

## OBJECTIF 7

### Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages

« Permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, d'escalade, et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels ». Cet objectif mentionné dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT résume la nécessité de la concertation et du dialogue. Il s'agit de permettre l'épanouissement des sports outdoor sans que les activités ou la fréquentation ne perturbent les milieux naturels (qui, précisément, attirent les sportifs pour leur caractère d'exception) et leur biodiversité. Cette responsabilisation de tous les acteurs est un des fondements du tourisme durable.

Ainsi, une gestion concertée du milieu souterrain et des espaces géologiques des Grands Causses a été mise en place. La fermeture de la grotte du Boundoulaou entre mars et octobre, pour la reproduction et le repos des chauves-souris, est intégrée par les spéléologues et expliquée, sur un mode pédagogique, par un panneau implanté aux abords de la route d'accès au site.

Le Parc naturel régional des Grands Causses donne un avis consultatif sur l'organisation d'événements. Le cas échéant, il aide les municipalités à prendre des arrêtés d'interdiction de circulation motorisée sur des chemins ruraux (cela représente quelque 80 dossiers par an). Le Parc généralise le recours à la concertation, démarche féconde puisque les organisateurs viennent désormais le consulter pour le choix des itinéraires. Les clubs de motos se font alors les relais du Parc pour l'information des pratiquants.

Dès 2013, le Parc, en lien avec le CPIE du Rouergue, a sensibilisé les organisateurs d'événements en milieu naturel, les incitant à s'engager dans l'éco-responsabilité au travers d'actions sur le tracé des parcours sportifs, l'utilisation de l'eau, le tri des déchets, la restauration, les transports et la communication. Un audit a été réalisé en 2014 sur deux manifestations, les Natural Games et la Nawak Run.

#### Questions évaluatives

- A-t-on concerté les utilisateurs de tous les sites naturels dont l'intégrité peut être impactée ?
- La concertation a-t-elle régulièrement abouti à une entente des acteurs et au respect des milieux naturels et de leur biodiversité ?

#### Indicateurs possibles

- ◆ Nombre de contentieux résolus
- ◆ Diminution du nombre de litiges
- ◆ Nombre de collectivités accompagnées
- ◆ Nombre d'organisateur d'événements motorisés qui consultent le Parc en amont
- ◆ Estimation des impacts sur l'environnement liés aux pratiques sportives

## **OBJECTIF 8**

### **Contribuer à la gestion cynégétique et piscicole**

Le Parc naturel régional des Grands Causses contribue au développement de la pêche écologique dans les rivières et lacs du sud-Aveyron.

La Sorgues en amont de Saint-Maurice, la Dourbie entre Nant et Millau, le Dourdou de Camarès en amont du Nuéjols, le Cernon... Le territoire constitue un vivier, non seulement pour la truite, mais encore pour les parcours de pêche. Aussi, dans le cadre du Pôle de pleine nature, le Parc accompagne la structuration progressive d'une « Destination pêche », L'enjeu est de valoriser la pratique de la pêche dans une approche de tourisme durable, respectant les milieux aquatiques.

Le Parc a fait réaliser dix clips qui promeuvent chacun une activité de pleine nature. Après leur diffusion digitale au printemps 2019, ils seront visibles dans tous les offices de tourisme du territoire Grands Causses Lévézou, ainsi que lors de salons et de festivals. Le premier d'entre eux est consacré précisément à la pêche.

L'activité de pêche est encouragée à travers la mise en place de parcours « famille », « passion » et « découverte » à Montjoux, Broquiès, Saint-Rome-de-Tarn. Le Parc contribue à ces aménagements.

Enfin, le Parc veille de façon régulière au bon état qualitatif des eaux de rivières et au maintien des équilibres écologiques du milieu aquatique, toutes conditions nécessaires à la présence et à la variété de la faune piscicole dans les cours d'eau du territoire.

#### **Questions évaluatives**

- A-t-on proposé des modalités de gestion piscicole ?
- A-t-on contribué à la signalisation des parcours de pêche ?
- A-t-on mis en place, à l'attention des pêcheurs, des supports d'information sur la biodiversité et ses enjeux ?
- A-t-on œuvré pour la gestion cynégétique ?

#### **Indicateurs possibles**

- ◆ État qualitatif des eaux de rivière
- ◆ Nombre de parcours de pêche aménagés dans le cadre du Pôle de pleine nature
- ◆ Nombre d'actions en faveur de la gestion cynégétique

## **AXE II**

**Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs**

## OBJECTIF 9

### **Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire**

La forêt couvre 42% de la superficie du Parc naturel régional des Grands Causses. Elle est privée à plus de 80% et fortement morcelée : 18 167 propriétaires au total. Seuls 7% des espaces forestiers sont soumis à un document de gestion durable. La prolifération d'espèces invasives comme la pyrale du buis et la vulnérabilité de plusieurs essences (épicéas, Douglas, hêtres) au changement climatique accentuent la problématique de l'entretien des bois et forêts.

Face à ce constat, le Parc naturel régional des Grands Causses valorise le sylvopastoralisme, le pâturage de la forêt par le bétail. Les surfaces forestières appartenant en grande partie à des exploitants agricoles, ceux-ci peuvent les intégrer dans leur fonctionnement économique, remédiant en cela à la question de la ressource fourragère.

Parallèlement, la forêt gagne du terrain sur les parcours d'élevage en déprise. Elle tend ainsi à banaliser les paysages agropastoraux caractéristiques des Grands Causses. L'urgence d'une gestion et d'une exploitation forestières est réelle, tant pour la santé du milieu boisé que pour le maintien des paysages et la préservation de leur biodiversité. Cette exploitation est d'autant plus envisageable que la filière bois sur le département de l'Aveyron englobe 400 entreprises, qui représentent 2900 emplois.

Afin de rendre possible la dynamisation de la filière bois, le Parc naturel régional des Grands Causses a orchestré la création d'une société d'économie mixte, baptisée Causses Energia. Celle-ci a pour vocation de concevoir, financer, réaliser et exploiter des réseaux de chaleur biomasse, alimentés par la ressource forestière locale - l'exploitation d'une partie de la repousse. Causses Energia fédère neuf collectivités ou établissements publics, dont le Parc, ainsi que dix autres partenaires (privés, organismes de logements sociaux, associations).

D'ores et déjà, plusieurs projets de chaufferies bois sont à l'œuvre sur le territoire. Le chantier le plus conséquent est la construction d'un réseau de chaleur urbain à Saint-Affrique. D'une longueur de 5,5km, il desservira 34 équipements culturels, sportifs et de santé, ainsi que des logements et commerces. Son fonctionnement va nécessiter 4000 tonnes de bois par an.

Avec la création de Causses Energia, le Parc naturel régional des Grands Causses contribue à l'émergence d'une filière bois-énergie, en phase avec son objectif de transition écologique et d'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable.

Simultanément, le Parc apporte son soutien à la filière bois-matériau. A titre d'impulsion donnée à la valorisation du bois local, il vient de lancer sa propre gamme de mobilier bois, « En attendant les brebis ». Il s'agit en premier lieu de bancs publics originaux et robustes, qui s'intègrent dans le paysage agropastoral des Grands Causses. Ces bancs ont été dessinés par un architecte prestigieux d'origine millavoise, Jacques Pierrejean. Début 2019, cinquante exemplaires étaient commandés et en cours de fabrication.

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'implique depuis 2016, avec six autres partenaires, dans un projet intitulé Laubamac (Lauziers et bâtisseurs du Massif central), qui vise à la consolidation des filières des lauzaies calcaire et schiste ainsi que des bâtisseurs en pierre sèche. Le Parc porte une action autour d'une technique d'appareillage spécifique : la pierre clavée (drainante et autobloquante). Il a d'abord inventorié les typologies des ouvrages en pierres clavées sur le territoire, référençant plus de quarante ouvrages : fondations de soutènement, berges, chaussées, canaux.

Il apparaît opportun, après concertation avec les partenaires de Laubamac et les représentants locaux de l'Unicem, d'appliquer cette technique patrimoniale sur des infrastructures contemporaines : passes à poissons et soutènements de route.

En 2018, le Parc a lancé un partenariat avec le Département de l'Aveyron pour le développement de la filière pierre sèche. Un chantier-pilote est envisagé sur 2019-2020.

Le Parc a également travaillé au développement d'autres filières du territoire :

- le tourisme, avec la mise en œuvre du schéma de développement touristique, l'orchestration des candidatures Grand Site Occitanie et Pôle de pleine nature Massif central
- l'agroalimentaire, avec par exemple la définition d'un projet alimentaire de territoire en faveur des circuits courts et de la filière biologique
- les services à la personne, à travers l'attribution des fonds européens Leader (par ex : maison de santé d'Aguessac, création d'un multi-service à Montagnol, etc.)
- les énergies renouvelables (cf. Objectif 7)
- la filière bâtiment, habitat et travaux publics, avec l'évolution des techniques constructives, l'émergence de nouveaux matériaux et des constructions bioclimatiques.

### **Questions évaluatives**

- A-t-on facilité la création ou la consolidation de filières locales ?
- A-t-on encouragé l'utilisation du bois et des matériaux locaux pour la construction et la réhabilitation, les aménagements publics et le mobilier urbain ?
- A-t-on favorisé l'architecture bioclimatique voire passive dans les documents d'urbanisme ?
- A-t-on favorisé le développement de l'économie circulaire ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Augmentation de l'activité de la filière bois
- ◆ Nombre de réseaux de chaleur ou chaufferies bois déployées sur le territoire
- ◆ Dynamiques des filières agroalimentaire, énergies renouvelables, bâtiment
- ◆ Taux de participation au chantier-pilote sur la pierre sèche

## OBJECTIF 10

### Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire

Le Parc naturel régional des Grands Causses cherche à conforter l'économie agricole, qui représente près de 12% des actifs sur son territoire et doit faire face aux difficultés de transmission ainsi qu'aux effets du changement climatique. La consolidation de l'agriculture est primordiale : c'est l'activité agropastorale qui a façonné les paysages steppiques (pelouses sèches) des Grands Causses, c'est encore l'élevage, l'arboriculture et le maraîchage qui, aujourd'hui, permettent de préserver les milieux ouverts. De plus, de par sa tradition (exploitations de petite taille, produits fermiers), l'agriculture en sud-Aveyron s'accorde idéalement avec les modèles économiques novateurs : filière biologique, circuits courts, vente directe.

Le Parc naturel régional des Grands Causses a finalisé la procédure de création d'une zone agricole protégée en vallée du Tarn, englobant la vigne, les vergers et le maraîchage sur les communes incluses dans l'aire d'appellation de l'AOP Côtes de Millau. La procédure a été proposée à l'État et a recueilli tous les avis favorables nécessaires.

Le périmètre proposé pour la ZAP a été défini en co-construction par le Syndicat mixte du SCoT, les intercommunalités et communes, l'INAO, le Syndicat de défense de l'AOP Côtes de Millau, la Chambre d'Agriculture, les coopératives et les agriculteurs indépendants.

Le classement en ZAP figure parmi les objectifs du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). L'enjeu est de protéger l'agriculture de la vallée du Tarn face aux pressions qui s'exercent sur le foncier. La protection prend la forme d'une servitude d'utilité publique, affectant l'utilisation des sols, qui doit être annexé aux PLUi des Communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Raspes du Tarn.

La protection de l'espace agricole est un des fondements du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses. Ce document de planification a pour objectifs de stabiliser la surface agricole utile à hauteur de 51% du sud-Aveyron, de soutenir pleinement la filière Roquefort, de favoriser une agriculture extensive de qualité et la diversification de la filière Roquefort, de consolider les outils structurants et collectifs (abattoir, ateliers de découpes,...), de protéger les parcelles propices au maraîchage.

Un marketing territorial qui valorise l'origine des produits du territoire (avec la création de la marque Parc naturel régional), le soutien aux circuits courts (250 producteurs sur le territoire) et à la filière bio (10% des exploitations) sont des chevaux de bataille du Parc. Ces dynamiques ont abouti, en 2018-19, à la mise en place d'un Projet alimentaire de territoire, élaboré avec la Chambre d'Agriculture, l'Apaba (producteurs bios de l'Aveyron) et l'association des Loco-Motivés (vente en ligne de produits locaux). Labellisé par le Ministère de l'Agriculture en 2019, ce Projet alimentaire de territoire Grands Causses Lézou s'appuie sur quatre objectifs :

- le développement de filières locales nouvelles ou émergentes (production fermière, bio, maraîchage, circuits courts et vente directe) et d'outils de transformation collectifs, au service du renforcement et de la diversification du monde agricole ;
- l'amélioration de la distribution locale des produits agricoles et la mise en œuvre d'une logistique durable, en lien avec des réseaux existants (La Poste ou autre partenaire) et les restaurations collectives
- la sensibilisation des enfants et des aînés au « manger mieux et autrement », à travers l'approvisionnement des cantines scolaires et des Ehpad, dans une approche de cohésion sociale
- une communication valorisant les produits et les pratiques agricoles du territoire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses sensibilise et accompagne les agriculteurs dans l'adoption de pratiques sylvopastorales (cf. Objectif 9) et agroécologiques en relation avec le changement climatique (cf. Objectif 6). Il a soutenu le projet Salsa (Systèmes agroécologiques laitiers du sud-Aveyron) porté par l'Association des vétérinaires et éleveurs du Millavois (Avem) : ce projet

expérimental soutient les éleveurs ovins lait dans leur démarche de transition écologique.

Le Parc a pris position sur la question du loup, après les attaques de troupeaux de brebis par le prédateur en sud-Aveyron. Dans une note de 2018, il souligne que le loup, en menaçant le pastoralisme qui préserve les paysages (milieux ouverts, landes et prairies), constitue également une menace pour la biodiversité, à rebours des idées reçues. Le maintien des troupeaux en bergerie, par mesure de protection, irait dans le sens du modèle intensif d'élevage, aux dépens des pratiques agropastorales qui caractérisent le rayon de Roquefort. Le Parc en appelle à une « *démarche innovante et expérimentale* » qui prenne en considération toutes les variables du débat, « *en veillant à ce qu'une politique en faveur d'une espèce n'entraîne pas des reculs d'une biodiversité historique, identitaire et patrimoniale* ».

Le Parc contribue à la maîtrise des effluents d'élevage, à la gestion quantitative de la ressource en eau, au maintien du potentiel fourrager, à l'amélioration des pratiques environnementales, à l'utilisation d'énergies renouvelables sur les exploitations, à une meilleure gestion des déchets agricoles... pour une agriculture pleinement en symbiose avec son territoire.

### **Questions évaluatives**

- A-t-on soutenu la filière Roquefort dans ses mutations, en intégrant les principes relatifs à l'appellation d'origine protégée ?
- Le projet d'AOP Pérail a-t-il abouti ?
- A-t-on pérennisé et développé les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles ?
- A-t-on protégé les vignobles et vergers de la vallée du Tarn et de ses affluents ?
- A-t-on favorisé et encadré les unités de méthanisation du territoire ?
- A-t-on favorisé l'adoption, par les agriculteurs, de pratiques agroécologiques ?
- A-t-on contribué au développement progressif des circuits courts et de la filière bio ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Évolution de la surface agricole utile moyenne
- ◆ Indice de distance interparcellaire (morcellement du parcellaire)
- ◆ Évolution des surfaces classées en zones de vergers
- ◆ Indicateurs de diversité des assolements
- ◆ Évolution de la surface en sylvopastoralisme
- ◆ Nombre de producteurs en circuits courts et agriculture biologique

## OBJECTIF 11

### Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité

Le Parc naturel régional des Grands Causses a remporté en l'appel à projet 2018-2019 du Comité de Massif, « Relever le défi démographique ». Son projet, intitulé « Accompagner les nouveaux habitants dans leur projet de vie », s'articule autour de deux objectifs :

- cultiver l'attractivité territoriale, par l'accompagnement des collectivités dans la requalification des centres-bourgs, dans leurs initiatives en faveur d'aménagements innovants, dans le développement d'une offre culturelle intégrant les attentes des nouveaux habitants ;
- s'adapter aux profils-cibles des nouveaux arrivants en les accompagnant dans leur installation et leur projet de vie, au travers d'un travail en réseau avec les partenaires et les professionnels, dans le cadre d'une cellule d'accueil.

Une chargée de mission Accueil de nouvelles populations vient d'être recrutée.

L'attractivité constitue un enjeu crucial pour le territoire. Le Diagnostic du SCoT a mis en lumière un léger regain démographique en sud-Aveyron, dû exclusivement à l'installation de nouveaux arrivants.

Une étude a permis de constater que leur venue est motivée, non par les seules opportunités professionnelles et résidentielles, mais par un véritable projet de vie, basé sur leur perception du territoire : une vie épanouissante, une alimentation saine, un cadre paysager d'exception, un emploi et des équipements de proximité, des pratiques alternatives. Leur maintien durable sur le territoire est conditionné par la concordance entre la réalité et leurs attentes. Celles-ci portent notamment sur l'habitat en cœur de village, le stationnement, la qualité des espaces publics, la revitalisation des commerces, l'action culturelle en milieu rural.

Aussi le Parc entend-il apporter des solutions aux collectivités sur ces problématiques. La mission « Accueil de nouvelles populations » va appuyer les collectivités dans leurs démarches de requalification des bourgs-centres, d'aménagements innovants, de développement d'une offre culturelle. Parallèlement, au sein de la cellule d'accueil, le Parc entend accompagner et faciliter la construction du projet de vie des nouveaux arrivants, en travaillant avec les opérateurs historiques.

Le Parc contribue à favoriser l'accueil d'entreprises et à la transmission, ainsi que l'accès à l'emploi des publics en difficulté. Il s'est ainsi investi dans plusieurs opérations :

- « Territoire d'accueil » avec les trois chambres consulaires et l'Adasea (association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), en 2007 et 2008
- « Osons l'emploi » au côté de la DIrRECTE Aveyron (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), en 2010 et 2011
- « Entreprendre en milieu rural » avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, en 2012
- OCCTAV, nouveau dispositif visant à faciliter la cession-transmission, en lien avec les chambres consulaires et la Région Occitanie, en 2019.

Par convention sur 2016-2020, le Parc naturel régional des Grands Causses accompagne les porteurs de projet dans le dispositif de formations-développement mis en place par l'Adefpat. Il peut s'agir de projets structurants pour le territoire, de projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un terroir, de projets collectifs économiques, sociaux et culturels, de projets d'entreprise. Le Parc a accompagné une trentaine de projets et participé à l'accompagnement d'une trentaine d'autres par les partenaires.

Dans le cadre des contrats stratégiques de développement du territoire, le Parc accompagne les entreprises et porteurs de projet pour la mise en œuvre de leur projet et la recherche de financements. Les générations successives du contrat territorial régional et le contrat Leader ont permis l'accompagnement de projets en majorité publics, mais aussi de projets associatifs ou privés : jardin d'insertion par le maraîchage à Millau, atelier de découpe à Brasc, entreprise de tourisme social à Millau,...

### **Questions évaluatives**

- A-t-on élaboré une stratégie d'attractivité économique du territoire ?
- A-t-on pérennisé le regain démographique ?
- A-t-on favorisé les nouvelles formes d'habitat (éco-hameaux, etc.) ?
- A-t-on soutenu l'activité commerciale des centres-villes et bourgs, préservé les derniers commerces dans les communes les plus vulnérables ?
- A-t-on résorbé toutes les zones blanches numériques du territoire ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Évolution démographique
- ◆ Nombre d'écoles et d'enfants scolarisés
- ◆ Nombre de nouveaux arrivants accompagnés
- ◆ Nombre d'entreprises et porteurs de projets accompagnés

## OBJECTIF 12

### Développer des infrastructures et des outils adaptés au développement économique et à la vie locale

Les territoires ruraux, qui englobent des communes aux capacités financières modestes, doivent inventer des solutions nouvelles et des montages financiers spécifiques pour mener à bien leurs projets. Le Parc naturel régional des Grands Causses, de par sa vocation fédératrice et son expertise, impulse la création d'infrastructures et d'outils qui, non seulement, permettent au territoire de se développer mais, plus encore, sont en adéquation avec son identité et ses valeurs.

Le Parc naturel régional a ainsi proposé et orchestré la création de la société d'économie mixte Causses Energia, dédiée au développement, au financement et à l'exploitation de réseaux de chaleur biomasse (cf. Objectif 9). A l'origine, figurent des projets de chaufferie bois à Nant (maisons de retraite, centre de consultation médicale) et Saint-Rome-de-Tarn, des projets de réseaux de chaleur communaux à Murasson et Sylvanès, ainsi que le projet de réseau de chaleur urbain à Saint-Affrique. Autant d'initiatives souhaitables pour la transition écologique et la gestion raisonnée de la ressource forestière locale. Mais, seules, les communes rurales disposent de trop peu de moyens pour conduire des dossiers de cette envergure (études, portage, financement,...). Leurs projets, de plus, apparaissent trop modestes pour attirer des opérateurs nationaux d'énergie bois. A Saint-Affrique, même problématique même s'il s'agit cette d'une petite ville : le projet de réseau de chaleur urbain est trop important pour que la collectivité locale puisse le porter et le financer en régie. C'est ainsi que le Parc a lancé la création de Causses Energia. La société d'économie mixte répond aux marchés et délégations de service public des collectivités, puis sous-traite les prestations auprès des acteurs locaux de la filière. Les communes (ou intercommunalités) deviennent les abonnées, les clientes, du réseau énergie bois de Causses Energia. Autrement dit, chaque projet communal devient le maillon d'une dynamique de plus grande amplitude (la construction de réseaux de chaleur et chaufferies dans le cadre du développement de la filière bois) et peut ainsi être concrétisé.

Le SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses fait état d'une exigence auprès des sociétés d'exploitation de parcs éoliens et, par extension, auprès des opérateurs privés d'énergies renouvelables : celle d'ouvrir leur capital aux collectivités locales et/ou aux démarches citoyennes. Dans cette perspective, le Parc accompagne l'émergence d'une coopérative citoyenne, qui pourra participer au capital des projets et devenir actrice de la transition écologique. Le Parc naturel régional apporte son aide à la rédaction des statuts de la coopérative, puis il entend bien s'effacer pour que la structure citoyenne soit pleinement animée par ses adhérents. D'ores et déjà, la société Soleil des Causses, filiale de Valorem, qui porte un projet de photovoltaïque en toiture sur plusieurs communes, doit ouvrir son capital à la future coopérative.

C'est un outil en phase avec l'économie agricole du territoire, avec l'enjeu de l'intégration paysagère et avec une volonté d'innovation : un abri de troupeaux modulable. Ce projet est porté par le Parc naturel régional des Grands Causses. Après étude par un bureau spécialisé, des contacts ont été pris avec des éleveurs du territoire afin de faire entrer ce projet novateur en phase opérationnelle. Une aide financière de la Région Occitanie est octroyée pour la réalisation des premiers abris de troupeaux.

Le Parc naturel régional des Grands Causses a accompagné le développement de l'Atelier de découpe de Camarès.

#### Questions évaluatives

- A-t-on permis à des communes de concrétiser des projets innovants qu'elles n'auraient pu, seules, mener à bien ?
- A-t-on obtenu l'ouverture au capital des projets d'énergie renouvelable aux collectivités et citoyens ?

➤ A-t-on créé des outils spécifiques à l'économie agricole et aux caractéristiques du territoire ?

**Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre de projets de réseaux de chaleur et chaufferies bois concrétisés
- ◆ Nombre de projets d'énergie renouvelable intégrant la participation des collectivités et de la coopérative citoyenne
- ◆ Nombre d'abris de troupeaux commandés

## **AXE III**

**Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire**

## **OBJECTIF 13**

### **Veiller à l'accès équitable et harmonieux à l'habitat, aux équipements et aux services**

Le Parc naturel régional des Grands Causses essaie d'endiguer la désertification des services et commerces en milieu rural et de résorber l'habitat vétuste. Il en va de l'équilibre du territoire, de sa cohésion sociale et de son attractivité.

Cette volonté transparaît régulièrement dans l'affectation des fonds régionaux et européens (Leader, contrat régional unique, etc.) dont le Parc assume le pilotage. Qu'il s'agisse de l'extension d'une école, de la construction d'un gymnase, de l'aménagement d'une maison d'activités, de la valorisation d'un édifice médiéval, le Parc soutient les projets qui favorisent un meilleur maillage d'équipements et de services et concourent à l'attractivité des villages. A titre indicatif, ce sont 145 projets qui ont été aidés sur la seule période 2016-2017.

Le Parc naturel régional des Grands Causses accompagne les communes qui souhaitent bénéficier de la démarche de soutiens aux bourgs-centres ruraux et péri-urbains, lancée par la région Occitanie. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la stratégie du Schéma de cohérence territoriale qui a pour objectifs :

- la création de services au public, au travers des réseaux logistiques et des tournées quotidiennes existants ;
- la préservation des derniers commerces dans les communes les plus vulnérables et la valorisation des marchés de plein vent ;
- la mise en place d'outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres-villes et bourgs, afin d'allier les défis de l'énergie, du patrimoine et de la qualité du logement.

L'élaboration du SCoT a également permis la mise en place d'une stratégie visant à établir un schéma d'organisation des services et équipements. Ce schéma se fonde sur deux secteurs essentiels à l'attractivité et la cohésion sociale : l'éducation et la santé.

#### **Questions évaluatives**

- A-t-on initié une reconquête du bâti existant, avec pour priorité sa réhabilitation et la résorption de la vacance ?
- A-t-on programmé des opérations innovantes de logement, en priorité dans les communes dépourvues d'offre ?
- Le schéma d'organisation des services et équipements est-il établi ou en cours de finalisation ?
- A-t-on évité l'installation de nouvelles grandes surfaces alimentaires, en faveur des commerces de proximité ?

#### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre d'accompagnements de projets relatifs aux services et aux équipements du quotidien
- ◆ Nombre de logements réhabilités
- ◆ Nombre de services créés ou maintenus au travers des réseaux logistiques et tournées quotidiennes

## OBJECTIF 14

### Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

Le Parc naturel régional des Grands Causses orchestre une stratégie territoriale en matière de tourisme durable. Il veille à la cohérence ainsi qu'au développement maîtrisé des actions en ce domaine.

Signataire en 2012 de la Charte européenne du tourisme durable, il a rassemblé les acteurs de la filière autour de cet outil de gestion. Il a également mobilisé ceux-ci pour la définition des schémas directeurs « randonnée » et « interprétation ».

Le Parc, soucieux de la qualité de l'hébergement et des structures d'accueil touristiques, a créé la marque « Accueil Parc naturel régional », qu'il attribue à des gîtes et hôtels au naturel, des visites de ferme, des activités de loisirs, des randonnées et séjours nature, ainsi qu'à des maisons à thème. Il a imaginé et développé le concept d'« hébergerie », anciens corps de ferme reconvertis en gîtes. Il a produit quatre clips, réalisés au moyen d'un drone, pour la promotion des hébergeries sur son territoire : la Jasse de Loulette à Nant, les Gîtes du Brugas à Saint-Juéry, la Ferme de la Blaquièrre à Verrières et le Domaine de Soussuéjols à Sévérac d'Aveyron. Il s'attache à développer un tourisme durable fondé sur l'identité et la spécificité du territoire et accompagne les démarches d'amélioration qualitative de l'accueil et de sa diversité.

Le Parc axe plus spécifiquement sa stratégie de tourisme durable sur le déploiement des activités de pleine nature et sur la valorisation patrimoniale et paysagère. Il mise tout spécialement sur le développement de la randonnée, dans un territoire riche de grands espaces, de panoramas superbes, d'itinéraires attractifs et instructifs (plus de 4000km de sentiers). Le Parc a ainsi mis en œuvre le schéma directeur de l'itinérance et de la randonnée sur cinq Communautés de communes (Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Millau Grands Causses, Larzac et Vallées, Monts Rance et Rougier, Muse et Rapses du Tarn), avec pose d'une signalétique directionnelle et création de liaisons nouvelles. Il procède à l'ouverture et à l'entretien de sentiers de randonnée, ainsi qu'à leur inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le Parc participe également au groupe de travail de l'Ipamac pour la relance de la Grande Traversée du Massif Central à VTT (des lacs du Morvan à la Méditerranée), assurant le balisage de 65km de sentiers sur le tronçon aveyronnais et la pose de passages canadiens VTT. Il porte le projet d'itinérance « Au fil du Tarn » qui relie en six jours le Mont Lozère à Albi et vient d'être inclus par le Comité de Massif parmi les grandes itinérances du Massif central. Le Parc élabore une candidature aux fonds Massif central pour aménager cette nouvelle itinérance.

S'agissant de randonnée, le Parc ne s'arrête pas en si bon chemin. Il a créé des supports d'interprétation, répondant aux aspirations de randonneurs en quête d'une lecture et d'une meilleure compréhension des paysages, avec leur patrimoine et leur biodiversité. Il se positionne en initiateur d'actions nouvelles, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique ». Ainsi :

- l'application mobile et site internet Rando Grands Causses, présente et détaille plus de 120 itinéraires (à pied, à vélo, à cheval, en itinérance...) sur le territoire. Une évolution vers la promotion de l'ensemble des pratiques de pleine nature est en cours.
- l'application mobile Balades Grands Causses propose à ce jour 11 balades numériques qui entraînent le visiteur à la découverte d'un village, au fil d'un récit ludique émaillé de quizz, de jeux, d'anecdotes complémentaires.

Le Parc souhaite envisager une évaluation de sa stratégie d'aménagement/valorisation du réseau de sentiers de randonnée, à travers la mise en place d'outils de suivi et l'installation de 13 éco-compteurs.

Enfin, le Parc naturel régional des Grands Causses a coordonné, avec succès, la candidature du territoire Grands Causses Lévézou à l'appel à projets Pôle de Pleine Nature Massif central 2016. Les orientations du projet visent à :

- la construction d'une destination « Aveyron Plein Sud » en toutes saisons, par la montée en

- gamme et en compérence de la filière sports-loisirs de nature ;
- la diversification et la mise en complémentarité de l'offre afin que le territoire, vivier de « spots » localisés, devienne une destination globale pour la pleine nature
- une optimisation de la filière et de ses retombées économiques, en travaillant sur l'offre, l'emploi, la formation et l'installation de nouvelles activités
- une triple ambition pour la destination « Aveyron Plein Sud » : excellence environnementale, accessibilité pour tous, innovation.

Le Pôle de Pleine Nature englobe 44 projets sur l'ensemble du territoire, dans les domaines de l'escalade, du vol libre, du trail et VTT enduro, de la course d'orientation, des activités équestres, du nautisme, de la pêche.

### Questions évaluatives

- La stratégie touristique révèle-t-elle le potentiel du tourisme culturel et patrimonial ?
- Un dispositif de mesure des impacts de la fréquentation des sites fragiles a-t-il été mis en place ?
- La spécificité et l'identité du territoire ont-elles été mises en avant dans les produits touristiques ?
- Le Parc a-t-il pleinement accompagné les communes dans la gestion des circuits de randonnée ?

### Indicateurs possibles

- ◆ Évolution du linéaire de sentiers de randonnée
- ◆ Nombre de sentiers et d'itinérances
- ◆ Fréquentation des activités de pleine nature
- ◆ Équilibre territorial de la destination « Aveyron Plein Sud »
- ◆ Évolution de la fréquentation touristique
- ◆ Degré de notoriété de la destination « Aveyron Plein Sud »
- ◆ Taux de satisfaction auprès des hébergements et prestataires d'activités de pleine nature

## OBJECTIF 15

### **Développer et rendre accessibles les actions et potentialités culturelles au service du développement local**

Le Parc naturel régional des Grands Causses œuvre à la vitalité culturelle du territoire, à travers la diffusion du spectacle vivant en milieu rural, la valorisation des créateurs locaux (plasticiens, musiciens, compagnies théâtrales,...), le développement d'une approche culturelle des paysages et du patrimoine.

Le Parc orchestre ainsi les « Rendez-vous au Bistrot », une manifestation qui essaime dans les villages et qui est, désormais, solidement ancrée dans l'agenda culturel du sud-Aveyron. Il s'agit de soirées-concert organisées hors saison-estivale dans les estaminets, auberges ou restaurants de villages. L'enjeu est de soutenir ces commerces qui sont parfois la seule enseigne existante dans les petits bourgs et ont une vocation essentielle en matière de lien social. Les « Rendez-vous » s'attachent à relocaliser l'animation culturelle jusqu'aux confins du territoire, par-delà les problématiques de distance ou d'équipement. Chanson française, jazz ou musiques du monde : une vingtaine de villages ont bénéficié de ces soirées qui s'ouvrent sur un « apéro-tchatche » consacré par exemple aux questions d'écologie en lien avec le territoire.

Le Parc favorise la lecture et l'exploration culturelles des paysages par les créateurs contemporains locaux (en lien avec la langue occitane notamment), au travers des « passerelles paysage-culture » (cf. Objectif 4). Il invite les artistes à concevoir des œuvres originales (créations sonores, kamishibai, totems...) en puisant dans un fonds naturel, traditionnel et/ou quotidien (bruits, contes, matières...) qui caractérisent le territoire. Ces créations font l'objet d'une diffusion possible sur l'ensemble du territoire (spectacles en milieu scolaire, expositions, prêts...).

Dans un même souci de lecture fine et de compréhension des paysages comme du patrimoine, le Parc installe des panneaux d'interprétation et tables d'orientation au sein des villages et sur les sites-belvédères. Il veille à proposer des informations actualisées, en concertation avec les communes, associations patrimoniales et érudits locaux (cf. également Objectif 22).

Le Parc naturel régional des Grands Causses déploie des outils de valorisation des patrimoines naturels/culturels, avec l'application mobile Balade Grands Causses, qui propose des parcours interactifs et ludiques. Au gré d'une narration, les visiteurs (mais aussi les habitants) peuvent découvrir un village sous un éclairage insoupçonné. La Balade est agrémentée de jeux, de quizz et d'éléments multimédia (vidéos, photographies, sons). Le scénario est confié à des prestataires locaux et les dialogues sont enregistrés dans le studio de Radio Saint-Affrique, une comédienne et metteuse en scène assurant le coaching vocal. Les contenus, en français, sont traduits en anglais et en espagnol ainsi, le cas échéant, qu'en occitan. La conception numérique est réalisée par une agence du Massif central. A ce jour, l'application mobile dispose de 11 Balades (Belmont-sur-Rance, Camarès, Contre-assurance, Lavernhe/Saint-Grégoire, Les Costes-Gozon, Roquefort, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Victor-et-Melvieu, Sévérac-le-Château). Là encore, les Balades sont élaborées en concertation avec les acteurs locaux (communes ou Communautés de communes, Offices de tourisme, associations patrimoniales,...).

L'appli mobile Balade Grands Causses accompagne le développement d'équipements culturels tels que la Maison des Statues-Menhirs, site dédié à la présentation de ces stèles anthropomorphes en sud-Aveyron. Un projet pour la définition et la faisabilité duquel le Parc a accompagné techniquement les Communautés de communes.

Le Parc favorise plus largement la dynamisation culturelle et artistique du territoire au travers des actions suivantes :

- le conseil aux porteurs de projet (plusieurs dizaines par an)
- des formations à destination des acteurs culturels locaux (comptabilité, gestion, communication...)
- l'attribution de la marque « Parc naturel régional des Grands Causses » à des manifestations et sites
- la mise en place d'un plan de développement du livre et de la lecture
- la coordination et l'amplification des initiatives en faveur d'une saison « jeune public »
- le soutien aux « Échappées », programmation hors les murs du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau
- le soutien aux acteurs et manifestations culturels, via la Convention territoriale de développement culturel signée avec la Région depuis 2007, la création d'un fonds de soutien spécifique, ainsi que les fonds européens Leader.
- la mise en ligne d'un agenda des événements culturels du territoire et d'un inventaire des lieux potentiels de diffusion.

### **Questions évaluatives**

- A-t-on rendu accessibles les potentialités culturelles ?
- A-t-on favorisé un allongement de la saison culturelle ?
- Le Parc constitue-t-il un centre de ressources pour les acteurs culturels ?
- La création contemporaine, notamment occitane, a-t-elle été soutenue ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre de « Rendez-vous aux Bistrots »
- ◆ Nombre et diffusion des « passerelles paysage-culture » réalisées
- ◆ Nombre de Balades numériques
- ◆ Densification de l'agenda culturel hors saison

## **OBJECTIF 16**

### **Former les acteurs du territoire**

Le Parc naturel régional des Grands Causses mise sur la formation des acteurs locaux, afin d'actualiser leurs connaissances, de les initier aux outils et méthodes de travail récents, de renouveler leur approche, d'accentuer leur maîtrise et leur réactivité. Une démarche qui contribue à l'attractivité et à l'équilibre du territoire.

Face à la prolifération de la pyrale du buis et de la processionnaire du pin, le Parc est intervenu sur trois terrains : celui de la sensibilisation, celui de la lutte et celui de la formation. Ses deux agents d'entretien ont ainsi obtenu l'attestation Certiphyto, qui leur permet d'utiliser de manière raisonnée le produit (bacillus thuringiensis) et les équipements (turbine, atomiseurs) adéquats. En parallèle, les agents communaux en charge des espaces verts ont pu bénéficier d'une formation sur les espèces invasives. Le maniement de la perche télescopique, que le Parc a acquise et mise à disposition des collectivités, a fait l'objet d'une autre session de formation.

Dans le cadre de la convention passée avec EDF, le Parc a organisé une formation auprès des agents de l'usine hydroélectrique du Pouget, au Truel. Objectif : améliorer leur connaissance de la biodiversité du territoire, notamment du site Natura 2000 « Vallée du Tarn de Brousse-le-Château aux gorges », classé zone spéciale de conservation. La formation a porté plus spécialement sur la gestion des espèces aquatiques et les impacts des aménagements des barrages.

Le Parc intervient de manière ponctuelle au Lycée agricole de La Cazotte à Saint-Affrique, à la MFR Valrance (métiers de la nature) à Saint-Sernin-sur-Rance, ou encore dans le cadre de la licence professionnelle Éclairage public et réseaux d'énergie (Saint-Affrique) sous l'égide du centre universitaire Jean-François Champollion. Ces interventions apportent aux étudiants un éclairage sur la vie du territoire et les enjeux du développement local.

Le Parc a également mis en place des formations professionnelles en lien direct avec son projet de territoire : qualification des professions du bâtiment, services aux personnes, énergies renouvelables, tourisme durable...

#### **Questions évaluatives**

- Les formations proposées ciblent-elles des attentes réelles sur le territoire ?
- Les établissements scolaires et les structures de formation ont-ils le réflexe de faire appel au Parc ?

#### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre de formations organisées
- ◆ Participation aux formations : nombre de bénéficiaires, taux de réponse
- ◆ Taux de satisfaction des acteurs formés
- ◆ Nombre d'interventions sollicitées en enseignement scolaire et en formation supérieure

## **OBJECTIF 17**

### **Communiquer et promouvoir l'image du territoire**

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'attache à communiquer auprès du public, afin de l'impliquer dans les dynamiques qu'il met en œuvre localement. Il assure également la promotion du territoire, en vantant une attractivité basée sur des paysages exceptionnels, sur la variété des sports de pleine nature et sur un esprit d'innovation au service de l'écologie.

Le Parc s'est doté, en 2010, d'une charte graphique créative qui garantit la cohérence de toutes ses publications, qu'il s'agisse de flyers grand public, de guides techniques ou de documents de planification.

Le Parc présente son actualité par le biais d'une newsletter mensuelle, adressée à 3000 abonnés.

Il a procédé en 2018 à la refonte intégrale du site internet [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr) : webdesign dernier cri, navigation plus intuitive, interactivité, valorisation de l'actualité et de l'iconographie, liens vers la chaîne You Tube et les réseaux sociaux, délibérations et publications téléchargeables,... La stratégie digitale du Parc naturel régional des Grands Causses s'appuie également sur un compte Facebook (depuis 2014), un compte Twitter (depuis 2015). L'activation d'un compte Instagram en 2019 cible une audience complémentaire de celle des réseaux sociaux.

En 2017, le Parc naturel régional des Grands Causses a lancé la web-série « Les Curiosités du Parc », qui apportent un éclairage décalé sur le patrimoine sud-aveyronnais : industries anciennes, villages perchés, chemins de fer, habitats troglodytiques... Deux saisons de dix épisodes chacune ont été produites, réalisées par les vidéastes saint-affricains d'AnderAnderA et diffusées sur You Tube et sur les réseaux sociaux. « Les Curiosités » ont reçu le Prix du Jury au festival Swiss Web de Lausanne. Pastilles audiovisuelles de 4' en moyenne, « Les Curiosités du Parc » sont mises à disposition de tous les acteurs du tourisme pour les aider à valoriser le territoire. Les 20 épisodes ont fortement contribué à la dynamisation des réseaux sociaux du Parc.

Dans le cadre du Pôle de pleine nature Grands Causses Lévézou, le Parc a produit dix spots faisant la promotion des activités de pleine nature : vol libre, via ferrata, voile, randonnée, pêche, trail, équitation, canoë, tyrolienne... Là encore, ces clips d'une quarantaine de secondes, diffusés sur You Tube, peuvent être utilisés par les prestataires touristiques (espaces d'accueil, salons du tourisme, réseaux sociaux,...). Le Parc valorise également la destination « Aveyron Plein Sud » lors de salons et événements tels que le Festival des Templiers (endurance trail) à Millau.

A partir de 2017, le Parc a tissé un partenariat avec les cinémas du territoire pour la diffusion de clips promotionnels.

Le Parc naturel régional des Grands Causses étoffe son press-book : en 2018, *Le Monde*, *L'Express*, *Les Échos*, *La Gazette des Communes* et *France Info* ont consacré des reportages à ses initiatives en faveur des nouvelles mobilités.

Aux échelons local et régional le plus souvent, le Parc récolte une trentaine de retombées médiatiques par mois, fruit de nombreuses conférences de presse. Tous les quinze jours, des « Brèves du Parc » paraissent dans les hebdomadaires sud-aveyronnais. En 2012-2013, un partenariat avec le quotidien régional *Midi Libre* a permis la publication d'une page hebdomadaire « J'aime mon Parc », valorisant le travail de la structure auprès d'un lectorat grand public. A partir de 2010, *Radio Larzac* a régulièrement programmé des émissions dédiées, « L'Actu du Parc » et « Une autre vie s'invente ici », qui donnent la parole aux élus et techniciens.

Le Parc a lancé une vaste campagne d'affichage à Toulouse et Montpellier (200 ex. au format 4x3) pour

la promotion de son appli mobile Rando Grands Causses, au printemps 2019. Rando Grands Causses a également été valorisé au travers d'insertions presse, d'encartage, de display et sponsoring Facebook, tout comme la seconde appli mobile du Parc, Balade Grands Causses.

Le Parc participe à des animations grand public telles la Nuit de la Chouette, la Nuit de la Chauve-souris, les Journées nature régionales, les Journées de la migration, ainsi qu'à des salons spécialisés. Il a organisé à trois reprises, de 2008 à 2012, les « Folies du Parc », week-ends festifs et instructifs (conférences, ateliers, balades, spectacles) dans des villages.

Le Parc a publié, aux éditions Privat, un très bel ouvrage de Pierre-Marie Terral (textes) et Arnaud Spâni (photographies), « Parc naturel régional des Grands Causses », 160 pages, format à l'italienne. A l'attention des touristes, il édite une Carte patrimoniale et touristique du territoire et, tous les ans, un catalogue des randonnées accompagnées et sorties nature.

### **Questions évaluatives**

- Y a-t-il d'autres supports de communication à envisager ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre d'abonnés à la newsletter
- ◆ Audience sur les réseaux sociaux
- ◆ Nombre de vues sur la chaîne You Tube
- ◆ Nombre de consultations du site internet
- ◆ Nombre de Cartes patrimoniales et touristiques distribuées

## **OBJECTIF 18**

### **Renforcer la solidarité ville-campagne (transport, main d'œuvre, emploi, formation)**

Le Parc naturel régional des Grands Causses entend consolider et réinventer les solidarités ville-campagne. Il travaille en ce sens sur deux niveaux de territoire :

- à l'intérieur de son périmètre, entre les pôles urbains de Millau-Creissels et Saint-Affrique-Vabres et les villages excentrés, avec pour intermédiaires les communes dites pôles de proximité (La Cavalerie, Camarès, Saint-Rome-de-Tarn, etc.)
- à l'échelle de la grande région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, entre son bassin de vie rural et les métropoles de Toulouse et Montpellier.

Dans le cadre du projet Territoires d'expérimentation d'actions innovantes sur la mobilité en zone de montagne (TEAMM), porté par le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Parc travaille à la réinvention des mobilités sur son territoire. Il négocie avec les prestataires de bus pour une plus grande cohérence et une meilleure performance de l'offre : cadencement des passages, synchronisation des horaires avec les besoins des usagers et les éventuelles correspondances (SNCF, autres bus), harmonisation des grilles tarifaires. Il discute également avec la SNCF pour une meilleure adéquation de la desserte ferroviaire avec les horaires des écoliers et des travailleurs.

En parallèle, le Parc naturel régional des Grands Causses favorise l'adoption, par les habitants, de nouvelles pratiques de mobilité : le covoiturage, l'autopartage (adhésion au réseau Citiz), l'autostop sécurisé (Rezopouce), prêt expérimental de vélos à assistance électrique, Dans la continuité, et dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, il prévoit l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux. Il s'agit d'apporter et de centraliser des solutions de mobilité à proximité des gares routières : parking de covoiturage, garages vélos sécurisés, vélo ou véhicules en libre service, aires d'autostop, supports d'information en temps réel. Ce dispositif à la fois environnemental et solidaire doit permettre un bon maillage du territoire par les différentes solutions de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

Le Parc naturel régional a orchestré une commande groupée d'installations solaires photovoltaïques en toiture pour vingt communes de son territoire, villes et villages. Cette démarche collective est le moyen d'intéresser des opérateurs qui n'interviendraient pas forcément pour une seule commune rurale. La commande va représenter au total 18 000m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, répartis sur 111 bâtiments, pour une production annuelle de 5GWh.

Le schéma d'organisation des services et équipements élaboré consécutivement au SCoT (cf. Objectif 13) s'inscrit également dans une dynamique de solidarités ville-campagne, dans les domaines de l'éducation, de l'offre de soins et de la vitalité commerciale.

Face à la déshérence du train en sud-Aveyron (fermeture du tronçon Rodez-Sévérac en 2017), la Région Occitanie et le Parc naturel régional des Grands Causses essaient d'impulser une inversion de tendance. Le Parc anime le comité de pilotage mis en place par la Région pour revitaliser la desserte ferroviaire en Aveyron. La démarche s'appuie sur trois axes de réflexion avec, pour chacun, un groupe de travail :

- une liaison Millau-Paris en 5h20 avec correspondance à la gare TGV de Béziers
- l'augmentation du fret sur la ligne Béziers-Neussargues en liaison avec le port de Sète
- une desserte locale en phase avec les horaires des scolaires et des travailleurs (cf. supra).

Toutes propositions qui nécessitent la modernisation de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues.

Le Parc naturel régional des Grands Causses prévoit, dans sa stratégie écologique (PCAET), une production d'énergie renouvelable excédentaire au-delà de 2022. Il peut donc envisager d'être

exportateur auprès des métropoles urbaines consommatrices qui ne disposent pas du même gisement d'énergies renouvelables. D'ores et déjà, le Parc souhaite que cette exportation se fasse dans le cadre de réciprocity entre milieu urbain et milieu rural. Il s'agit, sous l'égide de la Région, d'inventer de nouvelles solidarités territoriales.

### **Questions évaluatives**

- A-t-on renforcé la solidarité ville-campagne ?
- A-t-on rééquilibré l'armature urbaine aveyronnaise et repositionné stratégiquement le territoire dans la grande Région ?
- A-t-on promu, développé et généralisé les nouvelles formes de mobilité, agi en faveur des dessertes et communications ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Fréquentation des futurs pôles d'échanges multimodaux
- ◆ Fréquentation ferroviaire
- ◆ Nombre de groupements de commandes bénéficiant aux villages, nombre de villages bénéficiaires
- ◆ Retombées, à terme, liées à l'exportation d'énergies renouvelables vers les métropoles régionales

## **AXE IV**

**Renforcer la dynamique partenariale  
et la performance de la gestion du territoire**

## OBJECTIF 19

### Stimuler le rôle relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale

Le Parc naturel régional des Grands Causses a montré sa capacité à réaliser son schéma de cohérence territoriale (SCoT) dans des délais très respectables et pour un coût inférieur à ceux généralement observés. Aussi, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Lévézou a sollicité son expertise et son expérience pour la construction de son SCoT. Le périmètre du SCoT Lévézou englobe les communautés de communes du Pays de Salars et de Lévézou-Pareloup : 823km<sup>2</sup>, 19 communes, 13 672 habitants. Le Parc travaille en liaison avec Aveyron Ingénierie, établissement public administratif, ainsi qu'avec les représentants de l'État et les personnes associées. Il a notamment produit un diagnostic agricole, un bilan énergétique du territoire, un atlas paysager et l'intégralité des atlas de continuité écologique. Il contribue à l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui doit être présenté en août 2019.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, le Parc des Grands Causses a travaillé en concertation avec les directeurs des Communautés de communes afin de reconduire la stratégie de développement du territoire Grands Causses-Lévézou et de faire remonter les projets. Le Contrat territorial régional 2018-2021 vise à agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi, à encourager les dynamiques d'innovation et à soutenir une offre de services de qualité dans les petites villes et bourgs-centres.

Le Parc travaille également en liaison avec les équipes techniques communautaires, à l'échelle du GAL Grands Causses Lévézou, pour l'animation du programme Leader. Les fonds européens Leader ont pour vocations de soutenir les filières emblématiques du territoire et de renforcer l'offre de services en faveur de l'attractivité. Les projets sont présentés et examinés par un comité technique qui intègre des représentants des Communautés de communes.

L'animation de ces deux contrats revient au Parc, dont les équipes accompagnent les maîtres d'ouvrage publics et privés dans l'ingénierie du montage des projets, aux plans technique, juridique et financier.

Le Parc a recruté un conseiller énergie partagé dont le poste est financé par les Communautés de communes. Ce technicien aide les communes à élaborer des projets qui contribuent à la stratégie de transition écologique du territoire : rénovation thermique des bâtiments, extinction partielle de l'éclairage public,...

#### Questions évaluatives

- Est-on intervenu sur tous les projets pouvant nécessiter un conseil technique préalable du Parc ?
- Les communes et intercommunalités ont-elle le réflexe de solliciter systématiquement l'ingénierie du Parc ?
- Le pilotage des contrats territoriaux fonctionne-t-il de façon satisfaisante ?
- Les Communautés de communes, ses élus et techniciens, s'inscrivent-ils dans une logique de territoire à l'échelle du Parc ?

#### Indicateurs possibles

- ◆ Nombre de sollicitations en matière d'ingénierie territoriale
- ◆ Nombre d'initiatives communales et communautaires concrétisées avec l'aide du Parc
- ◆ Fréquence des relations de travail entre techniciens du Parc et des intercommunalités
- ◆ Nombre de projets subventionnés dans le cadre du Contrat territorial régional et de la convention Leader

## **OBJECTIF 20**

### **Renforcer les partenariats**

L'approche partenariale est désormais une constante pour le Parc naturel régional des Grands Causses. C'est le reflet de son positionnement et de sa méthode : le Parc se veut force d'impulsion et de fédération des acteurs locaux autour de dynamiques porteuses pour le territoire.

C'est en collaboration avec le pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Lévézou que le Parc a orchestré deux candidatures couronnées de succès : la labellisation Grand Site Occitanie et l'appel à projets Pôle de pleine nature Massif central. Le Grand Site repose sur les trois cœurs emblématiques que sont Millau et son Viaduc, Roquefort, Sylvanès, ainsi que sur les villages templiers et hospitaliers et les lacs du Lévézou. L'obtention du label favorise le subventionnement de projets touristiques qui représentent au total 42M€. Le Pôle de pleine nature permet, grâce au cofinancement de 44 projets, de valoriser la destination « Aveyron Plein Sud » à travers une vocation forte du territoire : les sports outdoor et de loisirs.

La Chambre d'Agriculture, l'association Apaba (les Bios de l'Aveyron), l'association des Loco-Motivés (vente en ligne de produits fermiers) : ce sont les trois partenaires avec lesquels le Parc a élaboré un projet alimentaire de territoire Grands Causses Lévézou. Ce projet vise à développer la filière des circuits courts (maraîchage biologique entre autres) et la vente directe auprès des cantines scolaires et des Ehpad. Il a remporté l'appel à projets 2019 du Programme national pour l'alimentation, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Ce projet, qui conjugue agriculture, écologie et cohésion sociale, bénéficie donc de financements pour sa mise en œuvre opérationnelle.

L'Inter-Parcs Occitanie fédère les sept parcs naturels régionaux inclus dans la grande Région. La coordination en est assurée par la chargée de mission Tourisme du Parc des Grands Causses. En lien avec le Comité régional du tourisme, l'Inter-Parcs travaille à la structuration et au déploiement d'une offre de séjours nature et valorise le tourisme durable : itinérance douce, apprentissage de savoir-faire locaux, découverte de la biodiversité, sports de pleine nature.

Le Parc contribue également aux travaux de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et au réseau IPAMAC des parcs du Massif central. Il tisse des relations à l'échelle internationale, notamment dans le cadre du volet « coopération » du programme européen Leader.

Avec le Département de l'Aveyron pour la restauration de murs en pierres sèches, avec la Maison familiale rurale de Saint-Sernin pour la plantation de vergers, avec EDF pour la transition écologique dans le cadre d'une convention annuelle... Le partenariat est clairement ancré dans la culture et le quotidien du Parc naturel régional des Grands Causses.

#### **Questions évaluatives**

- Envisage-t-on systématiquement les partenariats possibles dès l'émergence d'un projet ?
- Les partenariats engagés jusque-là sont-ils fructueux et pertinents ?
- Les partenariats successifs semblent-ils générer une dynamique partenariale autour du Parc ?

#### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre d'actions conduites avec des partenaires
- ◆ Nombre de partenariats (conventions, etc.) régulièrement renouvelés
- ◆ Nombre d'initiatives partenariales couronnées de succès
- ◆ Diversité des partenaires : collectivités, établissements publics, experts scientifiques, associations, chambres consulaires,...

## OBJECTIF 21

### Positionner le Parc comme un outil de concertation et d'animation

Au travers de débats, d'ateliers de travail, de réunions publiques, le Parc naturel régional des Grands Causses contribue à la vitalité du territoire et à la participation des habitants.

Il organise depuis plusieurs années les « Controverses du Parc ». Ces soirées ouvertes au public alimentent des débats fructueux sur des questions d'actualité en lien avec le territoire : la préservation des abeilles, les espèces invasives, les défis agricoles de demain face au changement climatique, la prédation du loup...

Pour la réalisation de ses documents stratégiques, le Parc naturel régional des Grands Causses procède à une vaste concertation au préalable. Ce sont ainsi un millier de personnes qui ont apporté leur pierre à la co-construction du Plan Climat Air Énergie Territorial, à la faveur de groupes de travail, d'ateliers et de réunions publiques. De même, pour la construction du Schéma de cohérence territoriale, des ateliers paysage ont permis une implication des habitants en amont.

La prochaine Charte 2022-2037 du Parc naturel régional des Grands Causses découlera également de la plus large concertation. Un livret de 32 pages, « Inventons demain », qui sera distribué dans tous les foyers, leur demande d'apprécier le niveau de concrétisation des objectifs actuels et leur degré de priorité pour l'avenir. Bon nombre de réunions et ateliers de travail jalonnent l'élaboration de la future Charte.

L'autre versant, plus technique, de l'animation du territoire concerne le pilotage de grands contrats cadres (Contrat régional, contrat Leader, Contrat de Ruralité), qui permet de drainer de façon efficace des financements publics pour les projets du territoire. Ces contrats, en totale cohérence entre eux, s'inscrivent dans une stratégie de développement du territoire en faveur de l'attractivité, de conditions nécessaires à la création d'emplois non délocalisables, de la cohésion sociale et territoriale, ceci dans l'optique d'un développement basé sur l'identité du territoire (ressources, spécificités et aspirations). Cette stratégie s'articule autour de deux axes prioritaires et six objectifs stratégiques :

- Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement :
  - développer la filière brebis et encourager sa diversification (obj.1)
  - développer des activités de pleine nature, l'itinérance, valoriser les patrimoines et le paysage (obj. 2)
  - soutenir et développer la filière bois (obj. 3)
- Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques
  - renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi (obj. 4)
  - habiter le territoire autrement (obj. 5)
  - développer une mobilité durable (obj. 6)

Sur la période de la Charte en vigueur, plusieurs générations de contrats se sont succédé :

- la convention territoriale relative au Contrat de projet État-Région 2007-2013 a permis de programmer des projets avec le Département et l'État. 209 projets pour un investissement cumulé de 72,52M€ ont été soutenus sur les territoires du Parc et du PETR Lévézou ;
- le contrat régional unique 2015-2017 a permis à 145 projets d'être soutenus, pour un investissement total de 54M€ sur les territoires du Parc et du PETR Lévézou ;
- le contrat territorial régional 2018-2021 Grands Causses Lévézou s'inscrit dans la continuité du précédent et en cohérence avec la convention Leader 2014-2020, comme avec l'ensemble des dispositifs et contrats territoriaux en cours sur le territoire concerné ;
- le programme Leader 2007-2013 a permis d'accompagner 94 projets pour une enveloppe globale de 1,89M€ qui ont généré plus de 8M€ d'investissements sur le territoire ;
- le programme Leader 2014-2020 a porté sur 47 projets pour un montant de 2,1M€, soit 68% de l'enveloppe initiale (3,06M€). Au vu du bon niveau de programmation et du nombre de projets identifiés jusqu'au terme du programme, une dotation complémentaire de 1,09M€ a été

attribuée au territoire ;

- le contrat de Ruralité, signé avec l'État, qui ne porte pas sur l'intégralité du périmètre du Parc.

Pour les contrats régionaux, le Parc centralise les dossiers, apporte son aide au montage des projets et à la recherche de financements, assure le lien avec les financeurs. Pour Leader, le Parc anime et pilote le Groupe d'Action Locale et accompagne les maîtres d'ouvrage, publics et privés, dans le montage de leur projet. Pour le contrat de Ruralité, le Parc assure l'animation avec les cinq communautés de communes concernées, les services de la préfecture et du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

### **Questions évaluatives**

- Le Parc est-il bien identifié comme un outil de concertation et d'animation ?
- Le pilotage des contrats par le Parc a-t-il prouvé son efficacité ?

### **Indicateurs possibles**

- ◆ Nombre de participants aux « Controverses »
- ◆ Nombre annuel moyen de réunions publiques
- ◆ Nombre de retours du livret « Inventons demain »
- ◆ Nombre de projets subventionnés au travers des contrats que pilote le Parc
- ◆ Montant total des subventions attribuées aux projets du territoire au travers de ces contrats

## OBJECTIF 22

### Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager

Le Parc naturel régional des Grands Causses, grâce à l'expertise de ses chargés de mission et techniciens, a engrangé de solides connaissances sur le territoire, dans une vaste palette de domaines : agriculture, paysage, forêt, hydrogéologie, économie, habitat, mobilités, transition écologique, tourisme... Ces connaissances - et leur réactualisation régulière - ont permis au Parc de réaliser le document de planification qui manquait au sud-Aveyron : le SCoT, schéma de cohérence territoriale. Outil de référence, ce SCoT, qui édicte les orientations d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années, a été mené à bien en 2016 et 2017.

Parmi les éléments documentaires que le Parc peut valoriser auprès de partenaires et du public :

- une base de données d'occupation du sol au 1/25000°
- un inventaire du patrimoine bâti lié à l'agropastoralisme
- l'identification détaillée des structures paysagères du territoire
- l'inventaire des arbres et forêts remarquables...

Doté d'un système d'information géographique et d'évaluation, le Parc a réalisé des maquettes cartographiques à l'attention de ses communes-membres. Son comité scientifique vient également de finaliser une carte géologie ultra-détaillée du territoire.

Dans une même perspective de recueil de données, d'approfondissement et de diffusion des connaissances, le Parc a participé à la mise en place de l'actuel Observatoire des Paysages de la DREAL Occitanie.

Comme évoqué dans le cadre de l'Objectif 1, les études hydrogéologiques menées par le Parc ont permis d'améliorer considérablement les connaissances sur le cheminement souterrain des sources et sur les réserves en eau potable. Le Parc mutualise ses données avec des organismes tels que le BRGM, pour une meilleure préservation de la ressource en eau.

Enfin, les savoirs du Parc s'inscrivent à même le paysage ! A l'attention des touristes comme des habitants, le Parc installe des panneaux d'interprétation au cœur des villages, ainsi que des tables d'orientation sur des sites naturels et patrimoniaux. Ces supports présentent les connaissances, réactualisées, en matière d'histoire, d'archéologie, de biodiversité, et favorisent la lecture du patrimoine et du paysage.

#### Questions évaluatives

- A-t-on actualisé les connaissances dans tous les domaines d'intervention du Parc ?
- A-t-on valorisé ces connaissances auprès des partenaires et autres interlocuteurs potentiellement intéressés ?
- L'accès aux données est-il aisé pour les personnels du Parc ?

#### Indicateurs possibles

- ◆ Nombre de bases de données, inventaires et tous documents relatifs à la connaissance du territoire
- ◆ Fréquence du partage des connaissances auprès d'organismes partenaires, de citoyens, etc.
- ◆ Nombre de supports d'interprétation et de villages équipés

## OBJECTIF 23

### Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès

Les documents essentiels du Parc naturel régional des Grands Causses sont consultables en téléchargement sur son site [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr). Par exemple :

- les sept volets du Schéma de Cohérence Territoriale, assortis des registres d'enquête publique et des conclusions de la commission ;
- les quatre cahiers du Plan Climat Air Énergie Territorial, avec les documents préalables à sa réalisation et l'annexe relative à la consultation citoyenne ;
- les analyses qualitatives et quantitatives de la ressource en eau ;
- le détail des attributions des fonds européens Leader ;
- le Contrat régional unique 2018-2021 et le bilan du précédent ;
- les documents de présentation en comité de pilotage (Natura 2000,...)
- les dossiers techniques et guides à l'attention des acteurs locaux.
- 

Depuis janvier 2016, toutes les délibérations du comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses peuvent être consultées par le public sur son site [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr).

Le rapport d'activités annuel du Parc ne se restreint pas à un document interne ou à faible diffusion. Il fait l'objet d'une véritable publication, éditée à 500 exemplaires et distribuée auprès de tous ses partenaires. Ce rapport d'activités est accessible au public sur [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr).

Le Parc naturel régional est intervenu lors de journées ministérielles et d'assises européennes, afin de présenter ses travaux sur la transition écologique et sur l'aménagement durable du territoire, en raison de leur caractère d'exemplarité et d'innovation. Il participe aussi à des événements de dimension régionale à européenne, par exemple les Rencontres internationales du pastoralisme méditerranéen en 2017, en accueillant des experts et en leur présentant les initiatives du territoire.

Le Parc organise des réunions publiques auprès des acteurs locaux et, plus largement, de tous les habitants, afin de leur apporter une information et de les associer aux dynamiques à l'œuvre : par exemple sur la transition écologique, la stratégie territoriale, la gestion des espèces invasives, la promotion du tourisme durable et de la randonnée...

#### Questions évaluatives

- A-t-on mis en ligne tous les documents susceptibles d'informer le public sur la vie du Parc et du territoire ?
- A-t-on envisagé toutes les solutions pour porter ces documents à la connaissance du public ?
- A-t-on valorisé les outils de communication du Parc (site web, réseaux sociaux,...) auprès du public ?

#### Indicateurs

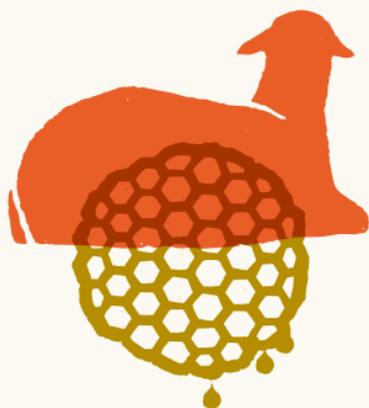
- ◆ Nombre de documents consultables sur internet
- ◆ Fréquence des publications en ligne
- ◆ Déploiement et diversité des supports de communication



L'HOMME  
ET LA NATURE,  
UNE QUESTION  
D'ÉQUILIBRE

PARC NATUREL  
RÉGIONAL DES  
GRANDS CAUSSES

CHARTRE  
2007 - 2019



◆  
PARC NATUREL  
RÉGIONAL  
DES GRANDS CAUSSES  
CHARTÉ 2007-2019

---

◆◆◆  
*L'homme et la nature,  
une question d'équilibre*

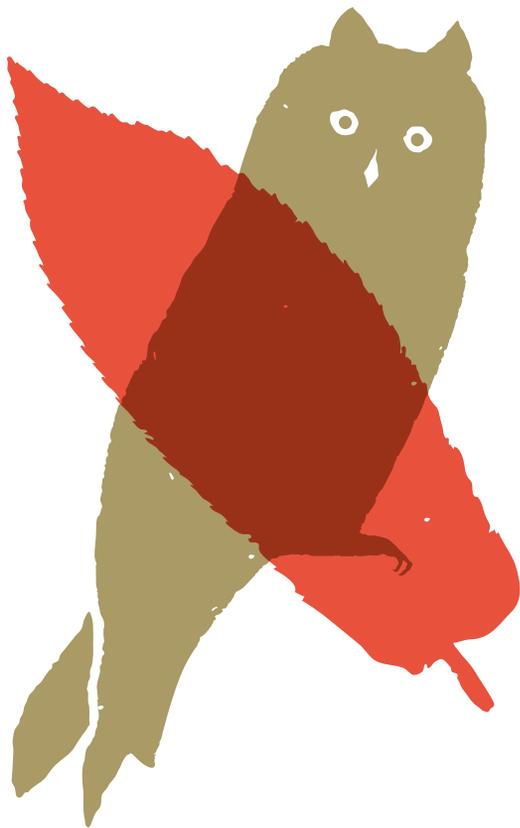


# 01

À TRAVERS LE PARC,  
NOUS PRÉSERVONS  
NOS PATRIMOINES  
NATUREL, CULTUREL  
ET SOCIAL

*Amb lo Parc, aparam los nòstres  
patrimònis natural, cultural e social*

*RENÉ QUATREFAGES,  
Président du Syndicat mixte  
du Parc naturel régional  
des Grands Causses*



#### ❖ AVANT TOUT, QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

- ❖ Le Ministère en charge de l'environnement attribue le classement « Parc naturel régional » à un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre reste fragile. Un Parc naturel régional est un projet de développement de territoire basé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, le progrès social et l'innovation économique. Ce projet est décrit dans une Charte, soumise à enquête publique puis approuvée par les collectivités territoriales concernées.

#### ❖ LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES MÉRITAIT DONC D'ÊTRE PRÉSERVÉ ?

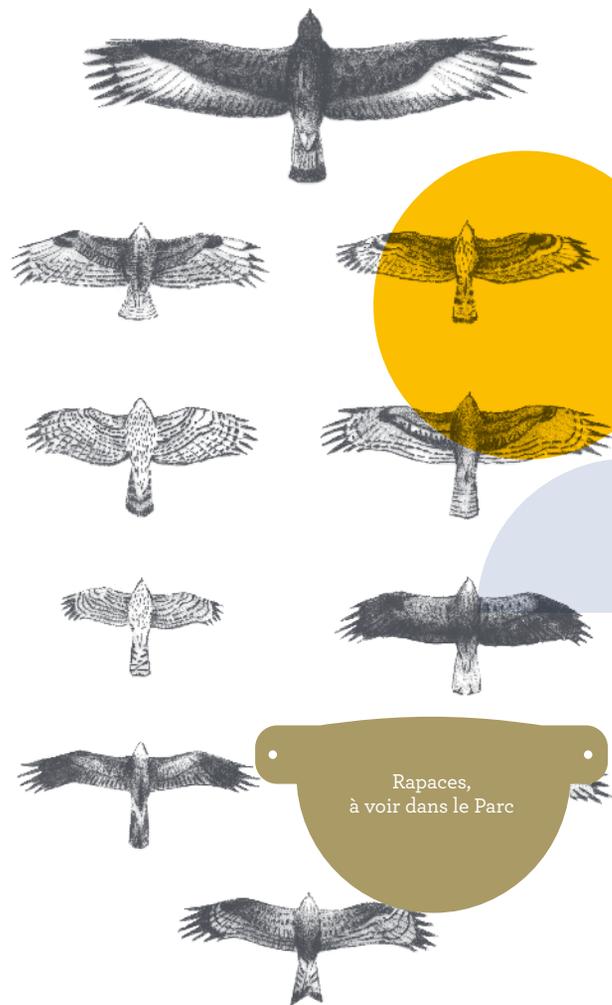
- ❖ Bien évidemment. Ce Parc, créé en 1995, couvre un territoire au cœur d'un des plus importants espaces naturels d'Europe. Nous sommes en présence de paysages rares et fragiles - les causses et les gorges, les collines et les monts, les forêts - qui présentent des caractéristiques naturelles et culturelles très fortes. Il faut préserver un tel patrimoine et permettre aux hommes de maintenir leurs activités qui participent au caractère de ce territoire.

❖ **EN 2008, LE PARC A RENOUVELÉ SA CHARTRE. DE QUOI S'AGIT-IL ET POURQUOI?**

❖ La Charte, c'est un contrat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire. C'est l'outil de planification et de gestion de notre espace. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations à suivre et les mesures à prendre. Elle est en quelque sorte la clé de voûte de toutes nos actions. Cette Charte engage ses signataires, membres du Syndicat mixte, ainsi que l'État qui l'ont approuvée pour 12 ans. Nous avons dû réviser la Charte qui était en vigueur depuis la création du Parc. Ce nouveau document concerne la période de 2007 à 2019, nous y affirmons encore plus notre volonté d'agir dans le respect du développement durable. Nous sommes bien dans une logique de protection et de valorisation du territoire mais aussi de développement des activités reposant sur des initiatives locales et des partenariats.

❖ **ET POURQUOI CE DOCUMENT DESTINÉ À PRÉSENTER LA CHARTRE AU GRAND PUBLIC ?**

❖ Notre Parc est l'un des plus grands de France, il compte environ 68 000 habitants. C'est un véritable bassin de vie. Il nous semble indispensable de partager les grands enjeux, les orientations et les mesures prises pour le territoire, avec celles et ceux qui vivent, côtoient ou visitent notre région. Nous voulons bien faire comprendre que la Charte a l'ambition de répondre aux besoins de tous et du territoire : les besoins d'aujourd'hui et de demain.



## NE PAS CONFONDRE

« *S'enganar pas* »

Contrairement aux Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux concernent des territoires dont la zone protégée est inhabitée (à l'exception du Parc national des Cévennes) et dans laquelle les activités humaines sont réglementées.

Ils sont destinés à conserver et préserver des espaces naturels fragiles. L'initiative de la création d'un Parc naturel régional revient à la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. L'État délivre le classement. Dans un Parc naturel régional, le défi est de concilier la préservation des espèces et des paysages avec le développement socio-économique.

## UN VASTE RÉSEAU DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX

• IL EXISTE •

— 46 —

PARCS NATURELS RÉGIONAUX



• CONCERNANT •

— 21 —

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

— 66 —

DÉPARTEMENTS

— 3904 —

COMMUNES



• SOIT •

— 3 —

MILLIONS D'HABITANTS SUR

— 7 —

MILLIONS D'HECTARES  
(13% DU TERRITOIRE NATIONAL)

LA MARTINIQUE  
ET LA GUYANE FRANÇAISE  
DISPOSENT AUSSI  
DE PARCS NATURELS  
RÉGIONAUX



LES PARCS  
ONT POUR MISSIONS  
PRINCIPALES :

LA PROTECTION  
ET LA GESTION  
DES PATRIMOINES  
NATUREL ET CULTUREL

L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

L'ACCUEIL, L'ÉDUCATION  
ET L'INFORMATION DU PUBLIC

L'EXPÉRIMENTATION  
ET LA RECHERCHE



LE PARC NATUREL  
RÉGIONAL DES GRANDS  
CAUSSES, UNE GRANDE  
RICHESSE NATURELLE  
ET HUMAINE



*Lo Parc natural regional dels Causses bèlses,  
una brava riquesa naturala e umana*



## ❖ AU CŒUR D'UN DES PLUS BEAUX PAYSAGES D'EUROPE

❖ Les Grands Causses sont situés au Sud du Massif central, bordés à l'Est par les Cévennes, au Nord par la vallée du Lot et au Sud par les plaines du Bas-Languedoc. Ils se prolongent à l'Ouest et au Sud-Ouest par les plateaux du Lézézou et les Monts de Lacaune.

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'étend sur 327 070 hectares et comprend 97 communes situées dans la moitié Sud du département de l'Aveyron.

## ❖ UNE DIVERSITÉ DE PAYSAGES UNIQUES

*Le Parc se compose de quatre types de paysages très spécifiques.*

- **LES CAUSSES ET LES GORGES** : paysages agropastoraux d'allure steppique, parcourus depuis des siècles par les troupeaux. Les causses (à l'Est du territoire, le Causse du Larzac étant le plus connu pour son camp militaire et les luttes militantes), constituent de vastes plateaux calcaires, taillés de profonds canyons. On y pratique tous les sports de pleine nature.
- **LES AVANT-CAUSSES** : une belle collection de collines et de petits plateaux qui accueillent dans leurs replis les villes comme Millau et son célèbre viaduc, ou encore Saint-Affrique.
- ❖ **LES ROUGIERS** : ces terres s'étendent entre causses et forêts. Elles offrent des paysages aux couleurs contrastées, ponctués de villages, d'abbayes et de vieux châteaux.
- ❖ **LES MONTS** : véritables barrières naturelles en périphérie du territoire du Parc, ces reliefs sont principalement peuplés de hêtres,

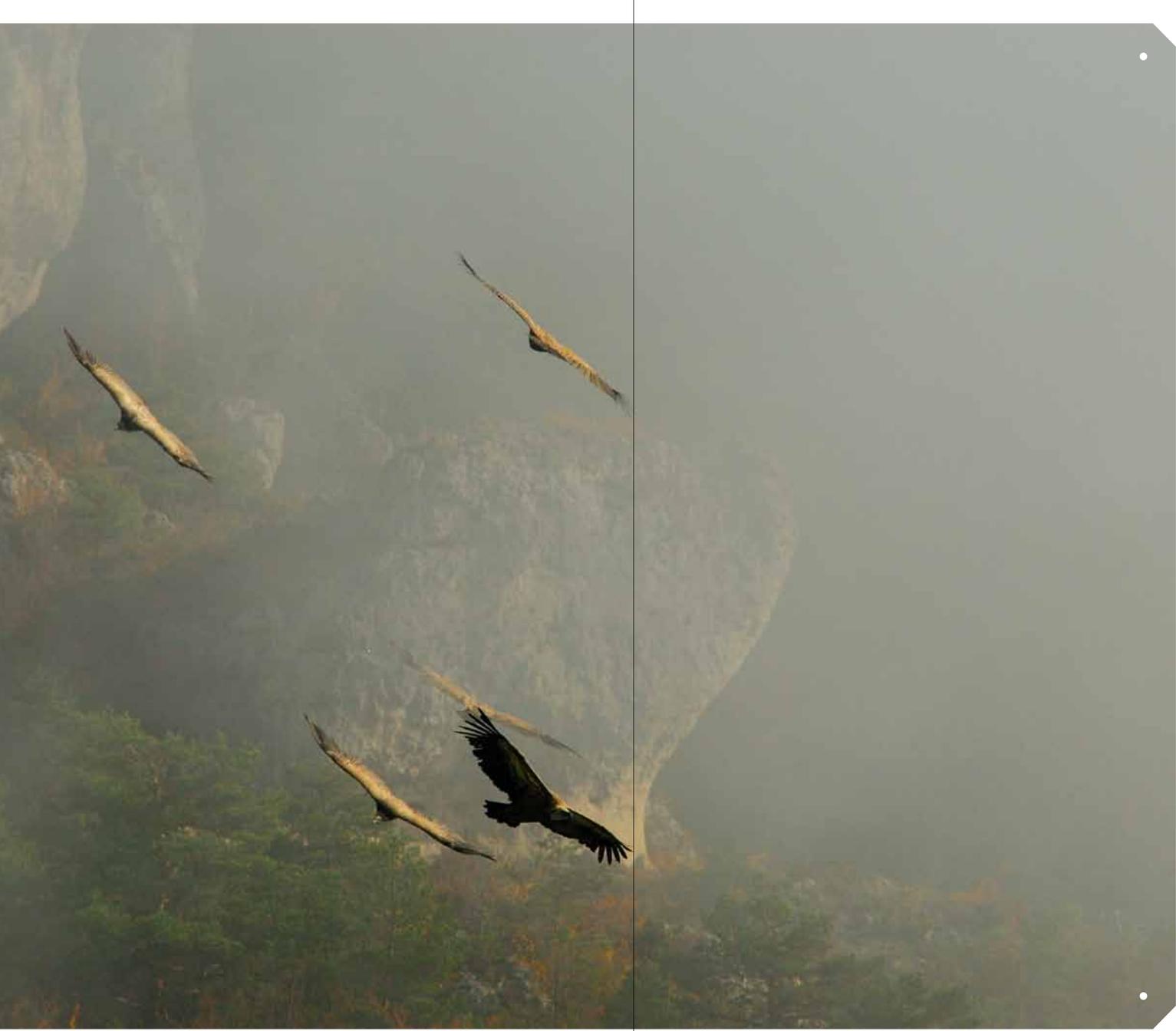


• Chaos du Rajal del Gorp,  
Causse du Larzac  
^

Monts et Vallons du Rance  
>



• Le Brias, Cirque  
de Tournemire  
<



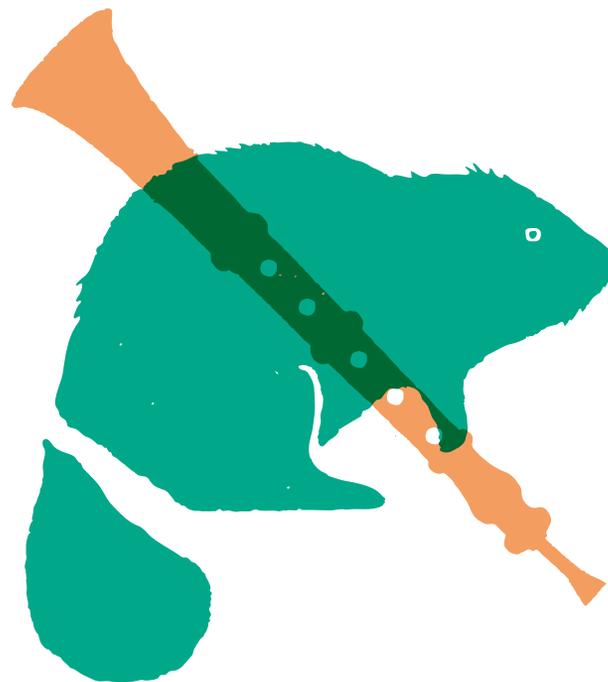
de châtaigniers, de chênes et de quelques plantations plus contemporaines.

#### ❖ UNE FAUNE ET UNE FLORE DE SI GRANDE VALEUR

❖ Le patrimoine naturel du Parc est tout simplement exceptionnel. On ne dénombre pas moins de 200 espèces végétales remarquables dont 28 espèces protégées. 3,6% de la flore est endémique. Concernant la faune, environ 220 espèces de vertébrés peuplent le Parc. Difficile de tout évoquer mais signalons que la population de rapaces comporte des espèces remarquables comme les vautours et que le Parc est le seul secteur de la région Midi-Pyrénées à accueillir des castors d'Europe.

#### ❖ UNE TERRE D'AGRICULTEURS, D'ARTISANS ET DE TRADITIONS

❖ Sur le territoire du Parc, 18% des actifs sont des agriculteurs. On compte environ 1 800 exploitations agricoles dont 46% sont spécialisées dans l'élevage d'ovin lait. Le territoire se distingue aussi par une forte tradition artisanale (environ 1 400 entreprises). Par ailleurs, l'activité industrielle est largement dominée par l'industrie fromagère de Roquefort.



## UNE ACTIVITÉ ANCESTRALE

« *Una activitat aujolenca* »

L'agropastoralisme basé sur l'élevage des brebis constitue l'une des activités humaines et économiques les plus emblématiques des causses. Et aussi l'une des plus célèbres, avec la reconnaissance de l'AOC Roquefort depuis 1925. Ici, le pastoralisme a façonné un paysage spécifique.

Au fil des siècles, les nombreux troupeaux ont favorisé le développement de grandes étendues de pelouses sèches, tandis que les hommes ont ponctué ces terres arides d'un petit patrimoine bâti emblématique (jasses, lavognes, toits citernes...).

Brebis de race  
Lacaune



Lavogne



Sonnailles





UN PARC  
NATUREL RÉGIONAL  
SOUTENU PAR TOUT  
UN TERRITOIRE



*Un Parc naturel regional  
sostengut per tot un territori*



## ❖ UN PARC NÉ D'UNE VOLONTÉ COLLECTIVE

### ❖ Le Parc naturel régional des Grands

Causses a été créé le 6 mai 1995. Et sans la forte mobilisation de tous les acteurs locaux, il n'aurait jamais vu le jour. Les élus, les acteurs socioprofessionnels et associatifs, l'ensemble de la population se sont mobilisés dès la fin des années 80 – dans la lignée des luttes contre l'extension du camp militaire sur le plateau du Larzac – pour affirmer leur attachement aux Grands Causses et à leurs traditions. Un double objectif était alors partagé par tous : préserver et valoriser les richesses des patrimoines naturel et culturel, maintenir la qualité de vie et les activités humaines.

### ❖ UN SYNDICAT MIXTE À LA TÊTE

❖ L'administration, la gestion et l'animation du Parc naturel régional des Grands Causses sont assurées par un Syndicat mixte\* composé de membres institutionnels qui y ont adhéré : le Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Aveyron, les communes du territoire du Parc, les Chambres consulaires, les Communautés de communes et les Syndicats mixtes de l'A75 et de la RN88. Le Syndicat dispose d'un Bureau syndical composé d'un Président, de 6 Vice-Présidents, de 3 Membres, et d'un Comité syndical composé de 44 personnalités. Des partenaires socio-économiques, des acteurs de l'environnement et des membres de l'administration sont invités à participer aux réunions du Bureau et du Comité.

## LA MÊME VOLONTÉ AU FIL DES ANS



◀ 1988 ▶	{ <i>L'association pour la création du Parc naturel régional des Grands Causses est créée. Les acteurs locaux confirment leur volonté de se mobiliser pour leur territoire. Elle est transformée en association des Amis du Parc.</i>
◀ 1992 ▶	{ <i>L'association de préfiguration du Parc est constituée pour réaliser la Charte et mener les premières actions de terrain.</i>
6 MAI ◀ 1995 ▶	{ <i>Un décret de classement du Premier ministre confirme la naissance officielle du Parc naturel régional des Grands Causses.</i>
28 JUILLET ◀ 1995 ▶	{ <i>Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses est créé.</i>
◀ 2003 ▶	{ <i>Le Comité syndical du Parc approuve le renouvellement de la Charte.</i>
22 JUILLET ◀ 2004 ▶	{ <i>Le Bureau syndical du Parc décide d'inscrire le renouvellement de la Charte dans une démarche Agenda 21 (voir p. 24).</i>
16 AVRIL ◀ 2008 ▶	{ <i>Le Parc naturel régional des Grands Causses est classé à nouveau jusqu'au 5 mai 2019.</i>
6 OCTOBRE ◀ 2008 ▶	{ <i>Le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer décerne le titre Agenda 21 à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses.</i>



UN AGENDA 21,  
UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION  
« *Un agenda 21, un caminament de concertacion* »

Un Agenda 21 est un plan d'actions en faveur du développement durable qui prend en compte le volet économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles. La conception d'un Agenda 21 se fait toujours en concertation avec la population, les associations ou encore les organismes socioprofessionnels.

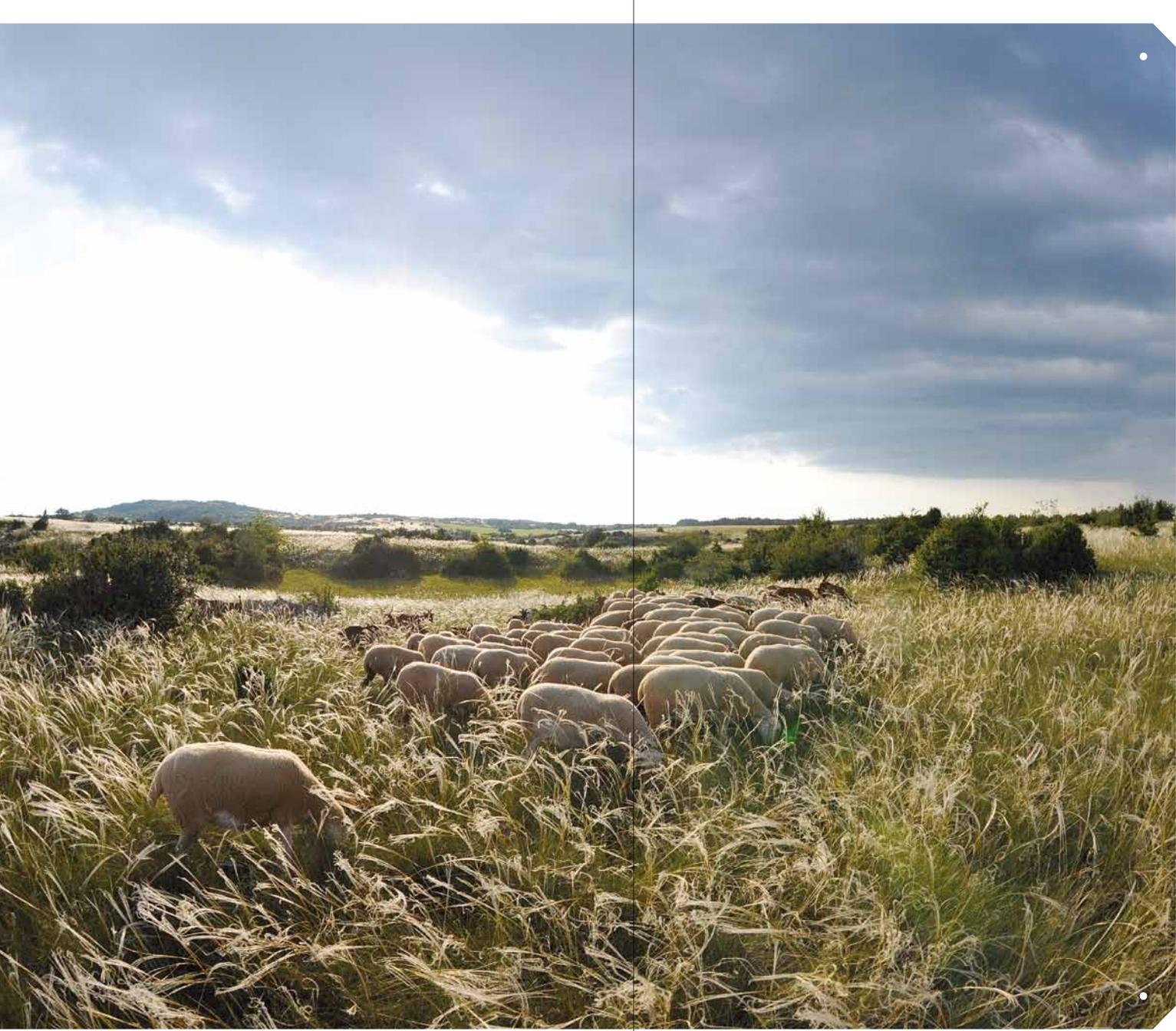
Le renouvellement de la Charte s'est appuyé en particulier sur un Groupe de Travail d'Acteurs Locaux (G.T.A.L), composé d'une vingtaine de personnes volontaires représentant la diversité du territoire. A travers leurs propres visions, ses membres devaient identifier les enjeux et les axes stratégiques du développement du Parc.

❖ **CONCERTATION  
ET PARTENARIAT AVANT TOUT**

*Le Parc naturel régional s'est donné trois principes fondamentaux pour conduire son action :*

- **LA LIBRE ADHÉSION :** Le Parc est une démarche collective librement négociée. Chaque membre s'engage à la mettre en œuvre et à la faire respecter.
- **LA SUBSIDIARITÉ :** Le Parc respecte les compétences de ses membres et s'appuie sur les acteurs locaux pour mener à bien les actions.
- **LE PARTENARIAT :** Le Parc est une structure fédératrice qui privilégie la synergie des moyens en vue d'atteindre ses objectifs.

\* Un Syndicat mixte : structure qui associe des collectivités territoriales comme des communes, des conseils généraux, des conseils régionaux mais aussi des communautés de communes... en vue d'accomplir une mission de grande importance, comme la gestion d'un Parc naturel régional.



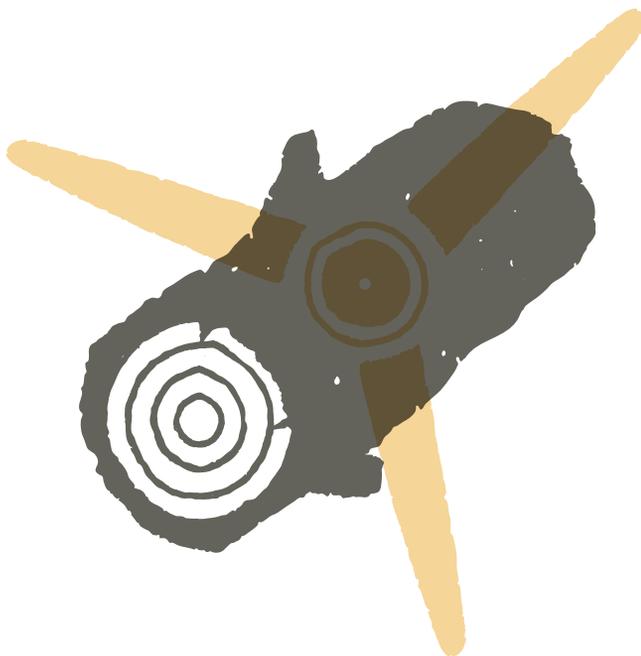


◆  
UNE NOUVELLE  
CHARTÉ RÉSOLUMENT  
TOURNÉE VERS  
L'AVENIR

◆◆◆  
*Una Carta novèla virada  
cap a l'avenidor*

◆  
*Pourquoi une Charte ? À quoi sert-elle ?  
Quel est son contenu ?...  
Un rapide jeu de questions  
réponses pour tout savoir  
sur ce document  
primordial*





### EN DEUX MOTS, QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Un contrat écrit stipulant le projet de protection et de développement durable élaboré pour le Parc naturel régional concerné. La Charte définit les fondements, les objectifs et les moyens mis en œuvre sur douze ans.

### QUELS SONT SES OBJECTIFS MAJEURS ?

Avant tout, la préservation et la bonne gestion des ressources, des espaces naturels, de la biodiversité, de la qualité des paysages et du patrimoine bâti en s'appuyant sur les acteurs sociaux, culturels et économiques : un Parc naturel régional accompagne aussi le développement socio-économique de son territoire.

### LA NOUVELLE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES CONCERNE-T-ELLE LE MÊME TERRITOIRE QUE LA PREMIÈRE ?

Oui, le périmètre est identique. Il est établi par les limites des cantons de Belmont-sur-Rance, Camarès, Campagnac, Cornus, Millau Ouest, Millau Est, Nant, Peyreleau, Saint-Affrique, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Sévérac-le-Château, Vézins-de-Lévézou.

### EN QUOI LA NOUVELLE CHARTE SE DISTINGUE-T-ELLE DE LA PRÉCÉDENTE ?

La nouvelle Charte est le fruit d'une large concertation. Son élaboration a reposé sur un important travail de diagnostic, d'études, d'analyses et d'échanges entre tous les acteurs institutionnels, les acteurs socio-économiques et culturels, les prestataires touristiques et les habitants. L'expérience acquise durant la première Charte et la participation active de tous les acteurs locaux et de la population – à travers un comité de pilotage, des groupes de travail, des commissions ou encore des réunions publiques – a été l'un des principes fondamentaux pour la réalisation de ce nouveau document cadre.

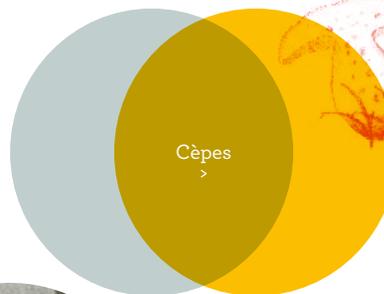
La nouvelle Charte élargit ses domaines de préoccupation à la maîtrise des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables, à la culture. Sur la base d'un diagnostic réalisé avec l'aide d'un bureau d'études, quatre enjeux ont ainsi été identifiés :

- La pérennité des patrimoines naturel, culturel et paysager.
- L'évolution démographique positive par la mobilisation des acteurs économiques.
- L'harmonie territoriale et les équilibres géographique et humain.
- L'implication de la population locale et des acteurs locaux dans le projet de territoire.

### CONCRÈTEMENT, QUE PRÉVOIT LA CHARTE ?

*La Charte définit quatre axes qui fixent sa stratégie :*

- AXE I** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir.
- AXE II** Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs.
- AXE III** Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire.
- AXE IV** Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire.



Cèpes  
v



Sapot de Vénus  
<



Animation nature,  
Folies du Parc 2010  
v

## COMMENT LE PARC EST-IL FINANÇÉ ?

*Le Parc dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget pour ses programmes d'actions.*

01

### LES PROGRAMMES & LES

ÉQUIPEMENTS sont financés, selon des proportions variables, par les partenaires financiers du Parc (Europe, État, Région, Département, Agence de l'eau Adour-Garonne, ADEME...) au cas par cas.

02

### LE FONCTIONNEMENT est

financé par les contributions statutaires des membres constitutifs du Parc, et par une dotation du Ministère en charge de l'environnement.

### UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE TOUS

Le Parc dispose d'une équipe technique au service des collectivités adhérentes et du Syndicat mixte. Cette équipe intervient dans plusieurs domaines : gestion des milieux naturels, de la faune, de la flore, protection, surveillance et valorisation de la ressource en eau, gestion des rivières et de leurs berges, sensibilisation à l'environnement, préservation des paysages et du patrimoine bâti, maîtrise et développement des énergies renouvelables, animation culturelle, développement économique et touristique mais aussi l'accueil et l'administration générale. Le Parc des Grands Causses est l'un des rares à disposer d'Agents d'Entretien de l'Espace Rural (AEER) et de techniciens du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

## LES 97 COMMUNES DU PARC NATUREL

### RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

AGUËSSAC, ARNAC-SUR-DOURDOU, AYSSÈNES, BALAGUIER-SUR-RANCE, BELMONT-SUR-RANCE, BRASC, BROQUIÈS, BROUSSE-LE-CHÂTEAU, BRUSQUE, BUZEINS, CALMELS-ET-LE-VIALA, CAMARÈS, CAMPAGNAC, CASTELNAU-PÉGAYROLS, COMBRET, COMPEYRE, COMPRÉGNAC, CORNUS, COUPIAC, CREISSELS, FAYET, FONDAMENTE, GISSAC, LA BASTIDE-PRADINES, LA BASTIDE-SOLAGES, LA CAPELLE-BONANCE, LA CAVALERIE, LA COUVERTOIRADE, LA CRESSE, LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, LA SERRE, LAPANOUSE-DE-CERNON, LAPANOUSE-DE-SÉVÉRAC, LAVAL-ROQUECEZIÈRE, LAVERNHE, LE CLAPIER, LE TRUEL, LES COSTES-GOZON, LESTRADE-ET-THOUELS, L'HOSPITALET-DU-LARZAC, MARNHAGUES-ET-LATOURE, MARTRIN, MÉLAGUES, MILLAU, MONTAGNOL, MONTCLAR, MONFRANC, MONTJAU, MONTLAUR, MOSTUÉJOULS, MOUNES-PROHENCoux, MURASSON, NANT, PAULHE, PEUX-ET-COUFFOULEUX, PEYRELEAU, PLAISANCE,

POUSTHOMY, REBOURGUILL, RECOULES-PRÉVINQUIÈRES, RIVIÈRE-SUR-TARN, ROQUEFORT-SUR-SOULZON, SAINT-AFFRIQUE, SAINT-ANDRÉ-DE-VÉZINES, SAINT-BEAULIZE, SAINT-BEAUZÉLY, SAINTE-EULALIE-DE-CERNON, SAINT-FÉLIX-DE-SORGUES, SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON, SAINT-IZAIRE, SAINT-JEAN-D'ALCAPIÈS, SAINT-JEAN-DU-BRUEL, SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, SAINT-JUÉRY, SAINT-LAURENT-DE-LÉVÉZOU, SAINT-LAURENT-D'OLT, SAINT-LÉONS, SAINT-MARTIN-DE-LENNE, SAINT-ROME-DE-CERNON, SAINT-ROME-DE-TARN, SAINT-SATURNIN-DE-LENNE, SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER, SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU, SAUCLÈRES, SÉGUR, SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU, SYLVANÈS, TAURIAAC-DE-CAMARÈS, TOURNEMIRE, VABRES-L'ABBAYE, VERRIÈRES, VERSOLS-ET-LAPEYRE, VEYREAU, VÉZINS-DE-LÉVÉZOU, VIALA-DU-PAS-DE-JAUX, VIALA-DU-TARN.



DÉVELOPPER UNE GESTION CONCERTÉE DES PATRIMOINES  
NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER, DANS LE SOUCI  
DU RESPECT DES GÉNÉRATIONS À VENIR.

## POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE NOS RICHESSES PATRIMONIALES



*La gestion durable des ressources naturelles est au cœur des préoccupations du Parc naturel régional. Le territoire des Grands Causses détient une ressource en eau, des paysages agropastoraux reconnus, des forêts variées, et une biodiversité d'une grande richesse... Encore faut-il tout mettre en œuvre pour préserver ces patrimoines et lui permettre de s'épanouir sans risque, en cohabitant avec la présence d'activités humaines.*



### L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER ET À GÉRER

Depuis sa création, le Parc mène un important programme de protection et de valorisation de sa ressource en eau, en concertation avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il s'agit de préserver un patrimoine naturel inestimable et d'assurer aux populations une eau d'une qualité irréprochable.

Les actions visent principalement à mieux connaître la ressource en eau, à en réduire les pollutions par la mise en place de systèmes d'assainissement, à entretenir les berges de rivières (le territoire compte 960 km de berges), à gérer et protéger les milieux humides ou à réduire les phénomènes d'érosion des sols.



## UN ÉLEVAGE AU SECOURS DE LA NATURE

« *Un élevage per assecorir la natura* »

La Devèze de Lapanouse-de-Cernon est un site Natura 2000 remarquable, renommé pour sa richesse floristique auprès des botanistes de l'Europe entière. Mais, au cours des dernières années, on a constaté une forte menace d'embroussaillage. Jadis, le site accueillait des troupeaux de vaches et de brebis qui entretenaient les terres. En leur absence, la végétation a gagné du terrain. Il a donc été décidé d'entretenir et de maintenir la qualité de ce site en favorisant l'implantation d'un nouvel élevage. Un agriculteur de la commune y fait désormais de nouveau pâturer des vaches de race Aubrac. Et pour équiper les parcelles en clôtures, passages canadiens et points d'eau, la commune de Lapanouse-de-Cernon a mis en œuvre un contrat Natura 2000 grâce à l'aide financière de l'État, et avec l'aide technique des botanistes locaux, de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Grands Causses.

Parmi ses principales actions, le Parc a mis en place sur le territoire un réseau d'une trentaine de stations de mesures. Ces stations permettent de mieux connaître les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau. Les données de mesure sont interprétées, diffusées aux partenaires et transférées dans la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES).

## SAUVEGARDER DES HABITATS NATURELS CARACTÉRISTIQUES

Les Grands Causses comptent des milieux naturels particulièrement rares à l'échelle européenne qui méritent la plus grande attention : les pelouses sèches à la biodiversité remarquable, les milieux humides (prairies de fonds de vallées, mares et lavognes, tourbières), le milieu forestier d'une grande diversité biologique, le monde souterrain (des grottes, des gouffres ou encore des avens souvent exceptionnels), les sites géologiques (fossiles, empreintes de dinosaures...) et tant d'autres milieux comme les falaises, les gorges, les plateaux et les rivières. Le Parc participe ainsi à la mise en place de nombreuses actions de préservation et de gestion concertées qui impliquent les gestionnaires et les utilisateurs des lieux.

## À TITRE D'EXEMPLES

01

Le Parc œuvre pour la constitution d'un réseau d'espaces protégés, composé en particulier des 19 sites de son territoire inscrits au réseau européen Natura 2000,

réseau de sites naturels reconnus par l'Europe en vue de préserver la diversité biologique remarquable et de valoriser les territoires.

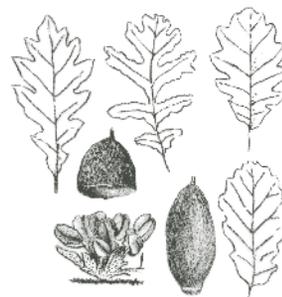
Le Parc réalise avec la Chambre d'agriculture des diagnostics écopastoraux. Il s'agit, par un échange mutuel, de mettre en accord les contraintes techniques et économiques des éleveurs avec les objectifs de conservation de la nature caussenarde. Le maintien des pelouses (les « parcours ») est directement lié à la gestion du pâturage par l'exploitation d'une ressource disponible à faible coût : l'herbe.

Le Parc participe au programme régional de conservation des plantes messicoles, les plantes compagnes des cultures, devenues très rares. Cette opération menée par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées vise à maintenir dans nos champs la présence des bleuets, coquelicots et autres adonis...



### PRÉSERVER UN PATRIMOINE BÂTI & DES PAYSAGES DE CARACTÈRE

La plus grande attention est apportée au patrimoine architectural très caractéristique du territoire. Jasses de parcours, caves à fleurines, granges isolées, murs de pierres sèches, fours, lavoirs, moulins, ponts, puits... le Parc participe à l'identification de ces éléments souvent en désuétude. Il mobilise les partenaires pour la mise en œuvre d'un vaste programme de sauvegarde, de valorisation et soutient surtout des projets de revitalisation. Depuis 1992, grâce à des aides de la Région Midi-Pyrénées et de l'État, le Parc a accompagné 500 opérations de « Sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti » (patrimoine monumental et bâti traditionnel). Près de 1 300 000 euros d'aides ont ainsi été apportées.



Chêne blanc  
^

Travaux de recherche  
sur les orchidées  
(CNRS)  
<

Céréales  
et messicoles  
>







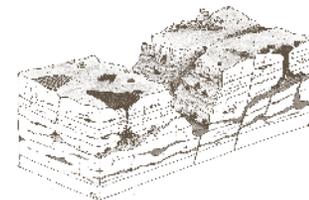
Épuration des eaux usées  
à Castelnau-Pégyrols  
(filtre à sable planté de roseaux)

Reconstitution  
d'une ferme caussenarde,  
site de Montrepos



Vache de race  
Aubrac,  
Devèze-de-Lapanouse

Craves à bec rouge,  
Gorges de la Jonte



Modèle paysager du causse  
et de son sous-sol

Le Parc met tout en œuvre aussi pour préserver un patrimoine paysager unique qui fait l'identité de ce territoire. Dans cette logique, le Parc mène entre autre un programme de plantation de végétaux adaptés à chaque terroir. Depuis sa mise en place en 1996, le Parc a soutenu plus de 150 projets (plantations de haies autour des bâtiments agricoles et artisanaux, d'espaces publics, de haies plein champs...) à travers des conseils techniques et des aides financières.

### DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES... AU NOM DES GÉNÉRATIONS FUTURES

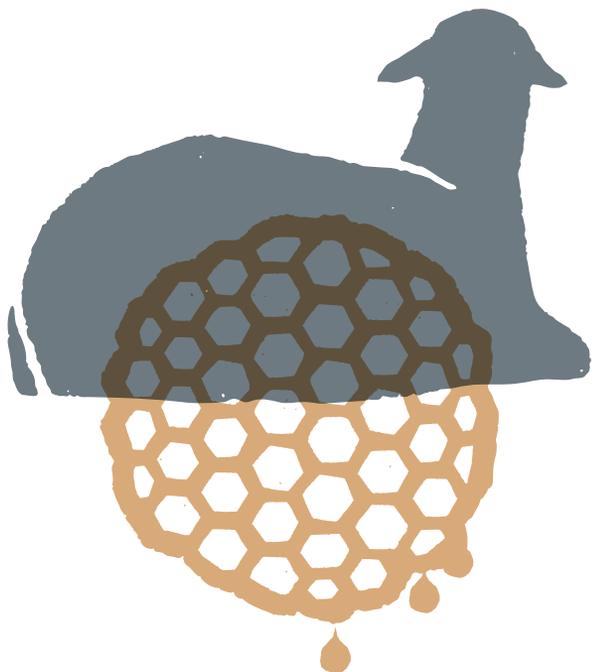
Le Parc s'engage très concrètement en faveur du développement durable. La maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables figurent parmi ses priorités. Avec sa nouvelle Charte, le Parc s'est engagé à mettre en place un Plan Climat Territorial qui prévoit de repérer les sources d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire, de fixer des objectifs en conséquence et d'établir un programme d'actions. Ce programme vise à fédérer les différents acteurs qui œuvrent sur le territoire en matière d'énergie.

• PER ASSEGURAR LA PERENNITAT •  
• DE LAS NÒSTRAS RIQUESAS •  
• PATRIMONIALAS •



### LE PARC ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES «*Lo Parc e las energias renovelablas*»

Le Parc s'est engagé à développer et à soutenir les projets utilisant l'énergie solaire, l'éolien ou encore la biomasse (bois, agrocarburants...). Le Parc encourage également le développement de la méthanisation (fermentation des effluents agricoles (lisier, fumier) en vue de produire une énergie locale et renouvelable). Il a lancé une étude de faisabilité pour deux projets de méthanisation agricole de fumier ovin sur les communes de Camarès et Millau.



METTRE EN ŒUVRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE  
UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS CENTRÉE  
SUR LES INITIATIVES LOCALES ET L'ACCUEIL D'ACTIFS

## AGIR POUR QUE NOTRE TERRITOIRE VIVE PLEINEMENT



*Le développement socio-économique des Grands Causses fait partie des priorités du Parc. Valoriser les savoir-faire locaux, faciliter la mise en place ou la consolidation des filières locales, encourager les créations d'entreprises ou les transmissions et les reprises d'activités, soutenir les actions concertées et toutes les initiatives innovantes... tels sont les objectifs du Parc qui veut rendre son territoire encore plus attrayant et accueillant.*



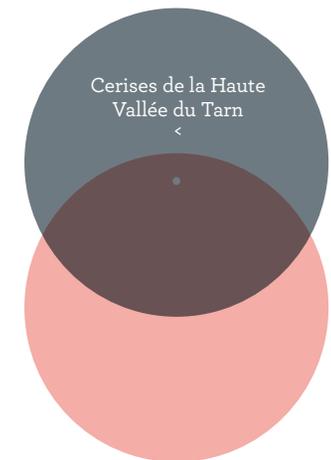
### L'AGRICULTURE DOIT CONSERVER TOUTE SA PLACE

Qui dit Grands Causses, dit agriculture, et plus précisément, agropastoralisme. A travers toutes ses actions, le Parc entend soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire.

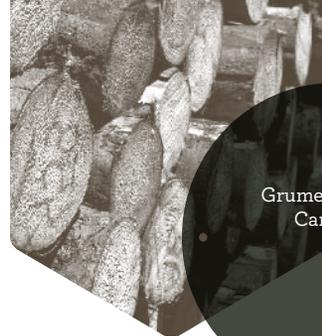
Le Parc a lancé un programme d'appui aux arboriculteurs de la Vallée du Tarn en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Le principe : apporter un soutien financier spécifique aux investissements ayant un impact direct sur le paysage, le patrimoine ou l'environnement. Le Parc a plus particulièrement soutenu la réhabilitation d'une « cave, cabane » de vigne, la réalisation de plantations et l'acquisition de matériels d'irrigation à partir de réserves



Cerises de la Haute  
Vallée du Tarn



Mégisserie,  
Millau



Grumes de bois,  
Camarès



Fabrication  
de fromage de brebis



Les affiches Lutétia,  
1932



**LE PARC, PARTENAIRE  
DES PROJETS COMMUNAUX**

*« Lo Parc, partenari dels projectes comunals »*

La commune de Saint-Félix-de-Sorgues a exprimé le souhait de changer d'énergie pour l'ensemble de ses bâtiments communaux. Comment remplacer le fioul domestique et l'électricité ?

En 2009, le Parc propose à la municipalité de mener un pré-diagnostic bois énergie pour certains bâtiments. Cette étude met en évidence l'intérêt de créer un réseau de chaleur relié à une chaufferie bois. Date prévisionnelle de mise en route : 2012-2013.

artificielles. Ce programme qui s'est achevé en 2009 a permis d'aider environ 13 hectares de plantations et de sur-greffage. Le montant total de l'aide apportée s'élève à 84 293,75 euros grâce au soutien de la Région Midi-Pyrénées. Par ailleurs, depuis 1992, le Parc travaille au développement des circuits courts de commercialisation des produits agricoles et artisanaux qui répondent à la demande des consommateurs attachés à une production durable et de qualité. Le Parc a ainsi soutenu la mise en place des marchés de pays sur son territoire. Il s'est ensuite engagé dans une politique active d'attribution de la marque collective « Parc » à des productions agricoles. Et depuis, le Parc, en lien étroit avec la Chambre d'agriculture, continue de mener divers travaux sur ce thème des « Circuits courts » qui concernent aujourd'hui plus de 180 exploitations.

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
AU CŒUR DES INITIATIVES LOCALES**

Le Parc pilote le Groupe d'Action Locale (GAL) qui assure l'accompagnement, l'animation, le suivi et la gestion des projets financés dans le cadre du programme européen LEADER. Ce programme est destiné à soutenir toutes initiatives locales qui contribuent à faire du territoire un pôle d'activité et de vie. Le GAL s'est fixé 4 objectifs : savoir gérer les ressources du territoire, faire évoluer les modes de consommation, développer les filières économiques locales, miser sur la coopération interterritoriale et transnationale. Il dispose d'une enveloppe d'1,8 millions d'euros pour mettre en œuvre cette stratégie sur les 97 communes du territoire.

• FAR VIURE A FON •  
• NÒSTRE TERRITÒRI •





PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CHARTE 2007-2019  
Marché de pays et chorale Poly'songs, Folies du Parc 2010 à Castelnaud-Pégayrols



## FAIRE (RE)CONNAÎTRE TOUTE LA VALEUR DE NOTRE TERRITOIRE



*Il existe un certain déséquilibre entre les pôles urbains et certaines zones rurales plus dépeuplées. Pour corriger ces disparités, le Parc soutient tous les acteurs de terrain qui défendent – dans les secteurs les plus fragiles – la présence d’habitat, d’équipements et de services. Le Parc veut aussi tout mettre en œuvre pour valoriser le territoire dans son ensemble.*

*Les Grands Causses ont tous les atouts pour garantir une indéniable qualité de vie et pour séduire les touristes sensibles aux terres authentiques.*



### LE TOURISME DURABLE, C'EST L'AVENIR

Quel est l'enjeu ? Accueillir et satisfaire les visiteurs, en leur offrant des prestations et des services de qualité, tout en veillant aux retombées positives pour l'économie locale et au respect des grands principes de la protection de l'environnement. Le Parc soutient pleinement la mise en place d'un tourisme durable qui doit être synonyme de développement harmonieux. Cette démarche nécessite de sensibiliser et d'informer la population, les acteurs professionnels et le grand public. Le Parc est donc le partenaire des organismes touristiques locaux, départementaux et régionaux. Il participe, entre autres, à la valorisation du territoire et de ses qualités en éditant

des supports de communication pour découvrir les richesses du Parc (un guide annuel des sorties découvertes, une carte touristique informative et complète...).

#### LA CULTURE, UN BEL OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les Grands Causses sont porteurs d'une culture riche et très vivante. Depuis le début des années 2000, le Parc a décidé d'intensifier son aide à la création et à l'innovation. En 2005, il a même défini un schéma de développement culturel pour le territoire des Grands Causses. Le Parc possède un fond d'équipements itinérants (expositions, chapiteau, parasols...) mis à la disposition des associations ou des communes. Il contribue régulièrement à l'organisation d'expositions ou encore d'animations socioculturelles et festives qui renforcent les solidarités locales et l'attrait touristique du territoire.

En 2009, 12 dossiers déposés au Parc ont pu bénéficier d'un soutien financier de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention territoriale de développement culturel : 49 000 euros ont été affectés à des projets culturels. La même année, 28 dossiers ont obtenu une aide financière pour des animations locales à caractère socioculturel, soit un montant total de 9 200 euros, au titre du fonds de soutien créé par le Parc.

#### FORMER, SENSIBILISER... MOBILISER

Le Parc soutient et participe à plusieurs démarches de formation aux enjeux du développement local pour des publics très divers (membres associatifs, professionnels, étudiants...). Il organise un cycle de conférences et de visites afin de sensibiliser les collectivités à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Plusieurs actions sont aussi entreprises pour sensibiliser et mobiliser les plus jeunes. Le Parc a réalisé un cahier d'expériences « Agir pour

#### POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS, LE PROJET « VIVRE ENSEMBLE À LA CAMPAGNE »

*Pels novèls venguts, lo projècte  
« viure amassa al campèstre »*

Lancée par l'Association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC), l'opération « Vivre ensemble à la campagne » implique six Parcs naturels dont celui des Grands Causses. Son but : développer l'accueil sur les territoires avec l'aide de supports culturels. Concrètement, un collectif d'artistes va partir à la rencontre des habitants et des acteurs locaux (associatifs, économiques, sociaux...) de chaque territoire. L'ensemble de ces résidences va donner lieu à un film qui sera présenté au public en 2011 et qui se déplacera ensuite de Parc en Parc.



Atelier nature,  
Folies du Parc 2010  
^



Machaon  
<

le développement durable » à destination des scolaires, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue.

### UNE BELLE IMAGE À COMMUNIQUER

Le Parc a décidé de donner une plus grande place à la communication. L'objectif est clairement affirmé : mieux faire connaître ce territoire, ses atouts, son potentiel, ses savoir-faire. Site Internet, brochures, expositions, bornes interactives, opérations de promotion... tous les outils les plus performants sont expérimentés. Et pour mieux toucher le grand public, le Parc naturel régional des Grands Causses organise tous les deux ans, Les Folies du Parc, une fête pour valoriser et faire connaître les patrimoines et les acteurs culturels de son territoire. Les premières éditions ont été organisées – toujours en lien avec les associations et les habitants – à Buzeins en 2008 et à Castelnau-Pégayrols en 2010. Au programme : marché de pays, arts vivants, ateliers (fabrication de papiers recyclés, tri sélectif...), conférences sur les énergies renouvelables, randonnées thématiques (pour découvrir les villages, la faune, la flore...), expositions, lectures, concerts, et bonne humeur.

• FAR (RE)CONÉISSER TOTA LA VALOR.  
• DEL TERRITÒRI NÒSTRE.  




Croquis de hameau des gorges  
^



^  
La Fanfare d'Occasion,  
Folies du Parc  
2010



Signalétique  
des sentiers  
de randonnée  
>



Journée de visite  
« bois énergie »  
v



Vol libre au-dessus  
de Millau  
^



Maison de la cerise,  
Paulhe  
v





## L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



*L'implication de la population et de tous les acteurs locaux est primordiale pour une bonne gestion du territoire. Le Parc défend les notions de coopération intercommunale, de dynamique partenariale, de mise en commun des savoir-faire, d'échanges d'expériences et bien évidemment de démocratie participative. Il veut jouer le rôle d'outil de cohésion sociale en encourageant la concertation entre tous les acteurs de terrain.*



### CONNAÎTRE LE TERRITOIRE & PARTAGER LES INFORMATIONS

La connaissance des patrimoines naturel et culturel doit être accessible à tous. C'est l'intime conviction du Parc qui œuvre activement pour l'améliorer, la capitaliser et la faire partager au plus grand nombre. L'organisation et l'actualisation de ces informations se font à partir de bases de données utilisables par le Système d'Information Géographie (SIG) du Parc. Il possède ainsi une plateforme de cartographie, véritable outil de travail transversal pour l'équipe technique.



PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CHARTE 2007-2019  
Balade « sentier du paysage ordinaire », Folies du Parc 2010 à Castelnaud-Pégayrols

**LE PARC ET SES MAISONS**  
« *Lo Parc e sos ostals tematics* »

Le siège du Parc se situe dans la Maison du Parc à Millau. On y trouve le centre administratif mais aussi un espace de documentation et d'information, une exposition pédagogique de présentation du Parc. Le Parc a favorisé aussi d'autres lieux d'accueil, d'information et de promotion ouverts au public : la Grange aux marnes (Saint-Jean-d'Alcas), la Maison de la cerise (Paulhe), la Maison de la châtaigne et des arts religieux (Ayssènes), la Maison des dolmens (Buzeins), la Maison de la truffe (Comprégnac), la Maison des monts et vallons du Rance (St-Sermin-sur-Rance), Noria l'espace de l'eau (St-Jean-du-Bruel) et Pastoralia le monde des brebis (St-Affrique). Autant de lieux qui contribuent à diffuser les informations du Parc et à créer du lien social sur l'ensemble du territoire.

**LE PARC, UN ESPACE DE CONCERTATION ET D'ANIMATION**

En 2004, le Parc a créé un Comité scientifique qui regroupe des personnalités reconnues au sein de la communauté scientifique. Ses principales missions : donner des avis, réaliser des études, mobiliser le milieu scientifique et intellectuel... Le Parc bénéficie aussi du soutien de l'association des Amis du Parc qui a pour objectif d'établir le lien entre la population et le Syndicat mixte.

La population locale, les utilisateurs de l'espace, les acteurs socio-économiques peuvent faire entendre leurs voix. Le Parc a initié plusieurs commissions, dites d'orientation. Il organise des forums et des journées à thèmes destinés au grand public et aux professionnels.

• L'AVENIDOR DEL TERRITÒRI NÒSTRE,  
• ES L'AFAR DE TOTES •



Parc naturel régional des Grands Causses  
71 boulevard de l'Ayrolle • B.P. 50126 – 12101 Millau cedex  
Tél : 05 65 61 35 50 • Fax : 05 65 61 34 80  
info@parc-grands-causses.fr • www.parc-grands-causses.fr

---

◆◆◆  
**RÉDACTION**

Claude Faber  
Parc naturel régional des Grands Causses

◆  
**TRADUCTION**

Institut occitan de l'Aveyron

◆  
**PHOTOS**

© B. Berthemy • © Confédération Générale de Roquefort  
© F. Daunas • © Horizon, Millau • © Maison de la Cerise  
© Mégisserie Richard • © Office de tourisme  
du Pays Saint-Serninois • © J. Pallé  
© PNRGC (J. Atché, D. Aussibal, J. Bussière, C. Delagnes,  
A. Greffier, L. Jacob) • © P. Thébault

◆  
**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Conception graphique : Atelier Müesli  
Typographies : Archer dessinée par Hoefler & Frere-Jones  
Grands Causses dessinée par Mathieu Réguer

◆  
**FABRICATION**

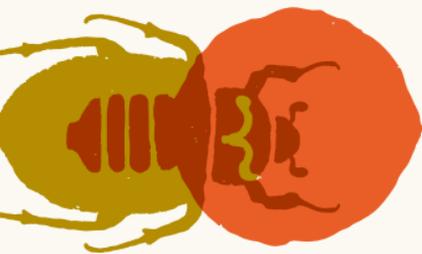
Édition tirée à 10 000 exemplaires en décembre 2010.  
Document imprimé sur papier FCS et papier PEFC issus  
de forêts gérées durablement, à partir d'encre à base végétale,  
par Graphi Imprimeur - La Primaube.

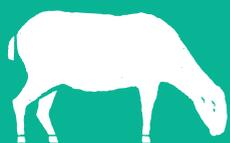
◆  
Cette publication a été éditée grâce au soutien financier  
de l'État et de la Région Midi-Pyrénées.





L'ÒME E  
LA NATURA,  
UN AFAR  
D'EQUILIBRI





# BILAN À MI-PARCOURS DE LA CHARTE DU PARC

2007 - 2013

A mi-parcours de notre Charte 2007 - 2019, dresser un bilan permet de porter un regard distancié et argumenté pour redéfinir ou réactiver une vision partagée des enjeux de notre territoire. Plus qu'une obligation réglementaire cette appréciation collective, outil stratégique de l'action du Parc, appuiera les décisions à venir. Ce moment de réflexion à la fois rétrospectif et prospectif servira également de point de départ dans le processus de l'évaluation continue de la Charte. Les réalisations de la période 2008 - 2014 ont été étudiées par les regards croisés des élus et des partenaires du Parc. Dans cette synthèse, vous trouverez les principaux résultats qui en émergent, et chacun pourra se convaincre que des actions ambitieuses dans le domaine du développement durable n'entraînent pas nécessairement des contraintes mais engendrent de formidables défis consistant à trouver un juste équilibre entre performance économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Le Parc s'est engagé sur cette voie. Demain, plus que jamais, il devra veiller à renforcer notre attractivité, à accueillir de nouvelles populations, à poursuivre l'accompagnement au quotidien des communes et des communautés de communes, à soutenir notre agriculture et à revaloriser les zones rurales en favorisant la création d'emplois. Puissent les lecteurs des pages qui suivent rejoindre notre enthousiasme au service du développement durable de notre territoire. Elus, professionnels, habitants, le Parc c'est chacun de nous, c'est un état d'esprit que nous devons partager ensemble. Pour le Parc, portons des valeurs fortes, essentielles et exemplaires.

Alain Fauconnier,  
Président du Parc.



Parc  
naturel  
régional  
des Grands Causses  
Une autre vie s'invente ici



## De l'ingénierie mutualisée au service des communes et des communautés de communes du territoire.

Le Parc réalise un accompagnement dans des domaines complexes et spécialisés comme les patrimoines naturel et culturel, la qualité de l'eau, les économies d'énergie, le tourisme durable, le développement de projets socio-économiques innovants...

Quel que soit le sujet, le Parc a l'habitude d'intervenir en réalisant un

diagnostic préalable, en réunissant les protagonistes pour définir les enjeux puis en élaborant un plan d'actions avec eux. Centralisateur de données, il est en mesure de rédiger tous les documents cadres, de drainer des aides financières ou même de dresser des cartes diagnostics ou stratégiques sur tous les sujets grâce à sa base de données couplée à un Système d'Information Géographique (SIG).

Entre 2007 et 2013, le syndicat mixte est devenu une structure incontournable pour le sud Aveyron : GAL Leader, convention territoriale, SCoT, SPANC, ces missions d'intérêt général viennent renforcer son objet premier : la mise en œuvre de la Charte.



**2007**  
obtention du programme Leader (enveloppe 2007-2013)

création de la mission culture

**2009**  
mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) et d'un poste dédié

création des missions tourisme et communication

**2010**  
reconnaissance Agenda 21 pour l'action du Parc

**2011**  
22 communes du Parc inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco

**2012**  
arrêté de l'Etat pour le portage du SCoT

# LA CHARTE

# OBJECTIF 2019

Créé en 1995, le Parc agit dans un cadre précis, sa Charte. Elle constitue le projet de développement du territoire classé en « Parc » pour 12 ans (2007-2019). Ce délai pourra être reporté jusqu'en 2022 si les dispositions de la future loi Biodiversité portent à 15 ans la durée de classement des Parcs. La Charte comporte **23 objectifs opérationnels** qui guident les actions du Parc à travers **4 axes majeurs**.



*Développer une gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, en concertation avec les élus, les administratifs, les associatifs et les habitants*

Axe  
I



*Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs*

Axe  
II



*Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire*

Axe  
III



*Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire*

Axe  
IV

## 23 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 1 Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion
- 2 Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
- 3 Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine
- 4 Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti
- 5 Maîtriser les impacts environnementaux des activités
- 6 Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources
- 7 Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages
- 8 Contribuer à la gestion cynégétique et piscicole

- 9 Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire
- 10 Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire
- 11 Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité
- 12 Développer des infrastructures et des outils adaptés au développement économique et à la vie locale

- 13 Veiller à l'accès équitable et harmonieux à l'habitat, aux équipements et aux services
- 14 Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable
- 15 Dynamiser et rendre accessibles les actions et potentialités culturelles au service du développement local
- 16 Former les acteurs du territoire
- 17 Communiquer et promouvoir l'image du territoire
- 18 Renforcer la solidarité ville-campagne (transport, main d'œuvre, emploi, formation)

- 19 Stimuler le rôle relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale
- 20 Renforcer les partenariats
- 21 Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation
- 22 Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager
- 23 Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès

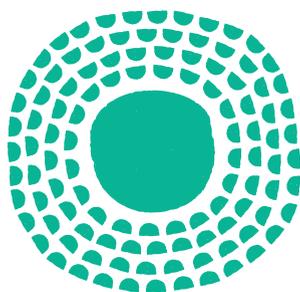
DE 2007 À 2013

# L'ACTION DU PARC

\*\*\*\*\*

Axe

I



*Développer une gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, en concertation avec les élus, les administratifs, les associatifs et les habitants*



OBJECTIF

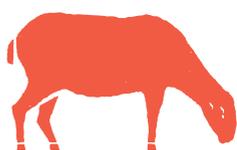
1

## PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION

❖ **par l'acquisition de connaissances, tant sur l'eau souterraine que superficielle,** réalisations d'études hydrogéologiques pour connaître les bassins d'alimentation des sources principales et leurs vulnérabilités (600 sources répertoriées sur les parties karstiques), des suivis quantitatifs (34 stations de mesure), qualitatifs et bactériologiques (19 stations de mesure). En 2014, le territoire est presque entièrement couvert par les études réalisées.

❖ **par la lutte contre la pollution,** la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assurée pour 63 communes du territoire. Depuis la création du service, plus de 6000 diagnostics ont été réalisés et 800 certificats de conformité ont été délivrés. Le Parc a mis en place plus d'une centaine de dispositifs d'assainissement pour les « eaux blanches » dans les exploitations agricoles, de traitement des effluents de fromageries, et s'attaque à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en milieu urbain.

❖ **par l'entretien des berges,** le Parc conseille trois des syndicats hydrauliques chargés de l'entretien des rivières (36 communes soit 285 km de linéaire). Il définit avec eux le programme pluriannuel de gestion (PPG) et suit les travaux qui en découlent : aménagement de points d'abreuvement du bétail, dispositifs de franchissement piscicole par exemple.





## PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES

**LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES DANS LEURS MILIEUX NATURELS, PELOUSES SÈCHES, CIRQUES OU PLATEAUX AGROPASTORAUX STEPPIQUES, EST NÉCESSAIRE POUR GARANTIR LEUR PROTECTION. À CET EFFET, LE PARC COMPILE DES DONNÉES, LES SAUVEGARDE DANS SON SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET LES UTILISE POUR RÉALISER CARTES, ÉTUDES ET STATISTIQUES.**

### ❖ La connaissance du patrimoine naturel

- par l'inventaire des espèces emblématiques ou endémiques comme l'orchidée *Ophrys d'Aymonin* ou l'*Ophrys de l'Aveyron*
- par l'inventaire des écosystèmes forestiers remarquables, et des arbres remarquables (300 répertoriés) réalisés entre 2008 et 2012. Celui des zones humides entre 2009 et 2013.
- par des études sur les plantes messicoles, plantes sauvages cultivées, dont la conservation dépend de pratiques agricoles adaptées. Les prairies fleuries représentent également une thématique de recherche. Afin de mettre en avant la valeur agricole de ces prairies naturelles qui savent s'adapter aux aléas climatiques, le Parc organise un concours relayé au niveau national.

### ❖ L'animation du réseau des 19 sites protégés Natura 2000

La réalisation d'une trentaine de diagnostics éco-pastoraux et l'élaboration de contrats avec les agriculteurs qui ont permis :

- l'aménagement du site de la Devèze à Lapanouse de Cernon : le programme Natura 2000 a amené la réalisation de clôtures et passages canadiens favorisant le pâturage de vaches Aubrac alors que les broussailles gagnaient par abandon de pâturage. L'usage de cet espace a pu être maintenu pour les botanistes et randonneurs.
- la réintroduction d'espèces en voie d'extinction à l'image du gypaète barbu
- le suivi des chauves-souris.

### ❖ Le recensement des infrastructures écologiques qui constituent la Trame Verte et Bleue (TVB).

C'est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un maillage de milieux favorables aux espèces animales et végétales pour qu'elles puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer.

Dans le cadre de la déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) que doivent prendre en compte les documents d'urbanisme, elle a constitué un chantier particulièrement important pour le Parc, avec deux phases :

- l'élaboration d'un diagnostic de l'existant par la réalisation d'une carte d'après des relevés et observations scientifiques qui identifient les cœurs de biodiversité et les corridors (carte au 1/25<sup>ème</sup> en cours de finalisation).
- la sensibilisation des élus qui devront prendre en compte cette nouvelle donnée dans tous les documents d'urbanisme (PLU et SCOT).



### Sites Natura 2000 proposés au titre de la directive Habitats naturels faune flore (ZSC)

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| 1 Causse Noir et ses corniches       | 10 Serre de Cougouille                              |
| 2 Gorges de la Jonte                 | 11 Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux  |
| 3 Gorges du Tarn                     | 12 Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire |
| 4 Buttes témoins des avant-causses   | 13 Plateau et corniches du Guilhaumard              |
| 5 Gorges de la Dourbie               | 14 Gorges de la Vis et de la Virenque               |
| 6 Gorges du Trèzezel                 | 15 Vallée du Tarn                                   |
| 7 Les Allasses                       | 16 Tourbières du Lévézou                            |
| 8 Chaos ruiniforme du Rajal del Gorp | 17 Haute vallée du Lot                              |
| 9 Cirque et grotte du Boundoulaou    |   |

### Sites Natura 2000 proposés au titre de la directive Oiseaux (ZPS)

- |  |   |
|--|---|
|  | Gorges de la Dourbie et causses avoisinants |
|  | Gorges du Tarn et de la Jonte               |

## ACCOMPAGNER UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE

*CONCILIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES AVEC LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES EST UN OBJECTIF QUI NÉCESSITE L'IMPLICATION ET LA PARTICIPATION ACTIVE DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LA CHARTE AINSI QUE CELLE DES SERVICES DE L'ETAT.*



Le Parc a édité un fascicule intitulé « **Référents du paysage : socle commun** », qu'il assortit au cas par cas d'un deuxième document le « cahier de compatibilité » : chaque fois qu'une commune ou qu'une communauté de communes révisé son document d'urbanisme, elle bénéficie d'un apport de connaissances précises sur les patrimoines de son territoire (7 communes bénéficient de leur cahier de compatibilité achevé).

### LES DIFFÉRENTS RÔLES DU PARC :

- ❖ conseille et assiste techniquement selon la demande (plus de 110 interventions entre 2007 et 2013),
- ❖ met en place **des cellules de conseil architectural** auprès des maires et présidents de Communautés de communes pour étudier les projets de leurs administrés. Expérimentées dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Ministère de l'écologie et la DATAR en 2011 en direction des

Parcs naturels régionaux sur le thème de l'innovation, ces cellules ont vocation à accompagner le plus en amont possible les porteurs de projets de bâtiments d'activités. 15 cellules ont été conduites,

- ❖ **sensibilise et informe** les professionnels afin de favoriser l'intégration paysagère et architecturale de leurs bâtiments,
- ❖ **est consulté par l'Etat** sur les projets impactants pour le territoire, les élus émettent alors un avis : (378 avis ont été émis),
- ❖ **suit les demandes de permis de construire**: 470 dossiers ont été examinés entre 2007 et 2013.

Enfin, le Parc s'est porté candidat au portage du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : 83 communes sur les 97 du territoire ont décidé de transférer leur compétence SCoT au Parc. (Décision prise par arrêtés de l'Etat en 2012 et 2013).

## SAUVEGARDER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTI IDENTITAIRES

*VIVRE SUR CE TERRITOIRE  
C'EST GARANTIR LA PÉRENNITÉ  
DE SES SINGULARITÉS, SANS  
LES SANCTUARISER, ET  
PROPOSER DES ÉVOLUTIONS  
QUI S'INSCRIVENT DANS LA  
MODERNITÉ.*

*LE PARC CONSEILLE,  
ACCOMPAGNE ET SOUTIENT  
LES PORTEURS DE PROJETS,  
COMMUNES, ENTREPRISES,  
AGRICULTEURS OU  
ASSOCIATIONS DANS LEURS  
PROJETS DE RÉHABILITATION  
DU BÂTI TRADITIONNEL.*

Paysages rares et grandioses, ceux issus de l'agropastoralisme ont motivé l'inscription en 2011 du territoire des **Causses et Cévennes au Patrimoine mondial de l'Unesco** au titre des « paysages culturels évolutifs et vivants de l'agropastoralisme méditerranéen » : une promesse d'avenir pour le territoire, une priorité forte de développement et un nouveau levier d'animation.

Outre la participation active à la gestion de ce Bien, les actions du Parc s'illustrent dans :

- ❖ **l'élaboration d'un plan d'actions pour le paysage Larzac** aux côtés de l'Etat avec entre autres, la mise en valeur des chaos d'envergure, le développement de circuits de découverte des paysages, le projet de classement du Causse des Brouzes,
- ❖ **la rénovation de sites emblématiques** comme les caves à vin semi-troglodytiques d'Entre-Deux-Monts,
- ❖ le soutien à plus de 110 opérations de réhabilitation de petits patrimoines grâce au programme « **Sauvegarde des patrimoines des grands causses** » entre 2007 et 2010,
- ❖ la création d'un modèle de **containers à ordures** et l'aménagement de 78 sites dédiés,
- ❖ l'encouragement au recours à des essences locales du programme « **Plantations** », en particulier dans les haies champêtres (presque 5 km au total) accompagnée de conseils de mise en culture et de paillage,
- ❖ le programme « **Insertion environnementale des bâtiments professionnels** » jusqu'en 2009.

Le développement de passerelles entre paysage et culture a occasionné en 2012 et 2013 la création d'une chorégraphie et d'un carnet de voyage autour des causses.



## MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS



### LE PARC A PU EXPÉRIMENTER UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES PROJETS.

En 1993 et 1994, avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Aveyron avait financé une étude sur l'approche économique de l'environnement au Centre d'Études et de Projet (Faculté de Sciences Economiques de Montpellier). Un rapport final : « Identification et évaluation des ressources naturelles et de leur utilisation dans le département de l'Aveyron » avait été produit. En 2009, le Parc a souhaité poursuivre et préciser ces travaux en vue de fabriquer **un outil d'aide à la décision** pour les maîtres d'ouvrage et les décideurs.

Cette action a pour objectif de :

- préciser et décrire les phases d'une méthode d'évaluation économique et sociale qui permette de compléter les études d'impact fournies lors de la proposition d'implantation d'un projet,
- favoriser l'acquisition de données liées à l'information et à l'organisation pour élaborer ce type de méthode.

Ce travail a débouché en 2011 sur l'élaboration d'une **grille d'évaluation multicritères d'implantation des projets : la matrice SCORE.**

Cette grille présente l'originalité de croiser simultanément les avis techniques de l'équipe et politiques des élus du Parc.

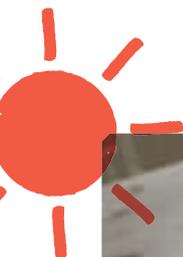
Par ailleurs, un autre volet de l'étude a pu être lancé : définir les modalités techniques de collecte de l'information pour mesurer la création de richesse économique générée par les entreprises implantées sur le territoire du Parc. Contrairement à l'approche classique de l'activité fondée sur la mesure du chiffre d'affaires, l'estimation de la richesse repose sur la mesure de la valeur ajoutée produite directement et indirectement.



## S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



*LE PARC A CRÉÉ UNE MISSION  
« ÉNERGIE CLIMAT » EN 2009 ET  
A PROCÉDÉ À L'ÉLABORATION  
D'UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE  
TERRITORIAL.*



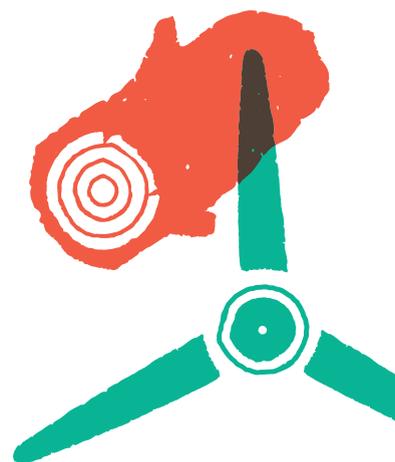
Dans le cadre de son PCET, le Parc s'est engagé à l'horizon 2020 à réduire de 20% ses consommations d'énergie, à porter à 67% la part d'énergies renouvelables dans sa consommation (contre 36% en 2010).

À l'instar des autres Parcs régionaux, il s'est fixé un objectif d'ici 2030 : rendre le territoire énergétiquement autonome :

- ❖ avec l'éolien pour lequel le Parc a établi des recommandations pour les élus et les développeurs et incite aux modèles participatifs,
- ❖ avec le solaire par le positionnement du Parc sur les installations photovoltaïques au sol,
- ❖ avec la micro-hydroélectricité, une production ancienne et importante dont le Parc a établi le diagnostic,
- ❖ avec la méthanisation, essentiellement à base de fumier d'ovins, pour laquelle le Parc accompagne les porteurs de projet,
- ❖ avec le bois énergie pour lequel le Parc s'est beaucoup investi dans l'accompagnement des porteurs de projet et la création de l'Association Aveyron Énergie Bois (c'est un des objectifs majeurs de la Charte forestière de territoire).

L'autre versant de l'action du Parc est l'incitation aux économies d'énergie :

- ❖ il organise le défi « **Familles à énergie positive** » depuis 2012, près de 200 familles ont participé,
- ❖ il sensibilise le grand public et les scolaires aux économies d'énergie notamment au travers de **campagnes de thermographie** de bâtiments, 10 nuits de la thermographie ont été organisées,
- ❖ il favorise le **covoiturage** (20 aires matérialisées dans le sud Aveyron par le Parc) et les autres modes de déplacement alternatifs à la voiture,
- ❖ il propose des **diagnostics énergétiques** de leurs bâtiments aux communes et aux entreprises touristiques et de santé (100 réalisés sur le territoire),
- ❖ il organise des formations à la **conduite économique** pour les agriculteurs et les salariés d'entreprise,
- ❖ il informe régulièrement au travers de conférences, séminaires, visites de sites et voyages d'études pour les élus et porteurs de projet.





*Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire  
une stratégie de développement d'activités  
centrée sur les initiatives locales  
et l'accueil d'actifs*



OBJECTIF

9

## FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES ET L'ACCUEIL D'ACTIFS

### ❖ La filière forêt-bois énergie, un enjeu économique majeur

Le territoire des Grands Causses est recouvert à près de 40% par la forêt dont 87% sont de la forêt privée très morcelée. Une Charte forestière de territoire a été adoptée en 2005 pour promouvoir la gestion durable des forêts : inventaire des arbres remarquables, conseils auprès des propriétaires forestiers et structuration de la filière bois-énergie et bois-matériau.

Une action phare à souligner : la signature d'une convention entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées qui a abouti au recrutement d'un technicien forestier supplémentaire pour le département de l'Aveyron, hébergé dans les locaux du Parc. Sa mission : promouvoir la gestion forestière durable (sensibilisation de plus de 120 collectivités, conseils apportés à 20 d'entre elles) et aider au développement de la filière bois.

Etat des lieux de la filière, annuaire des professionnels, pré-études de chaufferies bois, voyages d'étude sont quelques-unes des actions qui ont été conduites.

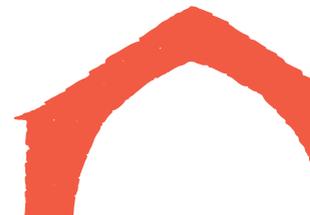
### ❖ La construction bois

Le Parc a mené une réflexion pour le développement de la filière bois matériau. Il apporte son soutien aux artisans qui s'investissent dans la construction bois.



OBJECTIF

10



## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE

♦♦ Programme de **soutien aux arboriculteurs** dans la Vallée du Tarn pour l'investissement de 2006 à 2009 et aux petites filières comme la **trufficulture** (aides à la plantation d'arbres mycorchisés). Ces deux opérations au-delà de leur vocation économique, contribuent au maintien des paysages.

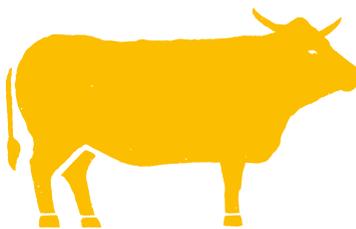
♦♦ Sensibilisation au **sylvopastoralisme** : le Parc a soutenu entre 2004 et 2008 une vingtaine d'agriculteurs pour aménager des espaces boisés et obtenir ainsi des pâturages en sous-bois poursuivis à partir de 2009 par des journées de sensibilisation et d'information avec ses partenaires agricoles et forestiers.

♦♦ **Encouragement aux circuits courts** en plein essor : 200 exploitations vendent ainsi leurs productions.

Le parc a participé à plusieurs réflexions : création d'un abattoir ambulancier, création du Comptoir paysan, incitation des cantines scolaires à se fournir en circuits courts. Dépositaire de la marque Parc naturel régional, il a mené une réflexion de marketing territorial pour une meilleure communication sur l'origine des produits agroalimentaires du territoire. Un diagnostic a été rendu, des préconisations émises. Comme pour le marquage, aucune action efficace ne peut être entreprise aujourd'hui

sans du personnel dédié à ce type d'animation auprès des producteurs.

♦♦ Accompagnement de l'Association des vétérinaires et éleveurs du millavois (AVEM) qui a été retenue **pour son projet SALSA** : « Systèmes agro-écologiques laitiers du Sud-Aveyron », un programme expérimental pour aider des éleveurs ovins-lait à engager une transition écologique, en réponse à l'appel à projet du Ministère de l'Agriculture pour le développement de **l'agro écologie**.



OBJECTIF

11

## GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉS

### ❖ Les politiques d'accueil d'entreprises et de transmission

C'est par la mobilisation de l'ensemble des partenaires qui œuvrent dans ce domaine que le Parc tente d'apporter sa pierre :

- ♦♦ en 2007 et 2008, opération « territoire d'accueil » aux côtés des trois chambres consulaires et de l'ADASEA<sup>(1)</sup>.
- ♦♦ en 2010 et 2011, opération « Osons l'emploi » aux côtés de la DIRRECTE<sup>(2)</sup>-unité territoriale de l'Aveyron,
- ♦♦ en 2012, opération « entreprendre en milieu rural » avec l'APCA<sup>(3)</sup>.

Des diagnostics, des enquêtes ainsi que l'amélioration des dispositifs d'aide ont été les principaux résultats produits.

### ❖ Les formations-développement pilotées par l'ADEFPAT

À destination des entreprises et autres acteurs du développement local qui ont des projets divers, le Parc assure le rôle d'accompagnateur global du porteur de projet dans le dispositif que l'ADEFPAT met en place : ce fut le cas pour une vingtaine de projets. En parallèle, il a participé à une trentaine d'accompagnements assurés par des partenaires.

(1) Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

(2) Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

(3) Association Permanente des Chambres d'Agriculture



Axe  
III



*Renforcer l'attractivité  
et l'équilibre du territoire*



OBJECTIF

13

**VEILLER À L'ACCÈS ÉQUITABLE ET HARMONIEUX À L'HABITAT,  
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES**

❖ **En développant les services de confort et les services à la personne** (petite enfance, personnes âgées). Un pôle d'excellence rural a été créé en 2007, suivi d'un deuxième en 2010, associé à une expérimentation « **Services à la personne, services d'avenir** » lancée par la DIRRECTE afin d'établir le panorama de l'existant en termes de service de confort. Elle a permis de développer des actions afin de déployer ce secteur d'activité : formations, accompagnement des acteurs, information auprès habitants.

Cela a permis au Parc de s'ancre sur le volet social de la vie du territoire, relayé par le **programme européen LEADER**.

## VALORISER LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN TOURISME DURABLE

*AFIN DE RÉPONDRE À LA DEMANDE DU TERRITOIRE, LE PARC S'EST DOTÉ D'UNE MISSION TOURISME EN SEPTEMBRE 2009. EN 2012, LE PARC A SIGNÉ LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS, À L'IMAGE DE CENT AUTRES PARCS EN EUROPE, PUIS IL A REDÉFINI SA STRATÉGIE À HORIZON 2017 DANS UN TRAVAIL MENÉ COLLECTIVEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES STRUCTURES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE.*



## LES AXES MAJEURS DE SON INTERVENTION :

❖ Proposer une offre touristique de qualité autour de la marque « Accueil Parc naturel régional » attribuée aux hébergements (8 gîtes Panda et 1 hôtel au naturel), visites de fermes, activités de loisirs, randonnées, séjours « nature ». Le Parc a pour cela audité 6 structures offrant des activités de pleine nature et, avec la CCI, 20 entreprises touristiques. 10 Maisons à thèmes ont été labellisées **Parc**, certaines sont équipées pour public à déficience visuelle. 5 circuits de visites de fermes en Pays de Roquefort ont été mis en place (goûters découverte de l'élevage de la brebis et de la fabrication du Roquefort).

❖ Développer un tourisme qui s'appuie sur les spécificités des Grands Causses : le pastoralisme, l'eau et la pierre, la forêt...

•• Il a ainsi répondu à l'appel du Syndicat d'initiatives des Rases du Tam qui souhaitait développer un tourisme de pêche.  
•• Il a imaginé puis mis en œuvre le concept

« hébergerie », trois bâtiments traditionnels agricoles à forte valeur architecturale, ont été convertis en gîtes de groupe conçus avec des principes d'architecture durable. Ainsi, la jasse de L'Oulette, sur le Larzac, énergétiquement autonome, le GAEC des Grands Causses à Sévérac-le-Château et La Blaquièrre à Verrières.

❖ Proposer des séjours de découverte : le Parc a notamment conclu un partenariat avec 4 agences de voyage. Avec les autres Parcs du Massif central, il a conçu un site internet faisant la promotion d'un circuit de découverte baptisé « l'épopée de la brebis ».

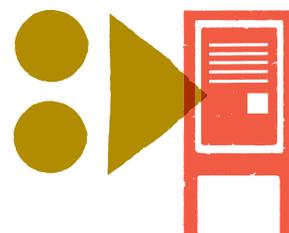
❖ Réaliser des aménagements spécifiques pour favoriser et développer la randonnée pédestre ou VTT :  
•• l'ouverture et l'entretien des sentiers de randonnée par les agents du Parc : 320 km de sentiers pédestres entre 2007 et 2103, 170 km de sentiers VTT et 325 km de sentiers

d'endurance équestre

•• l'établissement d'un Schéma directeur pour le développement de la randonnée et autres activités de pleine nature. Le Parc veille à leur développement équilibré en créant une plateforme commune d'échanges de données croisées sur les pratiques sportives et sur la biodiversité.

❖ L'accompagnement d'organismes d'événements de sport de pleine nature pour rendre les manifestations plus écologiquement correctes. Les Natural Games et la course des Templiers, sont dans cette démarche de qualification

❖ La sélection du Parc au titre des « pôles de nature » de la DATAR Massif central pour servir d'expérience et de site pilote en matière de développement des activités de pleine nature en respectant les enjeux environnementaux.



## DYNAMISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES ACTIONS ET POTENTIALITÉS CULTURELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Parc avait établi entre 2002 et 2005, avec les acteurs culturels, son Schéma de développement culturel. Une chargée de mission a été recrutée en 2006 afin de le mettre en œuvre :

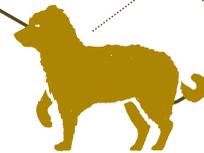
- le projet « **Vivre ensemble à la campagne** », développé avec d'autres Parcs du massif central, en 2010 et 2011,
- le « **Printemps des bistrots** », ces derniers étant devenus les derniers lieux de rencontres des villages. Ils ont donné lieu à une programmation culturelle hors saison estivale dans une dizaine de bistrots, en 2012, 2013 et 2014 ainsi qu'à l'édition d'un guide composé de 16 portraits de bistrot du Massif Central et de 16 fiches pratiques répondant aux problématiques que peuvent rencontrer les bistrotiers. Il contient également un mémento de l'élu et la liste des organismes ressources. De fait il est à destination des porteurs de projets de bistrot (élus / privés / association...) et de ceux qui accompagnent l'installation d'un bistrot (technicien, collectivités, élus...),

- l'accueil et le conseil aux porteurs de projet, plusieurs dizaines chaque année,
- les formations à destination des acteurs culturels locaux en 2007 et 2008 sur la comptabilité, la gestion, la communication,
- la mise en ligne d'un agenda des événements culturels du territoire et inventaire des lieux potentiels de diffusion culturelle,
- la création d'un fonds de soutien aux manifestations socio-culturelles qui a permis d'apporter un coup de pouce financier à plus de 200 manifestations sur l'ensemble du territoire.

Le Parc est signataire d'une **Convention territoriale de développement culturel** avec la Région Midi-Pyrénées depuis 2007. Ce partenariat a permis de soutenir chaque année une dizaine d'acteurs culturels dont l'activité possède un rayonnement territorial pérenne, structuré et de qualité.

### L'AGROPASTORALISME

Base de la reconnaissance de l'Unesco pour le territoire des Causses et des Cévennes, constitue un fil rouge de développement culturel, de promotion du métier d'agriculteur et de ses savoir-faire. Le projet de collecte de la mémoire écrite et orale de Roquefort en constitue une illustration.





**SOUHAITANT ATTEINDRE DIFFÉRENTS PUBLICS, LE PARC MÈNE DES ACTIONS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DÉCLINÉES SELON LES CIBLES. FIN 2009, UNE CHARGÉE DE MISSION « COMMUNICATION » A INTÉGRÉ L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC.**

**LE PARC A RENOUVELÉ SA CHARTE GRAPHIQUE EN 2010 ET SON SITE INTERNET EN 2006 PUIS 2014.**



OBJECTIF



**COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE**

- ❖ La Lettre d'information papier a été remplacée par une newsletter, dont les destinataires sont passées de 1500 à 2200 entre 2007 et 2013.
- ❖ Des livrets « mon journal du Parc », ont été diffusés dans le milieu scolaire durant les deux années consécutives au renouvellement de la Charte. Le CPIE du Rouergue a accompagné cette diffusion par la mise en place de demi-journées d'animation dans les écoles autour de la compréhension du Parc et de ses activités.
- ❖ Relations presse : un partenariat avec la presse quotidienne (Midi Libre) a permis de diffuser une vingtaine de chroniques par an sur la faune et la flore du territoire. En 2012/2013, une page hebdomadaire « j'aime mon Parc », soit 52 articles sont parus pour mettre en avant les différentes actions du Parc. Des « brèves du Parc » paraissent chaque quinzaine dans les hebdomadaires du territoire. De nombreuses conférences de presse sont organisées.
- ❖ Emissions radiophoniques « l'actu du Parc », « une autre vie s'invente ici » ont été régulièrement programmées à partir de 2010 donnant l'occasion aux élus, aux techniciens du Parc et aux partenaires d'expliquer les actions menées.
- ❖ Participation active aux grands rendez-vous comme la nuit de la Chouette, Nuit de la chauve-souris, Journées nature régionales, Journée de la migration, salons spécialisés... permet au Parc de toucher le grand public.

- ❖ Organisation des « Folies du Parc » en 2008, 2010 et 2012 : 2500 à 3000 visiteurs sur le week-end ont ainsi l'occasion conviviale et festive de s'informer sur des sujets aussi variés que la biodiversité, les produits locaux, l'énergie locale, la création culturelle ou l'écocitoyenneté. Des conférences, ateliers, balades et spectacles ont ponctué ces journées.
- ❖ Edition de documents de vulgarisation technique et scientifique. Entre 2007 et 2013, 15 dossiers techniques sont venus compléter la collection. Un résumé de la Charte a été publié en 10.000 exemplaires en 2010. L'exposition du Parc a été remaniée.

Pour toucher les touristes, le Parc :

- ❖ édite la carte patrimoniale et touristique du territoire,
- ❖ édite chaque année le catalogue des randonnées accompagnées et des sorties nature
- ❖ a réalisé un coffret cadeau SMARTBOX dans la série « Parcs naturels régionaux », pour valoriser les dix Maisons thématiques du Parc ainsi que le réseau des visites de fermes, un document promotionnel a été réalisé et largement diffusé par les offices du tourisme
- ❖ a créé et installé des panneaux d'interprétation (plus de 200) et des tables d'interprétation (une douzaine) sur les sentiers. En 2010, sur la base d'un bilan de ce qui avait été réalisé, le Parc a souhaité

redéfinir sa stratégie d'interprétation à travers un nouveau Schéma réalisé en concertation avec l'ensemble des opérateurs touristiques.

La signalétique est une question importante : conforme à la réglementation, elle doit être efficace et de qualité. Entre 2007 et 2009, des Relais Information Service (RIS) ont été installés à la demande des communes. Par ailleurs, le Parc conseille sur le point particulier de la publicité, enseignes et pré-enseignes. Les communes de Millau, Creissels, Roquefort, Combret, Verrières, Le Viala-du-Tarn ont fait appel au Parc. Les Communautés de communes Millau Grands Causses, Saint-Affricain et Rasper du Tarn ont fait l'objet d'un plan d'harmonisation et de mise aux normes de leur signalétique auquel le Parc a activement participé.



# Axe IV



*Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire*

OBJECTIF

20

## RENFORCER LES PARTENARIATS

Le Parc participe aussi aux travaux de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, au réseau des parcs du Massif Central, l'IPAMAC, ou encore au réseau interparcs Midi-Pyrénées. Il a été amené à collaborer également à l'international, notamment dans la cadre du volet coopération du programme Leader. Il a reçu de nombreuses délégations étrangères en voyage d'études, pour présenter l'institution, sa gouvernance, ses programmes d'intervention.

OBJECTIF

21

## POSITIONNER LE PARC COMME UN ESPACE ET UN OUTIL DE CONCERTATION ET D'ANIMATION

Le syndicat mixte du Parc pilote de grands contrats cadres qui permettent de drainer le plus efficacement possible des financements public pour les produits locaux :

- ❖ **la convention territoriale** issue du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, permet de programmer des projets en concertation avec le Département et l'Etat. Le Parc centralise les dossiers, apporte un appui technique au montage des projets, à la recherche de financements, fait le lien avec les financeurs...
- ❖ **le programme Leader 2007/2013** « Les Grands Causses face aux défis du changement climatique », a généré plus d'1.9 millions d'euros de crédits européens pour des projets locaux.

OBJECTIF

22

## AMÉLIORER ET CAPITALISER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET LA PARTAGER

Le Parc a ainsi :

- ❖ élaboré sa base de données d'occupation du sol au 1/25000e, en 2013
- ❖ inventorié le patrimoine bâti lié à l'agropastoralisme
- ❖ identifié les structures paysagères du territoire
- ❖ inventorié les arbres remarquables et les forêts remarquables
- ❖ réalisé des maquettes cartographiques pour les communes
- ❖ posé les bases d'un observatoire économique
- ❖ participé à la mise en place de l'observatoire par les paysages de la DREAL Midi-Pyrénées.

EN 2014, L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS SONT MIS EN ACTION, À DES DEGRÉS DIVERS. CERTAINS SECTEURS ONT MOINS BIEN AVANCÉ QUE LES AUTRES :

- le soutien au développement des TIC
- l'appropriation du territoire par les habitants et par les élus locaux
- la mise en place de l'évaluation de ses actions et d'un observatoire de l'évolution du territoire
- la connaissance du patrimoine géologique

Il reste 6 années au syndicat mixte, à l'Etat et aux divers partenaires pour atteindre pleinement les objectifs qu'ils se sont fixés.

RÉDACTION  
Florence Cailloux

CRÉDITS PHOTOS  
©PNRGC, ©P.Thebault, ©OT Millau, © G.Tordjeman

IMPRESSION  
©Document tiré à 500 exemplaires sur papier recyclé à partir d'encre à base végétale par l'imprimerie Merico

CONCEPTION GRAPHIQUE  
UnderKult®

Pour en savoir plus, retrouvez le bilan complet 2007-2013 sur [www-parc-grands-causses.fr](http://www-parc-grands-causses.fr)